



***EyeSight***<sup>®</sup>

Technologie d'aide à la conduite

Manuel du propriétaire

**WRX**  
**WRX STI**  
2018



## Avant-propos

---

Merci d'avoir choisi un véhicule SUBARU équipé du système EyeSight™. Le système EyeSight offre les toutes dernières fonctions d'assistance au conducteur élaborées par SUBARU, telles que le régulateur de vitesse adaptatif, une alerte de démarrage du véhicule devant vous ainsi qu'une alerte de sortie de voie et une alerte de dérive sur la voie; toutes ces fonctions participent aux prises de décisions du conducteur, tout en améliorant son confort et sa commodité. Dans un premier temps, vous devrez vous familiariser avec le maniement et l'utilisation des différentes fonctions du système EyeSight. C'est pourquoi nous vous conseillons vivement de lire attentivement le présent manuel avant de l'utiliser. D'autre part, il est préférable de commencer par prendre le temps d'essayer les fonctions EyeSight afin de vous habituer à leur utilisation.

N'oubliez pas que le conducteur doit à tout moment conserver la maîtrise de son véhicule. Il doit toujours rester vigilant et ne jamais se laisser distraire de la conduite en comptant sur le système EyeSight.

Le système EyeSight ne peut en aucun cas remplacer le conducteur et est susceptible de ne pas fonctionner de manière optimale dans toutes les situations.

Le présent livret est un supplément au Manuel du conducteur de votre véhicule SUBARU et présente une description détaillée du système EyeSight. Pour bien assimiler le fonctionnement de votre véhicule, ce livret doit être consulté conjointement au Manuel du conducteur.

Les informations, caractéristiques et illustrations contenues dans ce livret sont à jour à la date d'impression. SUBARU CORPORATION se réserve le droit de modifier les caractéristiques et la présentation à tout moment sans préavis et sans encourir l'obligation d'effectuer des modifications identiques ou similaires sur les véhicules vendus précédemment.

Veuillez conserver ce livret avec le Manuel du conducteur, et les laisser dans le véhicule en cas de revente. Le nouveau propriétaire en aura besoin.

**SUBARU CORPORATION, TOKYO, JAPON**

 **SUBARU** est une marque déposée de SUBARU CORPORATION.

© Copyright 2017 SUBARU CORPORATION



# EyeSight

À propos du système EyeSight.....	2
Système de freinage avant collision.....	22
Régulateur de vitesse adaptatif.....	34
Assistance au maintien dans la voie.....	56
Gestion de l'accélérateur avant collision.....	64
Alerte de sortie de voie.....	70
Alerte de dérive sur la voie.....	73
Alerte de démarrage du véhicule devant vous.....	76
Moniteur d'assistance EyeSight (selon modèles).....	77
Régulateur de vitesse classique.....	79
Liste des tonalités.....	89
Dysfonctionnement du système EyeSight et arrêt momentané.....	90
Personnalisation des fonctions.....	93
Liste des écrans de messages.....	95
Dépannage.....	98

# À propos du système EyeSight

## EyeSight

EyeSight est un système d'assistance à la conduite dont les fonctions aident le conducteur à prendre des décisions afin de sécuriser ses déplacements, tout en améliorant son confort et en réduisant sa fatigue. En utilisant des images créées par la caméra stéréo spécialement conçue par SUBARU, EyeSight détecte le véhicule situé devant, les obstacles, les voies de circulation et d'autres éléments.



**DANGER**

**Les conducteurs sont responsables de la conduite en toute sécurité. Conformez-vous toujours aux règles et réglementations de la circulation indépendamment du fait que votre véhicule soit équipé du système EyeSight. Maintenez toujours une bonne distance de sécurité entre votre véhicule et celui situé devant vous, soyez conscient de votre environnement et des conditions de circulation et prenez toute mesure nécessaire au maintien de cette distance de sécurité.**

**Ne comptez jamais exclusivement sur le système EyeSight pendant la conduite.**

**EyeSight est conçu pour faciliter les prises de décision, de manière à réduire les risques d'accident et de dommages matériels tout en soulageant le conducteur.**

**Lorsqu'une alerte EyeSight intervient, faites attention à ce qui se trouve devant et aux alentours, et prenez toute mesure nécessaire.**

**Ce système n'est pas conçu pour assister la conduite par visibilité réduite ou dans des conditions météorologiques extrêmes, ni pour compenser un manque d'attention de la part du conducteur sur la route. Il ne peut pas non plus empêcher les collisions dans toutes les conditions de conduite.**

**Les capacités de reconnaissance et de contrôle du système EyeSight ne sont pas sans limites. Veillez à lire les instructions pour chaque fonction avant d'utiliser le système, et utilisez-les toujours de manière adéquate. Une utilisation incorrecte peut conduire à une réduction des performances de contrôle, ce qui pourrait provoquer un accident.**

Reportez-vous aux pages suivantes pour chaque fonction:

- Pour le système de freinage avant collision, reportez-vous à la page 22.
- Pour le régulateur de vitesse adaptatif, reportez-vous à la page 34.
- Pour l'assistance au maintien dans la voie, reportez-vous à la page 56.
- Pour la gestion de l'accélérateur avant collision, reportez-vous à la page 64.
- Pour l'alerte de sortie de voie, reportez-vous à la page 70.
- Pour l'alerte de dérive sur la voie, reportez-vous à la page 73.
- Pour l'alerte de démarrage du véhicule devant vous, reportez-vous à la page 76.
- Pour le régulateur de vitesse classique, reportez-vous à la page 77.

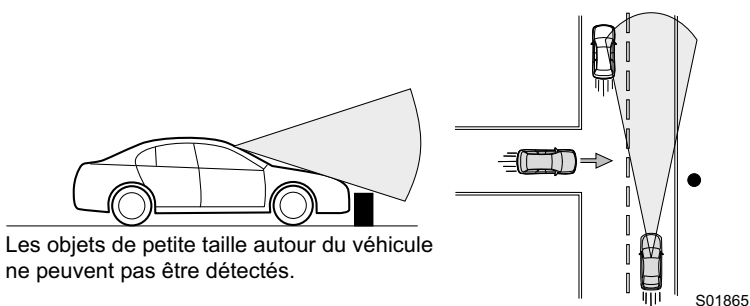
**Le système EyeSight de votre véhicule est conçu pour une utilisation dans les pays où la conduite s'effectue sur le côté droit de la route. Le système EyeSight des véhicules avec direction à gauche tels que le vôtre n'est donc pas conçu pour une utilisation dans les pays où la conduite des véhicules s'effectue sur le côté gauche de la route.**

- Dans les situations présentées ci-dessous, le système risque de ne pas fonctionner convenablement. Lorsque l'une de ces situations se présente, désactivez le système de freinage avant collision. N'utilisez pas non-plus le régulateur de vitesse adaptatif et le régulateur de vitesse classique.
  - La pression des pneus n'est pas conforme.\*1
  - La roue de secours de type provisoire est installée.\*1

- Des pneus usés inégalement, ou dont le type d'usure est inégal sont installés.\*<sup>1</sup>
  - Des pneus de mauvaise taille sont installés.\*<sup>1</sup>
  - Les pneus crevés ont été réparés temporairement avec un kit de réparation de pneu.
  - La suspension a été modifiée (y compris une suspension SUBARU d'origine qui a été modifiée).
  - Un objet obstruant le champ de vision de la caméra stéréo est installé sur le véhicule.
  - Les phares sont sales ou recouverts de neige et de glace ou de saleté. (Les objets sont mal éclairés et difficiles à détecter.)
  - Les axes optiques sont incorrectement alignés. (Les objets sont mal éclairés et difficiles à détecter.)
  - Les feux, y compris les phares et les phares antibrouillard, ont été modifiés.
  - Le véhicule fonctionne de manière irrégulière suite à un accident ou un dysfonctionnement.
  - Le témoin avertisseur du système des freins est allumé en rouge.\*<sup>2</sup>
  - Une charge lourde se trouve sur ou dans le véhicule.
  - Le nombre maximum de passagers est dépassé.
  - Les instruments de bord ne fonctionnent pas correctement: témoins qui ne s'allument pas, bips qui ne retentissent pas, affichage différent de la normale, etc.\*<sup>3</sup>
- \*1: Les roues et pneus assurent des fonctions primordiales. Assurez-vous d'utiliser des roues et pneus convenant à votre véhicule. Pour de plus amples détails, reportez-vous au Manuel du conducteur de votre véhicule.
- \*2: Si le témoin avertisseur du système des freins ne s'éteint pas, arrêtez immédiatement le véhicule dans un endroit sûr et contactez un concessionnaire SUBARU pour faire inspecter le système. Pour de plus amples détails, reportez-vous au Manuel du conducteur de votre véhicule.
- \*3: Pour de plus amples détails relatifs aux instruments de bord, reportez-vous au Manuel du conducteur de votre véhicule.



- Les caractéristiques de la caméra stéréo sont semblables à celles de l'œil humain. Par conséquent, les situations rendant la vision vers l'avant difficile pour le conducteur ont le même effet sur cette caméra. Elles rendent aussi la détection de véhicules, d'obstacles et de voies de circulation par le système difficile.
- Le système EyeSight ne peut détecter que les objets présents dans le champ de vision couvert par la caméra stéréo. De plus, après qu'un objet soit entré dans le champ de vision couvert par la caméra, il se peut que le système mette un certain temps à le détecter en tant que cible maîtrisable et à avertir le conducteur.



- Dans les situations présentées ci-dessous, le système aura davantage de difficultés à détecter le véhicule situé devant, les deux roues, les piétons et les obstacles sur la route ainsi que les marquages de voie. De plus, le système EyeSight est susceptible de passer en arrêt momentané. Toutefois, l'arrêt momentané du système est annulé dès que ces conditions se sont améliorées, après avoir effectué un court trajet.
  - Mauvais temps (par exemple forte pluie, vent violent ou brouillard dense). Le système risque particulièrement de s'arrêter momentanément lorsque le pare-brise est gras, qu'un revêtement de vitrage a été utilisé ou que les balais d'essuie-glace fonctionnent mal.
  - Lorsque vous êtes ébloui par une forte lumière venant de l'avant (soleil ou faisceaux de phares des véhicules roulant en sens inverse, etc.)
  - Lors de l'utilisation du lave-glace de pare-brise.
  - Lorsque des gouttes d'eau (de pluie ou autre) ou de la saleté se trouvant sur le pare-brise ne sont pas suffisamment essuyées.
  - Lorsque le pare-brise avant est embué, rayé ou couvert de neige, de saleté, de poussière ou de gel, ou affecté d'une autre manière, le champ de vision couvert par la caméra stéréo s'en trouve réduit.
  - Le véhicule est fortement incliné sous l'effet d'un chargement ou autres facteurs.
  - Lorsque le champ de vision couvert par la caméra stéréo est masqué (par exemple par un canoë placé sur le toit du véhicule)

- Lorsque la visibilité est réduite par la présence de sable, de fumée ou de vapeur d'eau en suspension dans l'air, ou lorsque la vue vers l'avant du véhicule est gênée par les projections d'eau, de neige, de saleté ou de poussière du véhicule situé devant ou de ceux roulant en sens inverse
- Lorsque vous passez à l'entrée ou à la sortie d'un tunnel
- Lorsque la partie arrière du véhicule situé devant est basse, de petite taille ou de forme irrégulière (par exemple, remorque à plateau bas, etc.)
- Lorsque l'obstacle est une clôture, un mur ou un volet, etc., présentant un motif uniforme (rayures, briques, etc.) ou dépourvu de tout motif
- Lorsque l'obstacle est un mur ou une porte en verre, ou un miroir
- Lorsque vous conduisez de nuit ou dans un tunnel, derrière un véhicule roulant avec ses feux arrière éteints
- Lorsque vous conduisez à hauteur d'une bannière ou d'un drapeau, de branches basses ou d'une végétation touffue/élevée
- Sur les déclivités prononcées
- Lorsque la caméra stéréo est masquée par une main, etc. (Le système ne fonctionnera pas correctement même si une seule des lentilles est masquée.)
- Lorsque vous vous retrouvez dans l'obscurité et qu'aucun objet n'est détecté
- Lorsque l'environnement autour du véhicule est de couleur uniforme (paysage complètement enneigé, etc.)
- Lorsqu'une détection précise est rendue impossible par des réflexions sur le pare-brise
- Dans les conditions présentées ci-dessous, le système EyeSight risque de s'arrêter momentanément. Son fonctionnement reprend dès que les conditions s'améliorent.
  - La température intérieure du véhicule est élevée (ex.: après avoir laissé le véhicule au soleil) ou basse (ex.: après avoir laissé le véhicule dans un environnement extrêmement froid).
  - Immédiatement après le démarrage du moteur
- Dans les situations présentées ci-dessous, il sera difficile de détecter le véhicule situé devant, les deux roues, les piétons, les obstacles sur la route, les voies de circulation, etc. De plus, le système EyeSight est susceptible de passer en arrêt momentané. Si le système EyeSight arrête de fonctionner plusieurs fois de manière répétée, contactez un concessionnaire SUBARU et faites inspecter le système.
  - Lorsque les lentilles de la caméra stéréo présentent des taches, telles que des traces de doigt.
  - Lorsque la caméra stéréo a été décalée par un fort impact
- En cas de dysfonctionnement du système EyeSight, désactivez le système de freinage avant collision (⇒ reportez-vous à la page 32) et l'alerte de sortie de voie (⇒ reportez-vous à la page 72), puis arrêtez l'utilisation du régulateur de vitesse adaptatif et du régulateur de vitesse classique. Adressez-vous à un concessionnaire SUBARU et faites inspecter le système.
- Lorsque le témoin avertisseur du Contrôle de Dynamique du Véhicule est allumé, le système de freinage avant collision risque de ne pas fonctionner correctement. Si le témoin indicateur est allumé, désactivez le système de freinage avant collision. N'utilisez pas non plus le régulateur de vitesse adaptatif ou le régulateur de vitesse classique.



#### REMARQUE

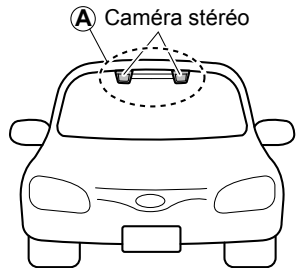
- Le système EyeSight enregistre et conserve les données suivantes lorsque le système de freinage avant collision est activé. Il n'enregistre aucune conversation ou autre donnée audio.
  - Données d'images des caméras stéréo
  - Distance avec le véhicule situé devant
  - Vitesse du véhicule
  - Angle de braquage du volant
  - Mouvement latéral par rapport à la direction de déplacement
  - Position de la pédale d'accélérateur
  - Position de la pédale de frein
  - Position du levier sélecteur
  - Relevé du compteur totalisateur
- Données relatives à l'ABS, au Contrôle de Dynamique du Véhicule et à la fonction de contrôle de traction

Dans le cadre de la recherche et du développement des véhicules, SUBARU et ses sous-traitants sont susceptibles de récupérer et utiliser les données ainsi enregistrées. SUBARU et ses sous-traitants s'engagent à ne pas divulguer ni communiquer à aucune tierce partie les données récupérées, à l'exception des conditions suivantes.

- Le/la propriétaire du véhicule a donné son accord.
- La divulgation/mise à disposition a été ordonnée par un tribunal ou une autre décision de justice.
- Les données sont communiquées à un institut de recherche en vue d'un traitement statistique ou autre processus similaire, après modification rendant l'identification de l'utilisateur et du véhicule impossible.

## Utilisation de la caméra stéréo

La caméra stéréo se trouve sur le bloc de lampes de lecture avant.



S01107

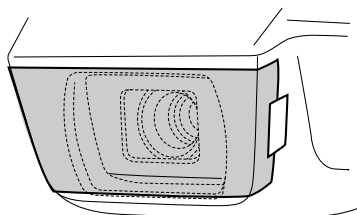
### ATTENTION

- La caméra stéréo contrôle et détecte les taches et les bavures sur l'avant de la caméra. Cette détection n'est cependant pas fiable à 100%. Dans certaines conditions, il est possible que le système ne détecte pas avec précision les taches et les bavures sur l'avant de la caméra stéréo. Par ailleurs, il est possible que cette fonction ne détecte pas la présence de neige ou de glace sur le pare-brise, près de la caméra stéréo. Dans de telles conditions, veillez à ce que le pare-brise soit toujours propre (zone désignée par la mention (A)). Autrement, le système risque de ne pas fonctionner correctement. Lorsque cette fonction détecte que l'avant de la caméra stéréo présente des taches ou des bavures, aucune fonction EyeSight n'est activée, à l'exception du régulateur de vitesse classique.
- Les lentilles de la caméra stéréo sont des composants de précision. Les précautions suivantes doivent toujours être observées, surtout lorsque vous manipulez les lentilles.
  - Ne touchez jamais les lentilles de la caméra stéréo et ne tentez pas de les essuyer ou de les nettoyer. Elles pourraient être endommagées ou salies, provoquant un mauvais fonctionnement du système. Si vous avez touché une lentille pour quelque raison que ce soit, assurez-vous de contacter un concessionnaire SUBARU.

Suite à la page suivante ⇒

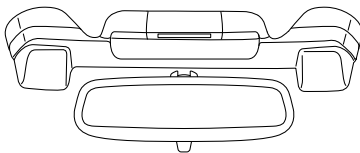
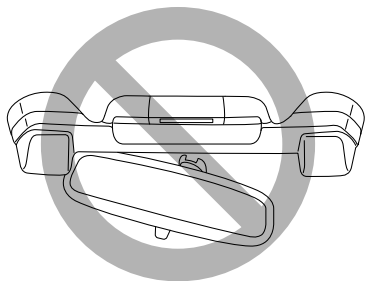
⇒ Suite de la page précédente

- Lors du nettoyage du pare-brise, recouvrez l'avant du boîtier de la caméra avec du papier qui ne recueille pas la poussière, comme du papier d'imprimante. Collez le papier pour empêcher que le nettoyeur à vitre ne se retrouve sur les lentilles de la caméra. À ce stade, assurez-vous que la surface de la bande adhésive n'entre pas en contact avec le pare-brise ou la lentille. Veillez à retirer le papier après le nettoyage.
- Lorsque vous faites nettoyer l'intérieur du pare-brise à une station service, etc., assurez-vous de demander au responsable de couvrir les couvercles des caméras avant de nettoyer le véhicule.



S01097

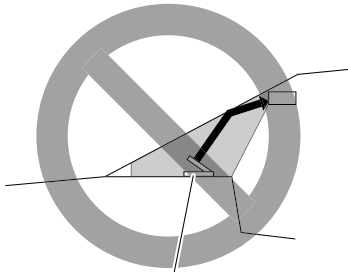
- Ne faites pas subir des chocs violents à la caméra stéréo.
- Ne retirez et ne démontez pas la caméra stéréo.
- Ne modifiez pas la position d'installation de la caméra stéréo, et n'apportez aucune modification aux éléments périphériques.
- Ne posez pas de rétroviseur intérieur autre qu'un rétroviseur intérieur SUBARU d'origine (tel qu'un rétroviseur extra-large), et le pare-soleil. Veillez également à ce que le rétroviseur ne masque pas la caméra stéréo. Le non-respect de ces précautions peut affecter le champ de vision couvert par la caméra stéréo et, par conséquent, empêcher le système EyeSight de fonctionner correctement.



S00509

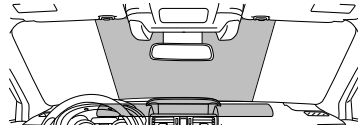
- N'installez pas d'accessoires autres que ceux désignés par SUBARU sur les zones interdites indiquées dans les illustrations (zones grises). Même si certains accessoires sont installés en-dehors des zones interdites, un fonctionnement anormal du système EyeSight peut se produire en raison de la réflexion de la lumière ou d'autres objets. Dans cette situation, déplacez les accessoires. Pour de plus amples détails, veuillez contacter un concessionnaire SUBARU.

<Vue latérale>



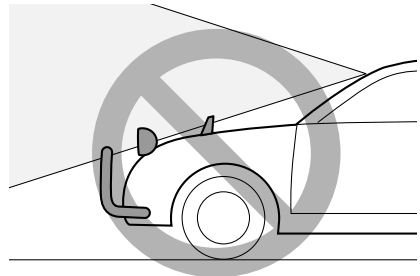
Moniteurs ou autres accessoires

<Vue de face>



S02686

- Ne posez aucun objet sur le tableau de bord. Les reflets sur le pare-brise risquent d'empêcher la caméra stéréo de détecter les objets avec précision et pourraient provoquer un comportement anormal du système EyeSight. Pour de plus amples détails, veuillez contacter un concessionnaire SUBARU.
- Si un produit chimique ou d'autres substances sont appliqués sur le tableau de bord, les reflets sur le pare-brise risquent d'empêcher la caméra stéréo de détecter les objets avec précision et pourraient provoquer un comportement anormal du système EyeSight.
- N'installez pas de balais d'essuie-glace autres que des balais d'essuie-glace SUBARU d'origine. Cela peut gêner le champ de vision couvert par la caméra stéréo et empêcher le système EyeSight de fonctionner correctement.
- Remplacez les balais d'essuie-glace endommagés et les caoutchoucs d'essuie-glace usés dès que possible. Des balais d'essuie-glace endommagés ou des caoutchoucs d'essuie-glace usés risqueraient de laisser des traces sur le pare-brise. Des traces ou des gouttes subsistant sur le pare-brise risquent d'empêcher la caméra stéréo de détecter les objets avec précision et pourraient provoquer un comportement anormal du système EyeSight.
- N'installez pas d'accessoires sur le côté avant comme sur le capot ou sur la calandre. Cela peut avoir une incidence sur le champ de vision de la caméra et empêcher le système de fonctionner correctement.
- Assurez-vous que la cargaison chargée sur le toit n'interfère pas avec le champ de vision couvert par la caméra stéréo. Masquer le champ de vision de la caméra stéréo peut nuire au fonctionnement du système. Pour de plus amples détails, veuillez contacter un concessionnaire SUBARU.



S01098

Suite à la page suivante →

⇒ Suite de la page précédente

- Maintenez toujours le pare-brise propre (intérieur et extérieur). Lorsque le pare-brise est devenu embrumé, ou s'il y a de la saleté ou un film gras dessus, la caméra stéréo risque de ne pas détecter les objets avec précision et le système EyeSight risque de ne pas fonctionner correctement. N'installez jamais de périphérique sur l'aérateur central, car tout changement de circulation d'air peut avoir un impact sur les performances du système EyeSight.
- Ne placez pas d'autocollants ou d'accessoires sur le pare-brise (à l'extérieur ou à l'intérieur). S'il vous faut le faire (par exemple, étiquette requise par la loi ou de télépéage), évitez la zone directement devant la caméra. Dans le cas contraire, cela pourrait affecter le champ de vision de la caméra stéréo et entraîner un mauvais fonctionnement du système. Pour de plus amples détails, veuillez contacter un concessionnaire SUBARU.
- N'utilisez aucun produit de traitement pour verre ou des substances similaires sur le pare-brise. Vous risqueriez d'empêcher le fonctionnement correct du système.
- N'appliquez pas de revêtement sur le pare-brise. Le système risque de ne pas fonctionner correctement.
- Si le pare-brise est rayé ou fissuré, contactez un concessionnaire SUBARU.
- Confiez toute réparation ou tout remplacement du pare-brise à un concessionnaire SUBARU. Refusez tout pare-brise autre qu'un pare-brise SUBARU d'origine. La caméra stéréo risque de ne pas pouvoir détecter les objets avec précision et le système EyeSight risque de ne pas fonctionner correctement.

## Fonctions EyeSight

Le système EyeSight offre les fonctions suivantes.

### ■ Système de freinage avant collision

Ce système fait appel à une fonction d'alerte de distance de sécurité afin d'avertir le conducteur de prendre les mesures nécessaires en cas de risque de collision avec un véhicule ou un obstacle situé devant vous. Si le conducteur ne réagit pas, le freinage est sollicité automatiquement afin d'aider à empêcher l'accident ou, à défaut, d'aider à en réduire les conséquences.

⇒ Reportez-vous à la page 22.

### ■ Régulateur de vitesse adaptatif

Cette fonction maintient la vitesse sélectionnée du véhicule et, le cas échéant, surveille la vitesse du véhicule situé devant sur la même voie, jusqu'à la vitesse maximale sélectionnée.

⇒ Reportez-vous à la page 34.

### ■ Assistance au maintien dans la voie

Cette fonction aide à supprimer la dérive de votre véhicule en détectant les marquages de voie (p. ex., les lignes blanches) sur les autoroutes, et les routes, et en assistant les manœuvres de direction.

⇒ Reportez-vous à la page 56.

### ■ Gestion de l'accélérateur avant collision

Cette fonction réduit le bond en avant accidentel se produisant en cas d'erreur d'utilisation du levier sélecteur ou de pression involontaire ou trop brutale sur la pédale d'accélérateur.

⇒ Reportez-vous à la page 64.

### ■ Alerte de sortie de voie

Cette fonction avertit le conducteur lorsque le véhicule est sur le point de quitter la route.

⇒ Reportez-vous à la page 70.

### ■ Alerte de dérive sur la voie

Cette fonction prévient le conducteur lorsqu'elle détecte une dérive provoquée par la fatigue, le manque de concentration sur la route, l'inattention, un fort vent de côté ou d'autres facteurs.

⇒ Reportez-vous à la page 73.

## ■ Alerte de démarrage du véhicule devant vous

Cette fonction avertit le conducteur lorsque son véhicule est toujours à l'arrêt alors que le véhicule situé devant a démarré.

⇒ Reportez-vous à la page 76.

## ■ Régulateur de vitesse classique

Lorsque ce mode est actif, le système maintient une vitesse constante. Il ne surveille pas le véhicule situé devant. Cette fonction peut être utilisée même en cas d'arrêt momentané de la caméra stéréo. (⇒ Reportez-vous à la page 91.) (Pour utiliser cette fonction, passez du régulateur de vitesse adaptatif au régulateur de vitesse classique.)

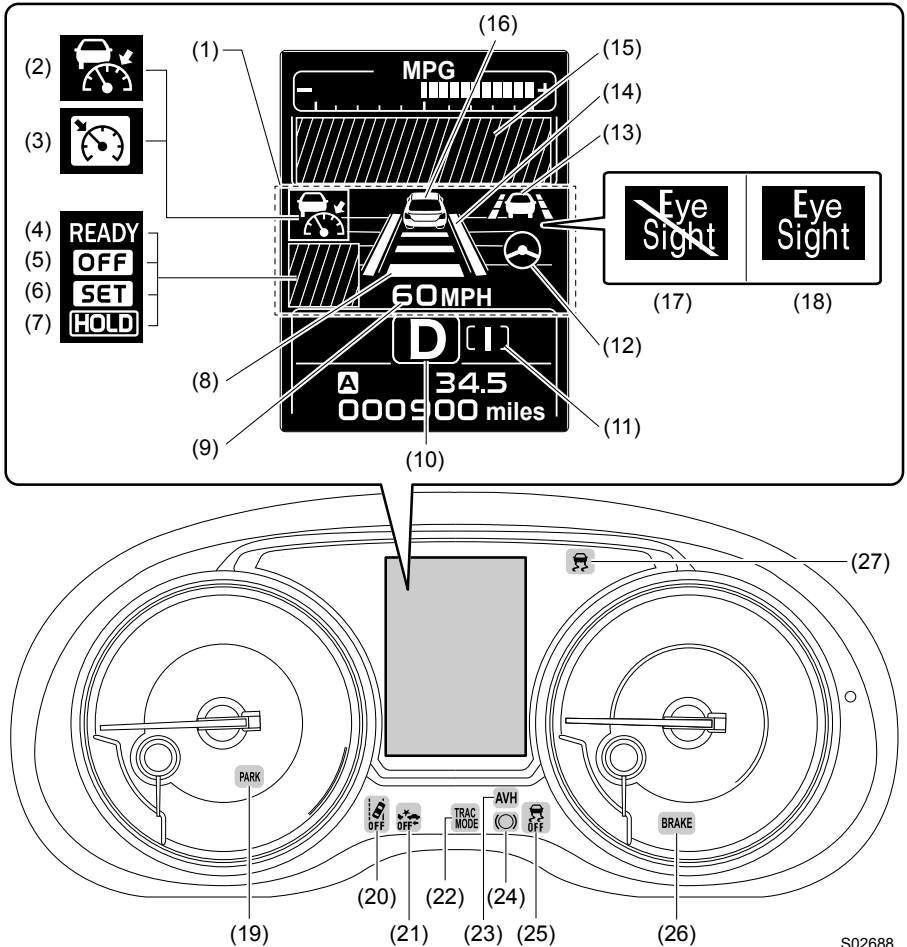
⇒ Reportez-vous à la page 79.



### REMARQUE

Le système EyeSight ne fonctionne pas lorsque le moteur ne tourne pas.

## Disposition de l'affichage du tableau de bord



S02688

\* Les unités de l'affichage peuvent être modifiées sur les réglages de l'écran. Pour de plus amples détails, reportez-vous au Manuel du conducteur de votre véhicule.

- |  |  |
|--|--|
| (1) Zone d'affichage de l'EyeSight                                   | (14) Indicateur de voie  |
| (2) Indicateur de régulateur de vitesse adaptatif                    | (15) Zone de l'écran d'avertissement   |
| (3) Indicateur de régulateur de vitesse classique                    | (16) Indicateur de véhicule devant vous  |
| (4) Témoin READY   | (17) Indicateur d'arrêt temporaire de l'EyeSight (blanc)                       |
| (5) Indicateur OFF   | (18) Indicateur d'avertissement EyeSight (jaune)                               |
| (6) Indicateur SET   | (19) Témoin indicateur de frein de stationnement électrique                    |
| (7) Indicateur HOLD  | (20) Témoin indicateur de désactivation de l'alerte de sortie de voie          |
| (8) Témoin de réglage de distance de sécurité                        | (21) Témoin indicateur de désactivation du système de freinage avant collision |
| (9) Affichage de la vitesse sélectionnée du véhicule                 | (22) Indicateur de mode de traction  |
| (10) Indicateur de levier sélecteur/de la position du rapport engagé | (23) Témoin indicateur d'activation de maintien automatique du véhicule        |
| (11) Indicateur SI-DRIVE   | (24) Témoin indicateur de fonctionnement du maintien automatique du véhicule   |
| (12) Indicateur du volant  | (25) Témoin indicateur de désactivation du Contrôle de Dynamique du Véhicule   |
| (13) Indicateur d'assistance au maintien dans la voie                | (26) Témoin avertisseur du système des freins                                  |
|  | (27) Témoin avertisseur du Contrôle de Dynamique du Véhicule                   |

## ■ Indicateur CRUISE

- Cet indicateur s'allume lorsque la commande principale de régulateur de vitesse est activée.



: Régulateur de vitesse adaptatif (indicateur de régulateur de vitesse adaptatif)



: Régulateur de vitesse classique (indicateur de régulateur de vitesse classique)

⇒ Reportez-vous aux pages 40 et 77.

- Lorsque le régulateur de vitesse adaptatif est en service et que le véhicule détecte un véhicule à l'avant, cet indicateur (blanc) devient vert.

⇒ Reportez-vous à la page 42.

## ■ Indicateur SET

**SET** s'allume lorsque le régulateur de vitesse\* est en service.

⇒ Reportez-vous aux pages 41 et 82.

\* Régulateur de vitesse adaptatif et régulateur de vitesse classique

## ■ Témoin READY

**READY** s'allume lorsque le régulateur de vitesse\* peut être mis en service.

⇒ Reportez-vous aux pages 40 et 81.

\* Régulateur de vitesse adaptatif et régulateur de vitesse classique

## ■ Indicateur HOLD

**HOLD** s'allume lorsque la fonction d'arrêt total est activée alors que le régulateur de vitesse adaptatif est en service.

⇒ Reportez-vous à la page 48.

## ■ Indicateur OFF

**OFF** s'allume lorsque le régulateur de vitesse\* a été automatiquement annulé.

⇒ Reportez-vous aux pages 51 et 86.

\* Régulateur de vitesse adaptatif et régulateur de vitesse classique


## ■ Indicateur de véhicule devant vous

- Lorsque le régulateur de vitesse adaptatif est en service ou lorsque le véhicule est à l'arrêt, cet indicateur s'allume lorsqu'un véhicule situé devant a été détecté.

⇒ Reportez-vous à la page 42.

- Cet indicateur clignote dans les cas suivants.
  - L'alerte de démarrage du véhicule devant vous est active.
  - Le système de freinage avant collision est actif.
  - L'alerte "Obstacle Detected" (obstacle détecté) est active.
  - La gestion de l'accélérateur avant collision est active.

## ■ Indicateur de réglage de distance de sécurité

Affiche le réglage de distance de sécurité paramétré via la touche  (réglage de distance de sécurité).


⇒ Reportez-vous à la page 47.

## ■ Affichage de la vitesse sélectionnée du véhicule

Affiche la vitesse sélectionnée du véhicule.

⇒ Reportez-vous aux pages 40 et 80.

## ■ Indicateur d'assistance au maintien dans la voie

- Cet indicateur s'allume lorsque l'assistance au maintien dans la voie est activée en appuyant sur la touche  (assistance au maintien dans la voie).
- Pendant que le système d'assistance au maintien dans la voie est activé, si le véhicule traverse un marquage de voie, l'indicateur passe du blanc au vert.

⇒ Reportez-vous aux pages 56 et 60.

## ■ Indicateur de levier sélecteur/de la position du rapport engagé

Cet indicateur s'allume et indique dans quelle position le levier sélecteur ou le rapport engagé se trouve.

## ■ Indicateur de voie

- Lorsque la fonction de prévention de sortie de voie est en mode d'attente ou en marche, l'indicateur de voie indique uniquement les voies détectées par le système.
- Les indicateurs de gauche et de droite clignotent simultanément lorsque l'alerte de sortie de voie est active.
- Les indicateurs de gauche et de droite clignotent en alternance lorsque l'alerte de dérive sur la voie est active.

⇒ Reportez-vous aux pages 60, 70 et 73.

## ■ Indicateur du volant

- Cet indicateur clignote lorsque les alertes de sortie de voie ou de dérive sur la voie sont actives.



⇒ Reportez-vous aux pages 70 et 73.

## ■ Indicateur d'avertissement EyeSight (jaune)

- Cet indicateur s'allume ou clignote en cas de dysfonctionnement du système EyeSight.
- Lorsqu'il est allumé ou qu'il clignote, aucune des fonctions EyeSight ne peut être utilisée (y compris le régulateur de vitesse adaptatif, le système de freinage avant collision, etc.).

⇒ Reportez-vous à la page 90.

## ■ Indicateur d'arrêt temporaire de l'EyeSight (blanc)

- Cet indicateur s'allume lorsque le système EyeSight est momentanément à l'arrêt.
- Il s'allume lorsque le contacteur d'allumage est placé sur la position ON, à condition que la touche  (régulateur de vitesse) ou  (assistance au maintien dans la voie) soit réglée sur ON dans un délai d'environ 7 secondes après le démarrage du moteur. Il s'éteint environ 7 secondes après le démarrage du moteur.
- Lorsque cet indicateur est allumé, aucune des fonctions EyeSight ne peut être utilisée, à l'exception du régulateur de vitesse classique.

⇒ Reportez-vous à la page 91.

## ■ Témoin indicateur de désactivation de l'alerte de sortie de voie

- Ce témoin s'allume lorsque l'alerte de sortie de voie et l'alerte de dérive sur la voie sont désactivées.
- Il s'allume également lorsque le contacteur d'allumage est mis sur la position ON; environ 7 secondes après le démarrage du moteur, l'alerte de sortie de voie s'éteint ou reste allumée en fonction de l'état actuel (ON ou OFF).

⇒ Reportez-vous à la page 72.

## ■ Témoin indicateur de désactivation du système de freinage avant collision

- Ce témoin s'allume lorsque le système de freinage avant collision ainsi que la gestion de l'accélérateur avant collision sont désactivés.
- Il s'allume également lorsque le contacteur d'allumage est mis sur la position ON, puis s'éteint environ 7 secondes après le démarrage du moteur.

⇒ Reportez-vous à la page 33.

## ■ Témoin indicateur de mode de traction du Contrôle de Dynamique du Véhicule

Ce témoin indicateur s'allume lorsque la commande de désactivation du Contrôle de Dynamique du Véhicule est enfoncée pour sélectionner le mode de traction.

\*Reportez-vous au Manuel du conducteur pour de plus amples détails.

## ■ Témoin indicateur d'activation de maintien automatique du véhicule

Le témoin indicateur s'allume lorsque le maintien automatique du véhicule est activé.

\*Reportez-vous au Manuel du conducteur pour de plus amples détails.

## ■ Témoin indicateur de fonctionnement du maintien automatique du véhicule

Ce témoin indicateur s'allume lorsque le véhicule est arrêté par la fonction de maintien automatique du véhicule.

\*Reportez-vous au Manuel du conducteur pour de plus amples détails.

## ■ Témoin indicateur de désactivation du Contrôle de Dynamique du Véhicule

- Ce témoin indicateur s'allume lorsque le contacteur d'allumage est mis sur la position "ON", et s'éteint après environ 2 secondes.
- Ce témoin indicateur s'allume lorsque la commande de désactivation du Contrôle de Dynamique du Véhicule est enfoncée pour sélectionner le mode de désactivation du Contrôle de Dynamique du Véhicule ou de traction.

\*Reportez-vous au Manuel du conducteur du véhicule pour de plus amples détails.

## ■ Témoin avertisseur du système des freins (rouge)

Si le témoin avertisseur du système des freins s'allume pendant que vous conduisez avec le frein de stationnement complètement desserré, désactivez le système de freinage avant collision. N'utilisez pas non-plus le régulateur de vitesse adaptatif ou le régulateur de vitesse classique. Si le témoin avertisseur du système des freins ne s'éteint pas, arrêtez immédiatement le véhicule dans un endroit sûr et contactez un concessionnaire SUBARU pour faire inspecter le système.

## ■ Témoin indicateur de frein de stationnement électronique

Ce témoin indicateur s'allume lorsque le frein de stationnement électronique est serré.

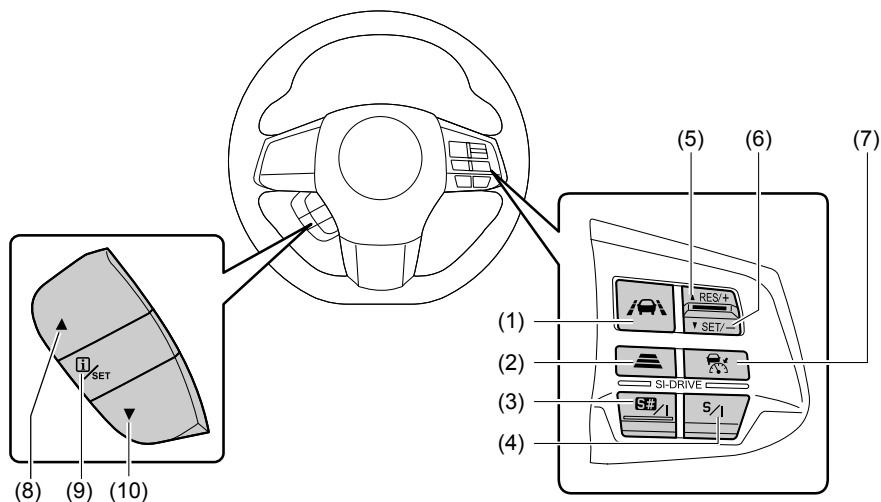
\*Reportez-vous au Manuel du conducteur pour de plus amples détails.

## ■ Témoin avertisseur du Contrôle de Dynamique du Véhicule





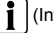

Ce témoin avertisseur s'allume lorsque le contacteur d'allumage est mis sur la position ON, et s'éteint environ 2 secondes après le démarrage du moteur. Il s'allume en cas de dysfonctionnement dans le système de contrôle électrique VDC.

\*Reportez-vous au Manuel du conducteur pour de plus amples détails.







## Disposition des touches



S02228

- |  |  |
|--|--|
| (1) Touche  (assistance au maintien dans la voie) | (6) Touche SET/-   |
| (2) Touche  (réglage de distance de sécurité)     | (7) Touche  (régulateur de vitesse) |
| (3) Touche S#/I  | (8) Touche                         |
| (4) Touche S/I   | (9) Touche  (Info)/SET            |
| (5) Touche RES/+   | (10) Touche                       |

## ■ Touche (régulateur de vitesse)

- Active/désactive le régulateur de vitesse\*.
- Lorsque la touche  (régulateur de vitesse) est enfoncée, " s'affiche sur la zone d'affichage EyeSight dans l'affichage des instruments de bord, puis  s'affiche en appuyant sur la touche  (réglage de distance de sécurité) et en la maintenant enfoncée pendant environ 2 secondes. Lorsque " " ou " " apparaît sur l'affichage EyeSight, cela indique que le régulateur de vitesse principal est activé.

⇒ Reportez-vous aux pages 40 et 80.

- Cette touche peut être utilisée pour annuler le régulateur de vitesse.

⇒ Reportez-vous aux pages 50 et 85.

\* Régulateur de vitesse adaptatif et régulateur de vitesse classique

## ■ Groupe de touches RES/SET

### ● SET/-

- Cette touche peut être utilisée pour mettre le régulateur de vitesse\* en service.
- Cette touche peut être utilisée pour réduire la vitesse sélectionnée du véhicule (lorsque le régulateur de vitesse\* est actuellement en service).

⇒ Reportez-vous aux pages 41 et 45 (pour le régulateur de vitesse adaptatif).

⇒ Reportez-vous aux pages 82 et 84 (pour le régulateur de vitesse classique).

\* Régulateur de vitesse adaptatif et régulateur de vitesse classique

### ● RES/+

- Cette touche peut être utilisée pour mettre le régulateur de vitesse\* en service.
- Après l'annulation du régulateur de vitesse\*, cette touche permet d'en réactiver la fonction à la vitesse du véhicule précédemment sélectionnée.
- Cette touche peut être utilisée pour augmenter la vitesse sélectionnée du véhicule (lorsque le régulateur de vitesse\* est actuellement en service).

⇒ Reportez-vous aux pages 44 et 53 (pour le régulateur de vitesse adaptatif).



⇒ Reportez-vous aux pages 83 et 88 (pour le régulateur de vitesse classique).

\* Régulateur de vitesse adaptatif et régulateur de vitesse classique

## ■ Touche (réglage de distance de sécurité)

- Cette touche peut être utilisée pour passer la distance de sécurité réglée sur 3 modes différents: (uniquement lorsque le régulateur de vitesse adaptatif est activé).

⇒ Reportez-vous à la page 47.

- Lorsque la touche  (régulateur de vitesse) est activée, il est possible de passer entre le régulateur de vitesse adaptatif et le régulateur de vitesse classique en appuyant sur la touche  (réglage de distance de sécurité)\*.

\* Pour passer au régulateur de vitesse classique, appuyez sur la touche et maintenez-la enfoncée pendant environ 2 secondes ou plus.

## ■ Touche ▲/Touche ▼

Ces touches sont utilisées dans les situations suivantes.

- Lorsque vous basculez entre les écrans de l'affichage des instruments de bord.
- Lorsque vous modifiez les réglages du volume d'avertissement, etc.

⇒ Reportez-vous à la page 93.

## ■ Touche (assistance au maintien dans la voie)

- Active/désactive l'assistance au maintien dans la voie.

⇒ Reportez-vous à la page 60.

## ■ Commande SI-DRIVE\*

Sélectionne les caractéristiques suivantes liées au SI-DRIVE (uniquement lorsque le régulateur de vitesse adaptatif est en service).

\* SI-DRIVE fait référence à SUBARU Intelligent Drive.

### ● Touche S/I

- Bascule entre les modes I (Intelligent) et S (Sports) à chaque pression.
- Pendant que le mode S# (Sports Sharp) est sélectionné, appuyez sur la touche pour passer au mode S (Sports).

### ● Touche S#/I

- Appuyez sur la touche pour passer au mode S# (Sports Sharp).
- Pendant que le mode S# (Sports Sharp) est sélectionné, appuyez sur la touche pour passer au mode I (Intelligent).

### ▼ Contrôle coopératif SI-DRIVE\*

Les caractéristiques du régulateur de vitesse adaptatif varient selon la sélection de mode SI-DRIVE.

Mode I (Intelligent) sélectionné	Surveille le véhicule situé devant avec des mouvements sans à-coups.
Mode S (Sports) sélectionné	Surveille le véhicule situé devant avec un mouvement linéaire et réactif.
Mode S# (Sports Sharp) sélectionné	La même surveillance du véhicule situé devant que la surveillance S (mode Sports) est effectuée. La réaction du mode S# (Sport Sharp) intervient lorsque le conducteur actionne la pédale d'accélérateur.

## ■ Touche (Info)/SET

Cette touche est utilisée dans les situations suivantes.

- Lorsque vous affichez de nouveau le message apparu dans la zone de l'écran d'avertissement.

⇒ Reportez-vous à la page 95.

- Lorsque vous modifiez les réglages du volume d'avertissement, etc.

⇒ Reportez-vous à la page 93.

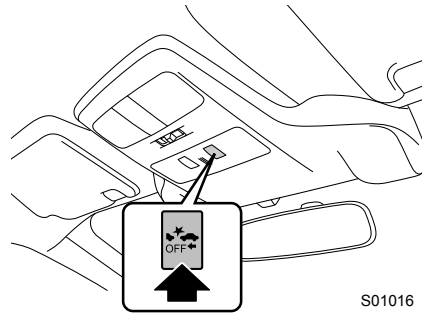
## ■ Touche (désactivation du système de freinage avant collision)

Appuyez sur cette touche pendant 2 secondes environ pour désactiver le système de freinage avant collision et la gestion de l'accélérateur avant collision.

Lorsque ces fonctions sont inactives, le témoin indicateur de désactivation du système de freinage avant collision s'allume sur le tableau de bord.

Exercez à nouveau une pression longue sur cette touche pour activer le système de freinage avant collision et la gestion de l'accélérateur avant collision. Le témoin indicateur de désactivation du système de freinage avant collision s'éteint.

⇒ Reportez-vous à la page 32.



S01016

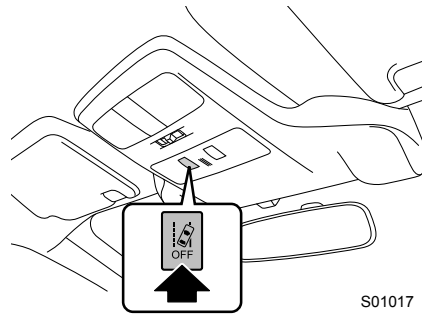
## ■ Touche (désactivation de l'alerte de sortie de voie)

Appuyez sur cette touche pendant au moins 2 secondes pour désactiver les fonctions d'alerte de sortie de voie et d'alerte de dérive sur la voie.

Lorsque ces fonctions sont inactives, le témoin indicateur de désactivation de l'alerte de sortie de voie s'allume sur le tableau de bord.

Exercez à nouveau une pression longue sur cette touche pour activer les fonctions d'alerte de sortie de voie et d'alerte de dérive sur la voie. Le témoin indicateur de désactivation de l'alerte de sortie de voie s'éteint.

⇒ Reportez-vous à la page 72.



S01017

# Système de freinage avant collision

En cas de risque de collision avec un obstacle situé devant le véhicule, le système EyeSight empêche la collision ou réduit sa gravité en avertissant le conducteur. Si le conducteur ne réagit toujours pas pour éviter la collision, le freinage peut intervenir automatiquement juste avant la collision afin d'empêcher l'accident ou, à défaut, de réduire ses conséquences. Si le conducteur réagit pour éviter la collision, l'assistance au freinage avant collision se met en marche pour aider le conducteur à empêcher la collision ou à réduire sa gravité. Ce système peut se révéler efficace non seulement pour les collisions avec un objet situé devant le véhicule mais aussi avec les collisions latérales avant. Cette fonction peut être activée lorsque le levier sélecteur se trouve sur l'une des positions **[D]**, **[M]** ou **[N]**.



**DANGER**

- N'utilisez jamais le système de freinage avant collision et l'assistance au freinage avant collision pour arrêter votre véhicule ou éviter une collision dans des conditions ordinaires. Ces fonctions ne peuvent pas empêcher les collisions dans toutes les conditions. Si le conducteur se fie exclusivement au système de freinage avant collision pour assurer le freinage, des collisions peuvent se produire.
- Lorsqu'un avertissement intervient, freinez et/ou prenez toute autre mesure nécessaire en demeurant attentif à l'avant du véhicule et aux alentours.
- Le système de freinage avant collision EyeSight est essentiellement conçu pour empêcher les collisions avec l'arrière d'autres véhicules lorsque cela est possible ou pour minimiser les dommages corporels et matériels en cas de collision. En plus des voitures et camions, les deux roues et les piétons peuvent également être considérés comme des obstacles. La détection peut cependant être impossible dans certaines situations<sup>2</sup>. Par exemple, lorsqu'un véhicule est vu de côté, les véhicules circulant ou approchant en sens inverse, les petits animaux ou enfants, ou les murs et portes ne seront probablement pas détectés.
- Le système de freinage avant collision intervient lorsqu'il détermine que la collision est inévitable, et est conçu pour commander un freinage puissant immédiatement avant la collision. Le résultat de cette action varie selon les cas<sup>2</sup>. En conséquence, cette fonction ne se comporte pas toujours de la même façon.
- Lorsque le système de freinage avant collision intervient, son action continue même si la pédale d'accélérateur est partiellement enfoncée. Toutefois, cette action est annulée si la pédale d'accélérateur est enfoncée brusquement ou jusqu'en bout de course.
- Si le conducteur enfonce la pédale de frein ou tourne le volant, le système est susceptible de déterminer qu'il s'agit d'une manœuvre d'évitement, auquel cas la commande de freinage automatique peut ne pas intervenir afin de laisser tout le contrôle du véhicule au conducteur.
- Il peut être impossible d'empêcher la collision lorsque la différence de vitesse avec l'obstacle situé devant est supérieure ou égale au chiffre suivant<sup>1</sup>. Même avec une différence de vitesse inférieure ou égale au chiffre suivant<sup>\*1</sup>, cette fonction peut être incapable de stopper le véhicule, ou peut ne pas s'activer dans certains cas tels que la traversée d'un autre véhicule juste devant le vôtre ainsi que dans d'autres situations tributaires de la visibilité, des conditions de la route ou d'autres facteurs<sup>2</sup>. Selon les conditions<sup>2</sup> présentées ci-dessous, l'assistance au freinage avant collision est également susceptible de ne pas intervenir.

\*1: Pour les véhicules: environ 50 km/h (30 MPH),

Pour les piétons: environ 35 km/h (21 MPH)

\*2: Conditions

- Distance avec l'obstacle situé devant vous, différence de vitesse, éloignement, dérive latérale (marge)
- Conditions d'utilisation du véhicule (charge, nombre de passagers, etc.)

- Conditions de circulation (déclivités, mauvaise adhérence, forme, irrégularités, etc.)
- Lorsque la visibilité à l'avant est mauvaise (pluie, neige, brouillard ou fumée, etc.)
- Lorsque l'objet détecté n'est pas un véhicule, un deux roues ou un piéton
  - Animal (chien, chevreuil, etc.)
  - Glissière de sécurité, poteau téléphonique, arbre, clôture ou mur, etc.
- Dans certains cas, selon l'éclairage alentour, les mouvements relatifs, l'aspect ou l'angle de l'objet, le système peut être incapable de détecter des obstacles tels que les deux roues et les piétons.
- Lorsque le système détermine que l'action du conducteur (basée sur l'actionnement de la pédale d'accélérateur, le freinage, l'angle du volant, etc.) constitue une manœuvre d'évitement
- État d'entretien du véhicule (systèmes des freins, usure des pneus, pression de gonflage, utilisation de la roue de secours de type provisoire, etc.)
- Lorsque vous tractez une remorque ou un autre véhicule, etc.
- Lorsque les freins sont froids en raison de la basse température ambiante ou juste après le démarrage du moteur.
- Lorsque les freins sont surchauffés en descente (l'efficacité de freinage est réduite)
- Lorsque vous conduisez sous la pluie ou après le nettoyage du véhicule (les freins sont mouillés et l'efficacité de freinage est réduite)
- Conditions de détection de la caméra stéréo
 

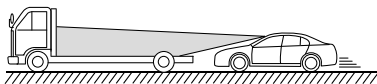
Dans les cas suivants, cette fonction est particulièrement susceptible de ne pas intervenir ou de se révéler incapable de stopper le véhicule.

  - Mauvais temps (par exemple forte pluie, vent violent ou brouillard dense)
  - Lorsque la visibilité est réduite par la présence de sable, de fumée ou de vapeur d'eau en suspension dans l'air, ou lorsque la vue vers l'avant du véhicule est gênée par les projections d'eau, de neige, de saleté ou de poussière du véhicule situé devant ou de ceux roulant en sens inverse
  - Lorsque vous conduisez de nuit ou dans un tunnel, phares éteints
  - Lorsque vous conduisez de nuit ou dans un tunnel, derrière un véhicule roulant avec ses feux arrière éteints
  - Lorsque vous approchez d'un deux roues ou d'un piéton la nuit
  - Lorsque l'éclairage ambiant est faible en soirée ou au petit matin
  - Lorsqu'un véhicule, un deux roues ou un piéton se trouve hors de la zone illuminée par les phares
  - Lorsque vous êtes ébloui par une forte lumière venant de l'avant (par exemple, soleil au petit matin, soleil couchant ou faisceaux de phares, etc.)
  - Lorsque le pare-brise est embué, rayé ou couvert de neige, de saleté, de poussière ou de gel, ou affecté d'une autre manière.
  - Lorsque du liquide a été mal essuyé sur le pare-brise pendant ou après l'utilisation du lave-glace
  - Lorsqu'une détection est rendue impossible par la présence de gouttes d'eau de pluie ou de lave-glace, ou de balais d'essuie-glace, masquant le champ de vision de la caméra.
  - Lorsque le champ de vision couvert par la caméra stéréo est masqué (par exemple par un canoë placé sur le toit du véhicule)

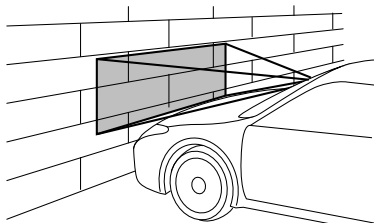
Suite à la page suivante ⇒

⇒ Suite de la page précédente

- Lorsque la partie arrière du véhicule situé devant est basse, de petite taille ou de forme irrégulière (le système peut considérer une autre partie du véhicule comme son arrière et calculer son propre fonctionnement à partir de cette donnée)
  - Lorsque le véhicule situé devant est un camion-plateau ou une remorque vide ou sans panneaux arrière et/ou latéraux
  - Dans le cas de véhicules dont le chargement dépasse de l'arrière
  - Dans le cas de véhicules à forme spéciale (camion de transport de véhicules, side-car, etc.)
  - Lorsque le véhicule est de petite taille, etc.
- Lorsqu'un mur, etc. se trouve devant un véhicule à l'arrêt
- Lorsqu'un autre objet se trouve près du véhicule
- Lorsque le côté d'un véhicule, etc., vous fait face.
- Dans le cas d'un véhicule roulant en marche arrière ou roulant en sens inverse, etc.
- Lorsqu'un obstacle est plus petit que la limite inférieure de détection de la caméra stéréo
  - En présence d'enfants ou d'animaux de petite taille, etc.
  - En présence de piétons assis ou allongés
- Lorsque l'objet détecté est une clôture ou un mur présentant un motif uniforme (rayures ou briques, etc.)
- Lorsque vous vous trouvez face à un mur ou une porte en verre, ou à un miroir
- Lorsque le véhicule situé devant effectue une brusque embardée, accélère ou ralentit.
- Lorsqu'un véhicule, un deux roues ou un piéton traverse subitement par le côté ou apparaît soudainement devant vous.
- Lorsque vous changez soudainement de voie, plaçant votre véhicule juste derrière un obstacle
- Lorsqu'un véhicule, un deux roues ou un piéton est proche du pare-chocs de votre véhicule
- Lorsqu'il y a une différence de vitesse de 5 km/h (4 MPH) ou moins entre votre véhicule et un obstacle (le freinage intervenant en fonction de la forme et la taille de l'objet, lorsque l'obstacle est très proche, ce dernier peut, dans certains cas, être hors du champ de vision couvert par la caméra.)



S01956



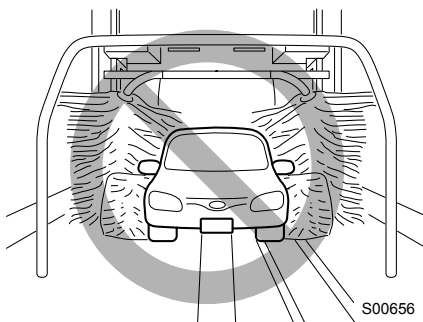
S00653

- Lorsque vous conduisez dans des virages serrés, sur des montées ou descentes prononcées
  - Lorsque vous conduisez sur une route cahoteuse ou sans revêtement
  - Lors de changements de luminosité, tel qu'à l'entrée ou la sortie d'un tunnel
  - Ne testez pas le système de freinage avant collision tout seul. Il risque de fonctionner de manière incorrecte et de provoquer un accident.
  - Dans les situations présentées ci-dessous, le système risque de ne pas fonctionner convenablement. Lorsque l'une de ces situations se présente, désactivez le système de freinage avant collision.
    - La pression des pneus n'est pas conforme.\*<sup>1</sup>
    - La roue de secours de type provisoire est installée.\*<sup>1</sup>
    - Des pneus usés inégalement, ou dont le type d'usure est inégal sont installés.\*<sup>1</sup>
    - Des pneus de mauvaise taille sont installés.\*<sup>1</sup>
    - Les pneus crevés ont été réparés temporairement avec un kit de réparation de pneu.
    - La suspension a été modifiée (y compris une suspension SUBARU d'origine qui a été modifiée).
    - Un objet obstruant le champ de vision de la caméra stéréo est installé sur le véhicule.
    - Les phares sont sales ou recouverts de neige et de glace ou de saleté. (Les objets sont mal éclairés et difficiles à détecter.)
    - Les axes optiques sont incorrectement alignés. (Les objets sont mal éclairés et difficiles à détecter.)
    - Les feux, y compris les phares et les phares antibrouillard, ont été modifiés.
    - Le véhicule fonctionne de manière irrégulière suite à un accident ou un dysfonctionnement.
    - Le témoin avertisseur du système des freins est allumé en rouge.\*<sup>2</sup>
    - Une charge lourde se trouve sur ou dans le véhicule.
    - Le nombre maximum de passagers est dépassé.
    - Les instruments de bord ne fonctionnent pas correctement: témoins qui ne s'allument pas, bips qui ne retentissent pas, affichage différent de la normale, etc.\*<sup>3</sup>
- \*1: Les roues et pneus assurent des fonctions primordiales. Assurez-vous d'utiliser des roues et pneus convenant à votre véhicule. Pour de plus amples détails, reportez-vous au Manuel du conducteur de votre véhicule.
- \*2: Si le témoin avertisseur du système des freins ne s'éteint pas, arrêtez immédiatement le véhicule dans un endroit sûr et contactez un concessionnaire SUBARU pour faire inspecter le système. Pour de plus amples détails, reportez-vous au Manuel du conducteur de votre véhicule.
- \*3: Pour de plus amples détails relatifs aux instruments de bord, reportez-vous au Manuel du conducteur de votre véhicule.

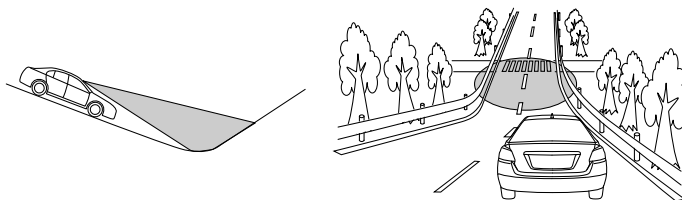


**ATTENTION**

- Si l'une des situations suivantes se présente, désactivez le système de freinage avant collision. Dans le cas contraire, le système de freinage avant collision pourrait s'activer de façon intempestive.
  - Lorsque le véhicule est remorqué
  - Lorsque le véhicule est chargé sur un plateau
  - Lors de l'utilisation d'un dynamomètre, de rouleaux ou d'un équipement similaire
  - Lorsqu'un mécanicien lève le véhicule, démarre le moteur et fait tourner les roues librement
  - Lorsque vous passez à hauteur de bannières accrochées, de drapeaux ou de branches, ou lorsqu'une végétation touffue/élevée effleure le véhicule
  - Lorsque vous utilisez un poste de lavage

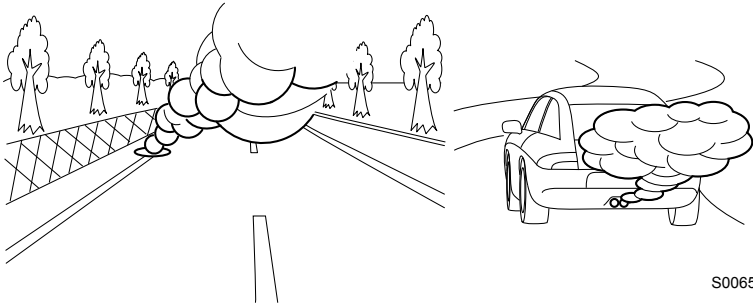


- Dans les situations suivantes, le système de freinage avant collision est susceptible d'intervenir. Efforcez-vous donc de conduire prudemment.
  - Lorsque vous passez un portail automatique (ouverture et fermeture)
  - Lorsque vous roulez près du véhicule situé devant
  - Lorsque vous roulez sur une route présentant de fréquents changements d'angle de pente



- Lorsque la visibilité est réduite par la présence de sable, de fumée ou de vapeur d'eau en suspension dans l'air, ou lorsque la vue vers l'avant du véhicule est gênée par les projections d'eau, de neige, de saleté ou de poussière du véhicule situé devant ou de ceux roulant en sens inverse
- Lorsque vous passez au-travers de nuages de vapeur ou de fumée, etc.

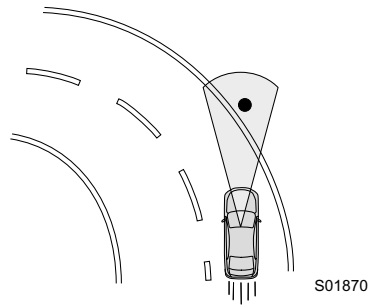
- Lorsque les gaz d'échappement émis par le véhicule situé devant sont visibles même par temps froid, etc.



S00652

- Lorsqu'un obstacle se trouve dans un virage ou à une intersection
- Lorsque vous passez à proximité d'un véhicule ou d'un objet
- Lorsque vous vous arrêtez très près d'un mur ou d'un véhicule situé devant

- Si un chargement ou des accessoires dépassent du bord du pare-chocs avant, la longueur du véhicule augmente et le système risque de ne pas pouvoir empêcher une collision.
- Si le conducteur appuie sur la pédale de frein pendant le freinage automatique, la pédale peut sembler rigide; ce comportement est normal. Il suffit d'enfoncer davantage la pédale de frein pour augmenter le freinage.



S01870



#### REMARQUE

Le freinage automatique peut produire des bruits inhabituels. Ces bruits, causés par la commande de freinage, sont normaux.

## ■ Détection de piétons

Le système EyeSight peut également détecter les piétons. La détection des piétons repose sur leur taille, leur forme et leurs mouvements. Le système détecte un piéton lorsque le contour de la tête et des épaules est clair.



S00693



**DANGER**

La fonction de freinage avant collision du système EyeSight identifie également les piétons en tant qu'obstacles. Toutefois, dans certains cas, le système peut être incapable de détecter un piéton. Les conditions suivantes sont autant de cas dans lesquels le système est particulièrement susceptible de ne pas détecter les piétons.

- Lorsque des piétons marchent en groupe
- Lorsqu'un piéton se tient près d'un mur ou d'un autre obstacle
- Lorsqu'un piéton porte un parapluie
- Lorsqu'un piéton porte des vêtements d'une couleur se fondant dans l'environnement
- Lorsqu'un piéton porte un objet volumineux
- Lorsqu'un piéton est penché, accroupi ou allongé
- Lorsqu'un piéton se tient dans un emplacement sombre
- Lorsqu'un piéton traverse ou apparaît subitement devant vous par le côté ou par l'avant

## Fonctionnement du système de freinage avant collision

Lorsqu'un obstacle est présent devant vous durant la conduite, le système agit comme suit afin d'avertir le conducteur, d'activer la commande de freinage et d'allumer les feux stop.

### **Alerte de distance de sécurité:**

Lorsque le système établit qu'il y a un risque de collision, un avertisseur sonore émet des bips courts répétés et les indicateurs de l'affichage des instruments de bord s'allument afin d'alerter le conducteur.

L'alerte de distance de sécurité intervient lorsque le régulateur de vitesse adaptatif n'est pas en service.

Cette alerte cesse dès que le conducteur a ralenti en enfonçant la pédale de frein et réussi à rétablir une distance de sécurité convenable.

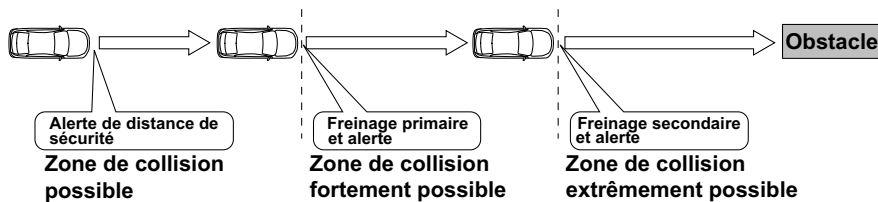
### **Freinage primaire et alerte:**

Lorsque le système établit qu'il y a un risque élevé de collision avec un obstacle situé devant, un avertisseur sonore émet des bips courts répétés et les indicateurs de l'affichage des instruments de bord s'allument afin d'alerter le conducteur. La commande de freinage s'active et, dans certaines situations, la puissance délivrée par le moteur est également contrôlée. Si le système détermine que la manœuvre d'évitement (freinage, direction, etc.) entreprise par le conducteur a réduit le risque de collision, le freinage est annulé.

### **Freinage secondaire et alerte:**

Si le système détermine ensuite que le risque de collision est extrêmement élevé, l'avertisseur sonore passe à une tonalité continue et la puissance de la commande de freinage est augmentée. Si, en dépit des manœuvres d'évitement du conducteur, le système considère toujours que la collision est inévitable, le système contrôle le freinage et la puissance délivrée par le moteur.

Même après l'arrêt du véhicule, le contrôle de freinage continue (le système maintient le frein actionné).



Système en marche	Force du freinage automatique	Indication sur l'affichage des instruments de bord	Type d'avertisseur sonore
Alerte de distance de sécurité	Aucune commande de freinage		Bips courts répétés
Freinage primaire	Modérée		Bips courts répétés
Freinage secondaire	Forte		Bip continu

S02610



**REMARQUE**

- Pour relâcher le frein lorsque le véhicule s'est arrêté via le système de freinage avant collision, effectuez les opérations suivantes.
  - Appuyez sur la pédale de frein.
  - Appuyez sur la pédale d'accélérateur (sauf lorsque le levier sélecteur est sur la position **[N]**).
  - Déplacez le levier sélecteur sur la position **[P]**
- Après l'arrêt via le freinage secondaire, dans les cas suivants, la commande de freinage sera désactivée et le frein de stationnement électronique se serrera.
 

(Les détails relatifs à la désactivation du frein de stationnement électronique sont présentés dans le Manuel du conducteur de votre véhicule.)

  - Lorsque 2 minutes environ se sont écoulées depuis l'arrêt sans serrage de la pédale de frein
  - Lorsqu'une portière (autre que le hayon/couvercle de coffre) est ouverte
  - Lorsque le Contrôle de Dynamique du Véhicule est mis en mode OFF

\* Reportez-vous au Manuel du conducteur pour de plus amples détails.

  - Lorsque le système EyeSight est en arrêt momentané

- Ni le freinage primaire, ni le freinage secondaire ne fonctionnent dans les cas suivants.
  - Lorsque la vitesse du véhicule est d'environ 1 km/h (1 MPH) ou moins (Lorsque le levier sélecteur est en position **N**) et que la vitesse de votre véhicule est d'environ 4 km/h (2 MPH) ou moins) ou de 160 km/h (100 MPH) ou plus
  - Lorsque le Contrôle de Dynamique du Véhicule est actif
- Si le système détecte les feux stop du véhicule situé devant, votre véhicule commence à ralentir plus tôt que s'il ne les détecte pas.
- Le freinage primaire est appliqué plus longtemps dans certains cas. L'une des raisons à cela est la grande différence de vitesse avec un obstacle situé devant. Dans de tels cas, un contrôle de freinage plus fort ou moins fort peut être activé.

## Fonctionnement de l'assistance au freinage avant collision

Lorsque le système de freinage avant collision est activé (lorsque le système a établi un risque élevé de collision avec un obstacle situé devant), si le conducteur enfonce la pédale de frein, le système interprète cette action comme un freinage d'urgence et active automatiquement l'assistance au freinage.



### ATTENTION

L'assistance au freinage avant collision n'intervient pas si le conducteur enfonce la pédale de frein alors que l'alerte de distance de sécurité est active. (Le ralentissement du véhicule est commandé par la force exercée par le conducteur sur la pédale de frein.)



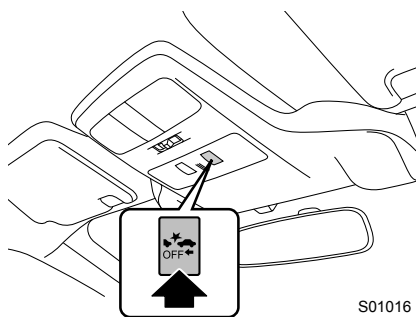
### REMARQUE

- La fonction d'assistance au freinage avant collision ne fonctionne pas lorsque la vitesse du véhicule est d'environ 10 km/h (7 MPH) ou moins ou de 160 km/h (100 MPH) ou plus.
- Pour de plus amples informations relatives à la fonction d'assistance au freinage, reportez-vous au Manuel du conducteur de votre véhicule.

## Désactivation du système de freinage avant collision

Appuyez pendant environ 2 secondes (ou plus) sur la commande de désactivation du système de freinage avant collision pour désactiver le système de freinage avant collision (y compris l'assistance au freinage avant collision). Lorsqu'un bip court retentit, cette commande est désactivée et le témoin indicateur de désactivation du système de freinage avant collision s'allume sur le tableau de bord.

Pour réactiver cette commande, appuyez à nouveau pendant au moins 2 secondes sur la commande de désactivation du système de freinage avant collision. Lorsque cette commande est activée, le témoin indicateur de désactivation du système de freinage avant collision s'éteint.



### REMARQUE

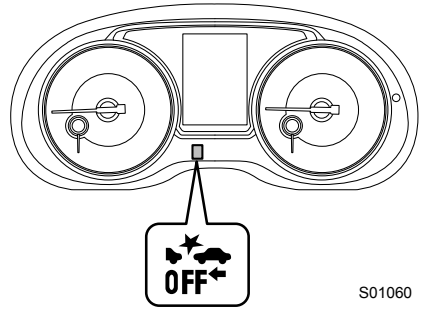
- La désactivation du système de freinage avant collision est accompagnée par celle de la fonction de gestion de l'accélérateur avant collision.
- Même lorsque le système de freinage avant collision est désactivé, si le contacteur d'allumage est éteint puis le moteur redémarré, le système de freinage avant collision se réactivera. Par défaut, ce système est placé sur "ON" à chaque redémarrage du moteur.

## ■ Témoin indicateur de désactivation du système de freinage avant collision

Ce témoin indicateur s'allume lorsque le contacteur d'allumage est placé sur la position ON, et reste allumé pendant environ 7 secondes après le démarrage du moteur. Il s'allume lorsque le système de freinage avant collision est désactivé.

Il s'allume également dans les conditions suivantes.

- Lorsque le Contrôle de Dynamique du Véhicule est mis en mode OFF
  - \* Reportez-vous au Manuel du conducteur pour de plus amples détails.
- Lorsque le système EyeSight est défaillant
  - ⇒ Reportez-vous à la page 90.
- Lorsque le système EyeSight est en arrêt momentané
  - ⇒ Reportez-vous à la page 91.



S01060



### REMARQUE

Lorsque le témoin indicateur de désactivation du système de freinage avant collision est allumé, le système de freinage avant collision (y compris la fonction d'assistance au freinage avant collision) ne fonctionne pas.

# Régulateur de vitesse adaptatif

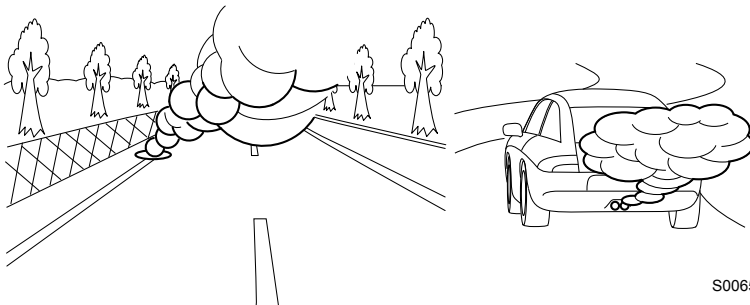
Le régulateur de vitesse adaptatif est un système d'assistance à la conduite conçu pour améliorer le confort de conduite sur autoroutes, voies rapides et autoroutes internationales. La caméra stéréo détecte les véhicules situés devant sur la même voie de circulation, et votre véhicule suit le véhicule qui le précède (jusqu'à occurrence d'une vitesse maximale sélectionnée). Ce faisant, votre véhicule maintient automatiquement une distance de sécurité correspondant à la vitesse du véhicule situé devant. Lorsque le véhicule situé devant s'immobilise, votre véhicule s'immobilise également, et le frein de stationnement électronique est automatiquement serré. Le système peut contrôler le véhicule à une vitesse allant approximativement de 0 à 145 km/h (90 MPH). Veuillez faire attention à ne pas dépasser les limites de vitesse autorisées.



**DANGER**

- Ce système ne constitue pas une fonction de conduite automatique prenant en charge les différentes conditions de circulation.
  - Ne vous fiez pas excessivement au régulateur de vitesse adaptatif. Ce système n'est pas conçu pour pallier à un manque d'attention du conducteur quant à la situation générale, ni pour compenser une mauvaise visibilité. Il n'est pas conçu pour empêcher les collisions avec l'arrière d'un autre véhicule.  
Efforcez-vous de toujours conduire prudemment sur la route. Conservez toujours une bonne distance de sécurité avec le véhicule situé devant, soyez attentif aux alentours et aux conditions de conduite et, le cas échéant, freinez et prenez toute autre mesure nécessaire.
  - Réglez la vitesse sélectionnée du véhicule dans une plage correspondant aux conditions de circulation et à votre environnement.
  - Chaque jour, avant d'activer le système, procédez à un contrôle afin de vérifier qu'il n'y a pas de dysfonctionnement au niveau des pneus et des freins.  
⇒ Reportez-vous au "livret de garantie et d'entretien" fourni séparément.
  - Dans les situations présentées ci-dessous, le système risque de ne pas fonctionner convenablement. Abstenez-vous d'utiliser le régulateur de vitesse adaptatif dans les situations suivantes.
    - La pression des pneus n'est pas conforme.\*1
    - La roue de secours de type provisoire est installée.\*1
    - Des pneus usés inégalement, ou dont le type d'usure est inégal sont installés.\*1
    - Des pneus de mauvaise taille sont installés.\*1
    - Les pneus crevés ont été réparés temporairement avec un kit de réparation de pneu.
    - La suspension a été modifiée (y compris une suspension SUBARU d'origine qui a été modifiée).
    - Un objet obstruant le champ de vision de la caméra stéréo est installé sur le véhicule.
    - Les phares sont sales ou recouverts de neige et de glace ou de saleté. (Les objets sont mal éclairés et difficiles à détecter.)
    - Les axes optiques sont incorrectement alignés. (Les objets sont mal éclairés et difficiles à détecter.)
    - Les feux, y compris les phares et les phares antibrouillard, ont été modifiés.
    - Le véhicule fonctionne de manière irrégulière suite à un accident ou un dysfonctionnement.
    - Le témoin avertisseur du système des freins est allumé en rouge.\*2
    - Une charge lourde se trouve sur ou dans le véhicule.
    - Le nombre maximum de passagers est dépassé.
    - Les instruments de bord ne fonctionnent pas correctement: témoins qui ne s'allument pas, bips qui ne retentissent pas, affichage différent de la normale, etc.\*3
- \*1: Les roues et pneus assurent des fonctions primordiales. Assurez-vous d'utiliser des roues et pneus convenant à votre véhicule. Pour de plus amples détails, reportez-vous au Manuel du conducteur de votre véhicule.
- \*2: Si le témoin avertisseur du système des freins ne s'éteint pas, arrêtez immédiatement le véhicule dans un endroit sûr et contactez un concessionnaire SUBARU pour faire inspecter le système. Pour de plus amples détails, reportez-vous au Manuel du conducteur de votre véhicule.
- \*3: Pour de plus amples détails relatifs aux instruments de bord, reportez-vous au Manuel du conducteur de votre véhicule.

- Le régulateur de vitesse adaptatif est conçu pour être utilisé sur les autoroutes, voies rapides, routes à péage, autoroutes internationales et autres routes à accès limité. Il n'est pas conçu pour être utilisé en circulation urbaine. Abstenez-vous d'utiliser le régulateur de vitesse adaptatif dans les conditions suivantes. Ceci est dangereux et peut provoquer des accidents.
  - Routes ordinaires (autres que celles mentionnées ci-dessus)  
En fonction de l'environnement de conduite (complexité de la route et autres facteurs), il se peut que le comportement du système ne convienne pas aux conditions de circulation, entraînant ainsi un risque d'accident.
  - Virages serrés ou routes sinueuses
  - Routes verglacées, couvertes de neige ou autres surfaces glissantes  
Les roues risquent de patiner et d'entraîner une perte de contrôle du véhicule.
  - Conditions de circulation imposant de fréquentes accélérations et ralentissements, rendant le maintien de la distance de sécurité difficile  
Le comportement du système risque de ne pas convenir aux conditions de circulation.
  - Descentes prononcées  
La vitesse sélectionnée du véhicule pourrait être dépassée.
  - Descente prononcée et longue  
Les freins risquent de surchauffer.
  - Routes et ponts autoroutiers comportant des déclivités prononcées  
Le système risque de perdre la trace du véhicule situé devant ou de détecter la chaussée à la place, rendant une maîtrise correcte du véhicule impossible.
  - Aux abords d'un virage serré vous menant à un échangeur routier ou un embranchement, une aire de repos, une aire de stationnement, un poste de péage ou toute autre infrastructure  
La détection du véhicule situé devant risque d'être impossible.
  - Lors de changements de luminosité, tel qu'à l'entrée ou la sortie d'un tunnel
  - Lorsque la visibilité est réduite par la présence de sable, de fumée ou de vapeur d'eau en suspension dans l'air, ou lorsque la vue vers l'avant du véhicule est gênée par les projections d'eau, de neige, de saleté ou de poussière du véhicule situé devant ou de ceux roulant en sens inverse.  
Le système peut perdre la trace du véhicule situé devant ou de l'eau, ou d'autres substances peuvent provoquer une fausse détection, rendant ainsi une maîtrise correcte du véhicule impossible.




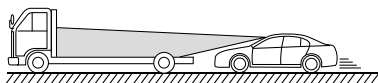
S00652

- Lorsque le pare-brise est embué, rayé ou couvert de neige, de saleté, de poussière ou de gel, ou affecté d'une autre manière.

Suite à la page suivante →

⇒ Suite de la page précédente

- Lorsque des gouttes d'eau de pluie ou du lave-glace, ou de la saleté n'ont pas été bien essuyées du pare-brise  
La détection du véhicule situé devant risque d'être impossible, rendant ainsi une maîtrise correcte du véhicule impossible.
- Lorsque le champ de vision couvert par la caméra stéréo est masqué (par exemple par un canoë placé sur le toit du véhicule)
- La caméra stéréo risque d'avoir des difficultés à garantir la détection des objets ou conditions suivant(e)s. Freinez et prenez toute autre mesure nécessaire.
  - Véhicules circulant à des vitesses très différentes (véhicules roulant lentement, étant à l'arrêt ou circulant en sens inverse, etc.)
  - Véhicules traversant votre voie de circulation
  - Deux roues, piétons et animaux, etc.
  - Lorsque l'éclairage est faible en soirée ou au petit matin
  - Lorsque vous conduisez de nuit ou dans un tunnel, phares éteints
  - Lorsque vous conduisez de nuit ou dans un tunnel, derrière un véhicule roulant avec ses feux arrière éteints
  - Lorsque vous êtes ébloui par une forte lumière venant de l'avant (soleil ou faisceaux des feux de route, etc.)
  - Véhicules situés devant à arrière bas, de petite taille ou irréguliers (le système risque de détecter une autre partie du véhicule et de déterminer son comportement en fonction de cette donnée)
    - Un camion-plateau ou une remorque vide sans hayon ni long plateau
    - Véhicules dont le chargement dépasse de l'arrière
    - Véhicules à forme spéciale (camion de transport de véhicules, side-car, etc.)
    - Véhicules bas
  - Objets proches du pare-chocs de votre véhicule
- Lorsque vous ne souhaitez pas utiliser le régulateur de vitesse adaptatif, assurez-vous de désactiver la touche  (régulateur de vitesse). Si cette touche reste activée, le régulateur de vitesse risque d'être activé par erreur, entraînant un risque d'accident.
- Avant d'utiliser le régulateur de vitesse adaptatif, pensez à totalement vérifier la sécurité des passagers et à observer la zone autour du véhicule. Ne commandez jamais le régulateur de vitesse depuis l'extérieur du véhicule.

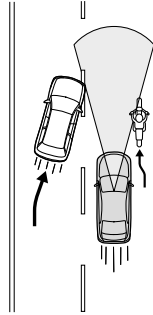


S01956

### Détection du véhicule situé devant par la caméra stéréo EyeSight

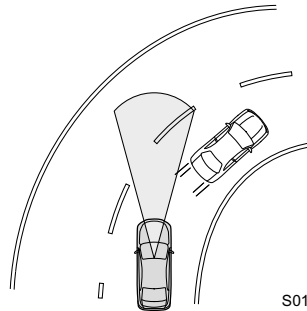
- Dans les conditions de circulation ou de votre véhicule ci-dessous, la détection du véhicule situé devant risque d'être impossible. Les véhicules des voies de circulation adjacentes ou les objets présents sur le bord de la route sont susceptibles d'être indûment détectés. Dans de telles conditions, abstenez-vous d'utiliser le régulateur de vitesse adaptatif. Si le régulateur de vitesse est en service, freinez et prenez toutes les autres mesures nécessaires.

- Lorsque la surveillance commence depuis une faible distance de sécurité, par exemple lorsque le véhicule situé devant traverse votre voie de circulation



S01872

- Lorsque vous conduisez sur des routes sinueuses, en début ou fin de virage et sur des routes à virages successifs (Dans ces conditions, le système a du mal à détecter les véhicules qui sortent de la zone de détection.)



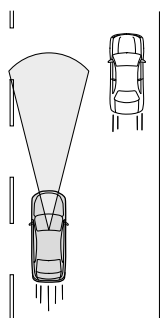
S01873

- Lorsque vous conduisez sur des rampes d'accès et de sortie des voies rapides, autoroutes ou autres routes à accès limité (le régulateur de vitesse adaptatif EyeSight n'est pas conçu pour ce genre d'infrastructure routière.)
- Lorsque vous conduisez en centre-ville ou en banlieue (le régulateur de vitesse adaptatif n'est pas conçu pour ce genre d'infrastructure routière. Utilisez le régulateur de vitesse adaptatif uniquement sur les autoroutes à accès limité.)

Suite à la page suivante ⇒

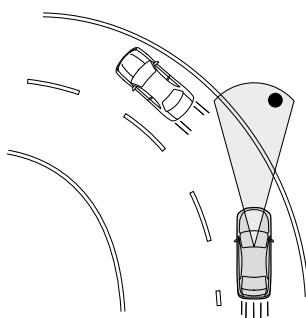
⇒ Suite de la page précédente

- Lorsque le véhicule situé devant est axialement décalé par rapport au vôtre



S01874

- Lorsqu'un obstacle se trouve sur le bord de la route
- Lorsqu'il y a une grande différence de vitesse par rapport au véhicule situé devant
- Lorsqu'un véhicule traverse votre voie de circulation, devant vous
- Lorsque la distance entre les véhicules est très courte
- Lorsque votre véhicule dérive à l'intérieur de la voie
- Lorsque vous conduisez sur une route cahoteuse ou sans revêtement
- Lorsque vous conduisez sur une route aux voies extrêmement étroites tel que lors de restrictions de trafic ou dans des zones de construction
- Lorsque la conduite classique est instable suite à un accident ou un dysfonctionnement
- Lorsqu'une forte charge se trouve dans la zone de chargement, sur la banquette arrière ou dans le coffre de votre véhicule
- Les capacités d'évaluation d'une situation par le régulateur de vitesse adaptatif ne sont pas sans limites. Il est possible que le véhicule ne ralentisse pas à temps dans les situations suivantes. Enfoncez la pédale de frein pour ralentir si nécessaire.
  - Lorsque la différence de vitesse avec le véhicule situé devant est excessive ou que le véhicule situé devant ralentit de façon intempestive
  - Lorsque le véhicule en train de ralentir devant décélère de manière intempestive ou freine brusquement
- Abstenez-vous d'utiliser le régulateur de vitesse adaptatif si l'avertisseur sonore intervient fréquemment.
- Même lorsque la distance de sécurité est courte, l'alerte "Obstacle Detected" (obstacle détecté) risque de ne pas intervenir dans les cas suivants.
  - Lorsque la différence de vitesse relative avec le véhicule situé devant est faible (les deux véhicules roulent presque à la même vitesse)
  - Lorsque le véhicule situé devant est plus rapide que le vôtre (la distance de sécurité augmente graduellement)
  - Lorsqu'un autre véhicule traverse la voie de circulation très près du vôtre
  - Lorsque le véhicule situé devant ralentit brusquement
  - Lorsque de nombreuses déclivités se succèdent
  - L'état de détection du véhicule devant vous à l'aide de la caméra stéréo peut être confirmé par l'état d'allumage de l'indicateur de véhicule devant vous. (Reportez-vous à la page 42.)



S01875





- Après son activation, le régulateur de vitesse adaptatif assure un contrôle continu en fonction du mouvement du véhicule situé devant. La fonction d'arrêt total s'active lorsque votre véhicule s'arrête à la suite du véhicule situé devant. Toutefois, le système risque de ne pas arrêter votre véhicule si la caméra stéréo EyeSight a perdu la trace du véhicule situé devant. Freinez de manière à maintenir une bonne distance de sécurité, si nécessaire. Soyez conscient que le système EyeSight a du mal à détecter les objets ou véhicules se déplaçant à une vitesse relative par rapport à celle de votre véhicule. Par conséquent, pensez à solliciter la pédale de frein si le système EyeSight perd la détection au moment où vous approchez d'une file de véhicules à l'arrêt.
- Depuis le mode d'arrêt total, le véhicule ne peut pas redémarrer sans intervention du conducteur.
- Si les conditions déterminant l'arrêt automatique du régulateur de vitesse sont réunies (⇒ reportez-vous à la page 51) pendant un arrêt total, le régulateur de vitesse adaptatif est désactivé et, pour des raisons de sécurité, le frein de stationnement électronique est activé automatiquement.
- Dans les conditions suivantes, le freinage risque d'être insuffisant. Enfoncez la pédale de frein et ralentissez si nécessaire.
  - Conditions d'utilisation du véhicule (charge, nombre de passagers, etc.)
  - Conditions de circulation (déclivités, mauvaise adhérence, forme, irrégularités, etc.)
  - État d'entretien du véhicule (systèmes des freins, usure des pneus, pression de gonflage, utilisation de la roue de secours de type provisoire, etc.)
  - Lorsque les freins sont froids. (Par exemple, juste après le démarrage du moteur ou par temps froid.)
  - Pendant une courte période durant la conduite, entre le démarrage et le moment auquel le moteur atteint sa température de fonctionnement
  - Lorsque les freins sont surchauffés en descente (l'efficacité de freinage peut diminuer)
  - Lorsque vous conduisez sous la pluie ou après le nettoyage du véhicule (les freins peuvent devenir mouillés et l'efficacité de freinage diminuer)
  - Lorsque vous tractez une remorque ou un autre véhicule, etc.

## Utilisation du régulateur de vitesse adaptatif

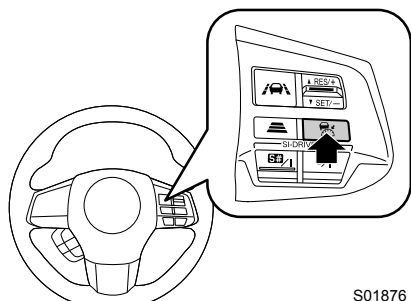
Le régulateur de vitesse adaptatif est disponible lorsque le moteur est allumé.

### ■ Mise en service du régulateur de vitesse adaptatif

(1) Mise du régulateur de vitesse adaptatif en mode d'attente

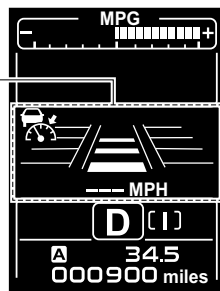
Appuyez sur la touche  (régulateur de vitesse). À cet instant, "" (régulateur de vitesse adaptatif), l'indicateur de votre véhicule ainsi que le témoin de réglage de distance de sécurité apparaissent sur la zone d'affichage EyeSight dans l'affichage des instruments de bord.

L'affichage de la vitesse sélectionnée du véhicule affiche la mention "- - MPH".



S01876

Zone d'affichage EyeSight



S01908

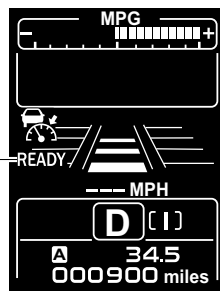
Une pression supplémentaire fait disparaître l'affichage EyeSight. De plus, cet affichage s'éteint automatiquement à l'arrêt du moteur.

Pour régler le mode d'activation:

Le régulateur de vitesse adaptatif peut être réglé lorsque toutes les conditions suivantes sont réunies et que **READY** s'affiche sur la zone d'affichage EyeSight.

- Toutes les portières (sauf le hayon/coffre) sont fermées.
  - La ceinture de sécurité du conducteur est attachée.
  - Le frein de stationnement électronique n'est pas serré (Le témoin avertisseur du système des freins est éteint.).
  - Le levier sélecteur est sur la position **D** et la palette de changement de vitesses n'est pas actionnée.
  - Le véhicule n'est pas en arrêt total par fonctionnement du maintien automatique du véhicule.
  - Le système EyeSight n'est pas en arrêt momentané.
- ⇒ Reportez-vous à la page 91.
- La route n'est pas très en pente.
  - Le volant n'a pas été tourné de manière significative vers la droite ou la gauche.
  - Le Contrôle de Dynamique du Véhicule est en mode normal ou de traction.
  - La vitesse du véhicule est comprise entre 0 km/h (0 MPH) et 145 km/h (90 MPH) environ.

Indicateur READY



S02040

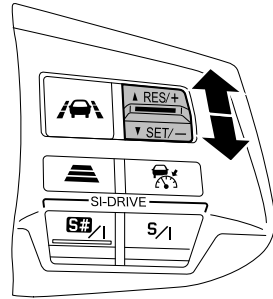
## (2) Mise en service du régulateur de vitesse adaptatif

Appuyez sur la touche "SET/-" ou "RES/+" du groupe RES/SET.

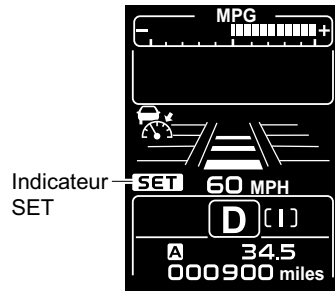
Le régulateur de vitesse adaptatif étant à présent en service, le régulateur de vitesse démarre.

Si aucun véhicule n'est détecté devant, le véhicule roule à la vitesse cible sélectionnée constante.

Lorsque le régulateur de vitesse adaptatif est réglé, la vitesse sélectionnée et **SET** s'affichent sur la zone de l'affichage EyeSight.








S02687




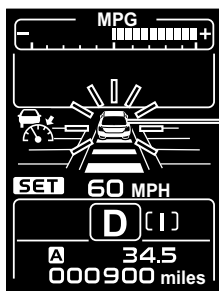
S02611

**REMARQUE**

- La vitesse cible du véhicule peut être réglée entre 30 km/h (20 MPH) et 145 km/h (90 MPH).
- Si le véhicule roule à environ 30 km/h (20 MPH) ou moins lorsque la vitesse est sélectionnée, cette valeur est paramétrée sur 30 km/h (20 MPH).
- Lorsque vous conduisez dans un virage, le véhicule risque de ne pas accélérer, voire de ralentir même si la vitesse sélectionnée est supérieure à la vitesse actuelle du véhicule.
- Si l'indicateur  (régulateur de vitesse adaptatif) ne s'allume pas, même lorsque la touche  (régulateur de vitesse) est enfoncée, le régulateur de vitesse adaptatif ne fonctionnera pas.
- Si l'indicateur  (régulateur de vitesse adaptatif) ne s'allume pas, même lorsque la touche  (régulateur de vitesse) est enfoncée, et que ce phénomène est fréquent, le système peut être défaillant. Adressez-vous à un concessionnaire SUBARU et faites inspecter le système.
- Le régulateur de vitesse adaptatif peut être activé pendant l'arrêt du véhicule par pression sur la pédale de frein. Lorsque le régulateur de vitesse adaptatif est activé, le véhicule démarre la fonction d'arrêt total.

Lorsque le système détecte un véhicule situé devant, un avertisseur sonore émet un bip court et l'indicateur de véhicule devant vous s'allume.  (blanc) devient vert.

Le système surveille le véhicule de tête situé devant et maintient la distance de sécurité sélectionnée. La vitesse de croisière correspond alors à la vitesse sélectionnée et ne la dépassera pas. Si le système ne détecte plus de véhicule situé devant, un avertisseur sonore émet un bip court et l'indicateur de véhicule devant vous s'éteint.  (vert) devient blanc.



Indicateur de véhicule devant vous

S02612



**REMARQUE**

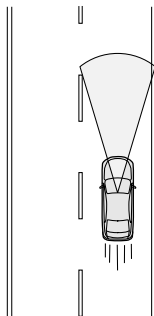
La personnalisation des réglages permet de neutraliser le son (son de détection du véhicule devant vous) accompagnant la détection et la fin de détection du véhicule situé devant lorsque le régulateur de vitesse adaptatif est en service.

⇒ Reportez-vous à la page 93.

**Fonctionnement du régulateur de vitesse adaptatif**

- Lorsqu'aucun véhicule n'est détecté devant le vôtre

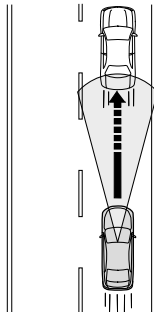
Le véhicule roule à la vitesse sélectionnée de manière constante, soit entre 30 km/h (20 MPH) et 145 km/h (90 MPH).



S01881

- Lorsqu'un véhicule est détecté devant le vôtre

Le système surveille le véhicule situé devant et maintient la distance de sécurité paramétrée (trois choix possible), ceci jusqu'à la vitesse cible sélectionnée, comprise entre 30 km/h (20 MPH) et 145 km/h (90 MPH).

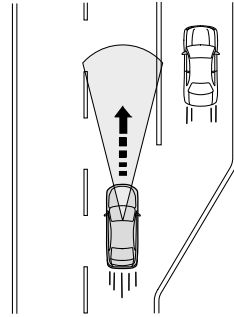


S01882

- Si votre véhicule ne détecte plus le véhicule situé devant

Le véhicule accélère progressivement pour revenir à la vitesse cible sélectionnée, et roulera à cette vitesse constante.

Si un véhicule est détecté devant le vôtre pendant l'accélération à la vitesse cible sélectionnée, la surveillance de véhicule reprend.



S01883

**ATTENTION**

Si le conducteur appuie sur la pédale de frein pendant le freinage automatique, la pédale peut sembler rigide; toutefois, ce comportement est normal. Il suffit d'enfoncer davantage la pédale de frein pour augmenter le freinage. Une fois relâchée, la pédale de frein revient au repos.

**REMARQUE**

- Lorsque le régulateur de vitesse adaptatif commande un freinage, les feux stop s'allument.
- En descente, le régulateur de vitesse adaptatif est susceptible de commander automatiquement le freinage afin de maintenir la vitesse cible sélectionnée du véhicule, ceci même s'il n'y a aucun véhicule devant.
- Le freinage automatique peut produire des bruits inhabituels. Ces bruits sont normaux; ils sont causés par la commande de freinage.
- Pour une rapide accélération momentanée, appuyez sur la pédale d'accélérateur. Après l'accélération, le véhicule revient progressivement à la vitesse cible sélectionnée, affichée sur l'affichage de la vitesse sélectionnée du véhicule.
- Si le système ne détecte plus le véhicule situé devant alors que votre véhicule est encore contrôlé par le freinage automatique, le frein est automatiquement relâché progressivement. Appuyez sur la pédale d'accélérateur si nécessaire.
- La fonction de suivi du véhicule de tête dispose des caractéristiques suivantes:
  - Si le fonctionnement des feux stop du véhicule de tête est détecté, le ralentissement s'effectue plus tôt que dans le cas inverse.
  - Si le véhicule se déplace vers la voie rapide à une vitesse supérieure à 60 km/h (37 MPH), le système commence l'accélération jusqu'à la vitesse sélectionnée du véhicule plus rapidement car celle-ci est liée au clignotant.

## ■ Augmentation de la vitesse cible sélectionnée du véhicule

### ● Via le groupe RES/SET

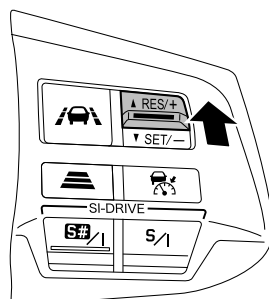
Actionnez le groupe RES/SET des façons suivantes lorsque vous conduisez avec le régulateur de vitesse adaptatif activé.

- Enfoncez brièvement le côté "RES/+".  
Chaque pression sur la touche augmente la vitesse cible sélectionnée du véhicule par incréments de 5 km/h (5 MPH).
- Appuyez continuellement sur le côté "RES/+".

Une pression maintenue sur la touche augmente la vitesse cible sélectionnée du véhicule par incréments de 1 km/h (1 MPH).

Lorsque vous actionnez la touche, la vitesse cible sélectionnée du véhicule change sur l'affichage des instruments de bord.

La vitesse cible sélectionnée du véhicule apparaît dans l'affichage EyeSight. Cette méthode permet de régler précisément la vitesse cible sélectionnée du véhicule.



S01884

### ● Modification via la pédale d'accélérateur

Appuyez sur la pédale d'accélérateur pour augmenter la vitesse du véhicule. Une fois la vitesse souhaitée atteinte, appuyez sur la touche SET/- du groupe RES/SET. La nouvelle vitesse cible sélectionnée du véhicule est définie lorsque vous appuyez sur la touche. La nouvelle vitesse sélectionnée du véhicule apparaît sur la zone d'affichage EyeSight.



**ATTENTION**

- Lorsque le régulateur de vitesse adaptatif est actif, la vitesse actuelle du véhicule est régulée en fonction du véhicule de tête. Ainsi, si vous appuyez sur la touche "RES/+" du groupe RES/SET et que vous réglez sur une vitesse supérieure à celle du véhicule situé devant, il n'y a pas d'accélération et la priorité va au maintien de la distance de sécurité. Cependant, comme la vitesse cible sélectionnée du véhicule a été modifiée, l'accélération jusqu'à cette nouvelle valeur intervient dès qu'aucun véhicule n'est plus détecté à l'avant (par exemple, après un changement de voie de circulation sans véhicule situé devant). Modifiez la vitesse cible sélectionnée du véhicule tout en consultant rapidement la valeur présentée dans l'affichage de la vitesse sélectionnée sur l'affichage EyeSight.
- Lorsque vous maintenez la pédale d'accélérateur enfoncée pendant que le régulateur de vitesse adaptatif est activé, ce dernier ne commande plus de freinage automatique ni d'alertes. Cependant, en cas de risque important de collision avec un obstacle situé devant le véhicule, l'alerte et le freinage peuvent être commandés par le système de freinage avant collision.

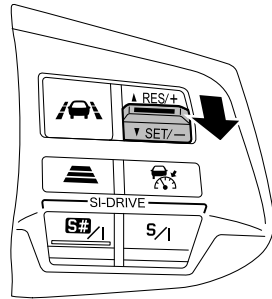
## ■ Diminution de la vitesse cible sélectionnée du véhicule

### ● Via le groupe RES/SET

Actionnez le groupe RES/SET des façons suivantes lorsque vous conduisez avec le régulateur de vitesse adaptatif activé.

- Enfoncez brièvement le côté "SET/-".  
Chaque pression sur la touche diminue la vitesse cible sélectionnée du véhicule par décrets de 5 km/h (5 MPH).
- Appuyez continuellement sur le côté "SET/-".

Une pression maintenue sur la touche diminue la vitesse cible sélectionnée du véhicule par décrets de 1 km/h (1 MPH). Lorsque vous actionnez la touche, la vitesse cible sélectionnée du véhicule change sur l'affichage des instruments de bord.



S01878

### ● Modification via la pédale de frein

- (1) Appuyez sur la pédale de frein pour diminuer la vitesse du véhicule. (Le régulateur de vitesse adaptatif sera annulé et **SET** sera éteint.)
- (2) Une fois la vitesse de votre choix atteinte, appuyez sur la touche "SET/-" du groupe RES/SET. La vitesse au moment de la pression sur la touche sera définie comme la nouvelle vitesse du véhicule, et apparaîtra dans la zone d'affichage EyeSight.

## ■ Accélération momentanée

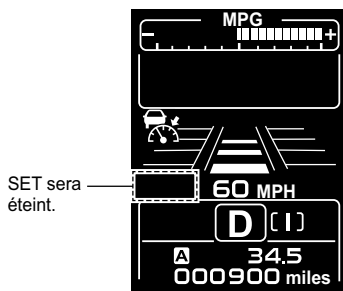
Appuyez sur la pédale d'accélérateur pour accélérer momentanément.

Lorsque la pédale d'accélérateur est relâchée, le véhicule revient à la vitesse sélectionnée.

## ■ Ralentissement momentané

Pour ralentir temporairement, appuyez sur la pédale de frein. Le régulateur de vitesse adaptatif est annulé lorsque vous appuyez sur la pédale de frein. **SET** sera éteint tant que la vitesse cible sélectionnée du véhicule reste affichée sur la zone d'affichage EyeSight.

Relâchez la pédale de frein et appuyez sur la touche "RES/+" du groupe RES/SET pour réinitialiser la vitesse cible sélectionnée du véhicule.



S02231

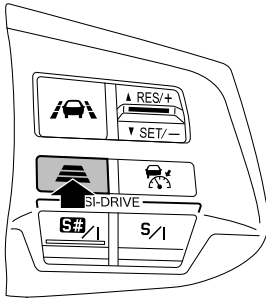


### ATTENTION

D'ordinaire, lorsque le régulateur de vitesse adaptatif est en marche, les accélérations et ralentissements sont commandés automatiquement, en fonction de la vitesse du véhicule de tête (s'il y en a un). Toutefois, lorsque votre véhicule se rapproche d'un véhicule de tête, par exemple si vous devez accélérer pour changer de voie de circulation ou toute autre raison, et si ce dernier ralentit brusquement ou si un autre véhicule traverse votre voie, accélérez ou freinez au moyen des pédales d'accélérateur ou de frein de manière à répondre à la situation.

## ■ Modification de la distance de sécurité en accord avec le véhicule situé devant

Le réglage de la distance de sécurité en accord avec le véhicule situé devant peut être configuré sur 3 niveaux différents.



Réglage de distance de sécurité	Affichage
Éloigné	
Moyen	
Proche	

S01886



### REMARQUE

- La distance de sécurité change conformément à la vitesse du véhicule. Plus le véhicule se déplace vite, plus la distance de sécurité sera longue.


#### <Guide indicatif des distances de sécurité>

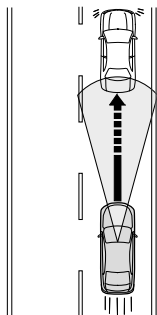
Indicateur de distance de sécurité	Lorsque la vitesse de votre véhicule est de 40 km/h (25 MPH)	Lorsque la vitesse de votre véhicule est de 100 km/h (60 MPH)
	Environ 30 m (100 ft)	Environ 60 m (190 ft)
	Environ 22 m (72 ft)	Environ 45 m (145 ft)
	Environ 15 m (50 ft)	Environ 30 m (100 ft)

- La distance de sécurité programmée précédemment est restaurée lorsque vous activez à nouveau la touche (régulateur de vitesse).

## ■ Fonction d'arrêt total

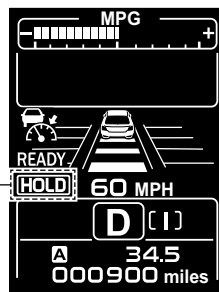
Si le véhicule situé devant s'arrête alors que le régulateur de vitesse adaptatif est en service, le vôtre s'arrête également et demeure à l'arrêt.

Lorsque votre véhicule s'est arrêté à la suite du véhicule situé devant, le régulateur de vitesse adaptatif est mis en pause et la fonction d'arrêt total est activée. **SET** sur la zone d'affichage EyeSight est désactivé et **HOLD** s'affiche. Au même moment,  redevient blanc.



S01887

HOLD est affiché.



S02232

Lorsque votre véhicule a été arrêté par une forte pression sur la pédale de frein, utilisez le groupe de touches RES/SET pour démarrer la fonction d'arrêt total.



### REMARQUE

La fonction d'arrêt total peut ne pas démarrer en cas de pression faible de la pédale de frein. Dans ce cas, le témoin "READY" ne s'allume pas.

## ● Réactivation du régulateur de vitesse adaptatif depuis le mode d'arrêt total

### ▼ Activation via le groupe de touches RES/SET

Appuyez sur "SET/-" (⇒ Reportez-vous à page 41 "(2) Mise en service du régulateur de vitesse adaptatif".)

Appuyez sur "RES/+" (⇒ Reportez-vous à page 53 "Retour à une vitesse de véhicule précédemment sélectionnée".)



### ATTENTION

Il peut falloir une seconde pour démarrer la fonction d'arrêt total après l'arrêt du véhicule.



### REMARQUE

Lorsque le véhicule situé devant accélère au moment où le régulateur de vitesse adaptatif est réactivé depuis le mode d'arrêt total, votre véhicule accélère également et continue à suivre le véhicule situé devant à la distance de sécurité sélectionnée précédemment. Toutefois, si le véhicule situé devant ne démarre pas ou marque une pause, le mode d'arrêt total est rétabli automatiquement au bout d'environ 3 secondes.

### ▼ Mise en service via la pédale d'accélérateur

Depuis le mode d'arrêt total, une pression sur la pédale d'accélérateur désactive ce mode. Le régulateur de vitesse adaptatif est alors réactivé. Si aucun véhicule de tête n'est détecté, le vôtre essaiera de rouler à la vitesse cible sélectionnée précédemment. Si un véhicule de tête est détecté, le régulateur de vitesse adaptatif maintient la distance de sécurité précédente.




#### REMARQUE

Une pression légère sur la pédale d'accélérateur peut ne pas suffire à désactiver la fonction d'arrêt total, auquel cas le régulateur de vitesse adaptatif ne sera pas réactivé.

### ● Annulation de la fonction d'arrêt total

Si l'une des opérations suivantes est effectuée pendant que la fonction d'arrêt total immobilise le véhicule (⇒ Reportez-vous à la page 48), celle-ci sera annulée, en même temps que le régulateur de vitesse adaptatif.

- La pédale de frein est enfoncée.
- Touche  (régulateur de vitesse) enfoncée.
- La commande de frein de stationnement électronique est enfoncée pour serrer le frein de stationnement électronique.



#### DANGER

- Ne sortez pas du véhicule pendant que la fonction d'arrêt total est en service.
- La fonction d'arrêt total ne peut pas se substituer au frein de stationnement.  
Pour garer le véhicule, arrêtez-vous toujours à l'aide de la pédale de frein puis activez le frein de stationnement électronique.



#### ATTENTION

Dans les cas ci-dessous, la fonction d'arrêt total du régulateur de vitesse est annulée:

- Mode d'arrêt total actif depuis au moins 2 minutes. (Un avertisseur sonore émet 5 bips intermittents, un bip court puis un long.)
- Toute situation donnant lieu à une désactivation automatique. (Un avertisseur sonore émet un bip court puis un long.)

⇒ Reportez-vous à la page 51.

Après l'annulation de la fonction d'arrêt total, le frein de stationnement électronique est automatiquement serré et le témoin indicateur de frein de stationnement électronique s'allume. Cependant, le frein de stationnement électronique ne fonctionnera pas si une situation donnant lieu à son annulation (système d'interverrouillage avec la pédale d'accélérateur, pression sur la touche de frein de stationnement électronique, etc.) intervient. (Pour de plus amples détails, reportez-vous au Manuel du conducteur de votre véhicule.)

Si la pédale d'accélérateur n'est sollicitée que légèrement alors que la fonction d'arrêt total est activée, la fonction d'arrêt total du régulateur de vitesse peut être désactivée et le frein de stationnement électronique est susceptible de ne pas fonctionner.

## ● Mise en service du régulateur de vitesse adaptatif pendant le fonctionnement du frein de stationnement électronique

Si le frein de stationnement électronique est serré, relâchez-le en appuyant sur la pédale d'accélérateur ou conformément à une autre méthode spécifiée avant de lancer le régulateur de vitesse. Pour de plus amples détails relatifs à la désactivation du frein de stationnement électronique, reportez-vous au Manuel du conducteur de votre véhicule.

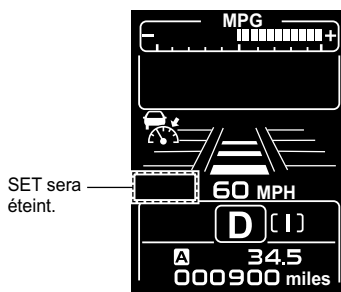
## ■ Annulation du régulateur de vitesse adaptatif

### ● Annulation commandée par le conducteur

Les deux méthodes suivantes permettent d'annuler le régulateur de vitesse adaptatif.

- Appuyez sur la pédale de frein.



**SET** sera éteint tant que la vitesse cible sélectionnée du véhicule reste affichée sur la zone d'affichage EyeSight.

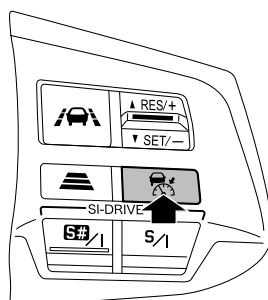


S02231

- Appuyez sur la touche  (régulateur de vitesse).

**SET** sera éteint tant que la vitesse cible sélectionnée du véhicule reste affichée sur la zone d'affichage EyeSight.

Lorsque vous appuyez à nouveau sur la touche  (régulateur de vitesse),  s'éteint et le régulateur de vitesse adaptatif se désactive.

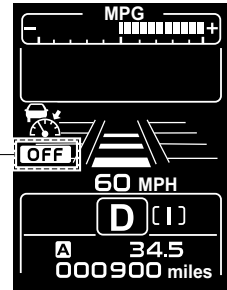


S01889

## ● Annulation automatique par le système

Dans les cas suivants, un avertisseur sonore émet un bip court et un bip long et le régulateur de vitesse adaptatif est automatiquement annulé. (OFF s'affiche sur la zone d'affichage EyeSight.) Si la fonction d'arrêt total est active (⇒ Reportez-vous à la page 48), le frein de stationnement électronique s'enclenche automatiquement.

OFF est affiché.



S02233

### ● Conditions nécessaires à l'annulation automatique

- La déclivité est très prononcée.
  - Le Contrôle de Dynamique du Véhicule ou la fonction de contrôle de traction est activé(e).
  - Le véhicule roule à plus de 160 km/h (100 MPH) environ avec le régulateur de vitesse en service.
  - Le braquage du volant est significatif.
  - Le levier sélecteur de la boîte de vitesses est mis sur une position autre que **D**.
    - Le régulateur de vitesse peut être réactivé après le retour du levier sélecteur de la boîte de vitesses sur la position **D**.
  - Un commutateur de changement de vitesses est actionné lors de la conduite lorsque le levier sélecteur de la boîte de vitesses est sur la position **D**.
    - Le régulateur de vitesse adaptatif peut être réactivé après le retour de l'indicateur de changement de vitesses sur **D**.
  - Une portière (autre que le hayon/couvercle de coffre) est ouverte.
  - La ceinture de sécurité du conducteur est détachée.
  - Le frein de stationnement électronique est serré manuellement.
  - Lorsque le Contrôle de Dynamique du Véhicule est en mode OFF
    - La fonction peut être réactivée après avoir mis le Contrôle de Dynamique du Véhicule en mode normal ou en mode de traction.
  - Le système EyeSight est en arrêt momentané.
- ⇒ Reportez-vous à la page 91.
- Le système EyeSight est défectueux.
- ⇒ Reportez-vous à la page 90.
- Le freinage secondaire avant collision s'est activé.



**DANGER**

N'utilisez pas le régulateur de vitesse adaptatif sur des routes glissantes. Ceci est dangereux et peut provoquer des accidents.



**ATTENTION**

- Lorsque vous mettez le levier sélecteur sur la position **[N]**, le régulateur de vitesse adaptatif est automatiquement annulé. Ne mettez pas le levier sur la position **[N]** sauf en cas d'urgence. Autrement, le frein moteur risque de ne pas fonctionner, ce qui pourrait provoquer un accident.
- Si une annulation automatique intervient avant de démarrer la fonction d'arrêt total (⇒ Reportez-vous à la page 48), le frein de stationnement électrique ne marchera pas.

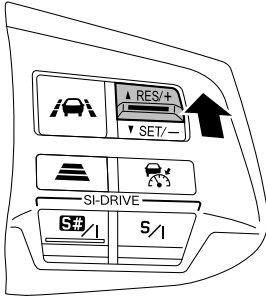


**REMARQUE**

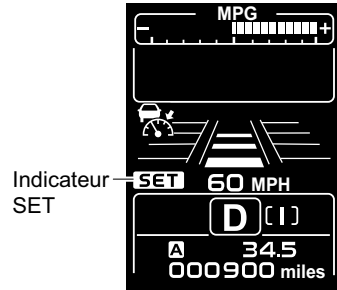
- Si le système EyeSight s'est momentanément arrêté, le témoin indicateur de désactivation du système de freinage avant collision ainsi que le témoin indicateur de désactivation de l'alerte de sortie de voie s'allument, et l'indicateur d'arrêt temporaire de l'EyeSight apparaît sur l'affichage des instruments de bord.  
⇒ Reportez-vous à la page 91.
- En cas de dysfonctionnement du système EyeSight, l'indicateur d'avertissement EyeSight apparaît sur l'affichage des instruments de bord et le témoin indicateur de désactivation du système de freinage avant collision ainsi que le témoin indicateur de désactivation de l'alerte de sortie de voie s'allument également. Dans ce cas, arrêtez-vous dans un endroit sûr, coupez le moteur et redémarrez-le. Si les témoins restent allumés après le redémarrage du moteur, le régulateur de vitesse adaptatif est inutilisable. Cette situation ne gêne aucunement la conduite classique; il convient cependant de faire vérifier le système par un concessionnaire SUBARU dès que possible.  
⇒ Reportez-vous à la page 90.
- Après une annulation automatique du régulateur de vitesse adaptatif, réactiver le régulateur de vitesse adaptatif dès que la condition ayant provoqué l'annulation a été corrigée. Si la fonction de régulateur de vitesse adaptatif demeure inutilisable même après correction du dysfonctionnement, le système EyeSight est peut-être défaillant. Cette situation ne gêne aucunement la conduite classique; contactez cependant un concessionnaire SUBARU afin de faire vérifier le système.

## ■ Retour à une vitesse de véhicule précédemment sélectionnée

La vitesse de véhicule précédemment sélectionnée a été enregistrée en mémoire.\* Pour rétablir cette vitesse sélectionnée, appuyez sur la touche RES/+ du groupe RES/SET. (Le **SET** s'allume à nouveau sur la zone d'affichage EyeSight afin de signaler que le système est revenu à la condition de réglage sélectionnée.)



S01884




S02611



### REMARQUE

\*La vitesse du véhicule enregistrée en mémoire est effacée dans les cas suivants:

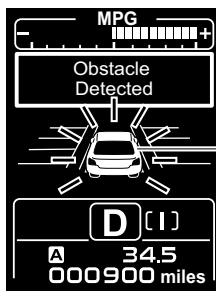
- Le régulateur de vitesse est désactivé par une pression sur la touche  (régulateur de vitesse).
- Le Contrôle de Dynamique du Véhicule ou la fonction de contrôle de traction est activé(e).
- Le mode de régulateur de vitesse a été basculé du régulateur de vitesse adaptatif au régulateur de vitesse classique.

## Autres fonctions

### ■ Alerte “Obstacle Detected” (obstacle détecté)

L'alerte “Obstacle detected” (obstacle détecté) intervient pendant que le régulateur de vitesse adaptatif surveille un véhicule de tête. Cette fonction avertit le conducteur lorsque le système établit que le niveau actuel de ralentissement du contrôle de freinage automatique est insuffisant.

- Lorsque le système détermine que la vitesse du véhicule doit être réduite manuellement par le conducteur, l'alerte “Obstacle Detected” (obstacle détecté) apparaît dans l'affichage des instruments de bord et un avertisseur sonore fait retentir plusieurs bips courts.
- Lorsque cette fonction intervient, appuyez sur la pédale de frein de manière à ralentir et à maintenir une distance de sécurité optimale.



Indicateur de véhicule devant vous

S02667



**DANGER**

- Abstenez-vous d'utiliser le régulateur de vitesse adaptatif si l'avertisseur sonore intervient fréquemment.
- L'alerte “Obstacle Detected” (obstacle détecté) n'intervient pas dans les situations suivantes.
  - La pédale d'accélérateur est enfoncée.
  - La pédale de frein est enfoncée.
- Même lorsque la distance de sécurité est courte, l'alerte “Obstacle Detected” (obstacle détecté) risque de ne pas intervenir dans les situations suivantes.
  - La différence de vitesse avec le véhicule situé devant est faible. (Les deux véhicules roulent presque à la même vitesse.)
  - Le véhicule situé devant est plus rapide que le vôtre. (La distance de sécurité augmente progressivement.)
  - Un autre véhicule traverse votre voie de circulation très près du vôtre.
  - Le véhicule situé devant ralentit brusquement.
  - Lorsque de nombreuses déclivités se succèdent
- L'alerte “Obstacle Detected” (obstacle détecté) risque de ne pas intervenir à temps dans le cas d'un véhicule arrêté en bout de file d'attente à un péage, à un feu tricolore, à une intersection ou dans un embouteillage, de même qu'avec un véhicule beaucoup plus lent que le vôtre. Pour détecter un obstacle potentiel et réagir, le système EyeSight a besoin d'une différence de vitesse.

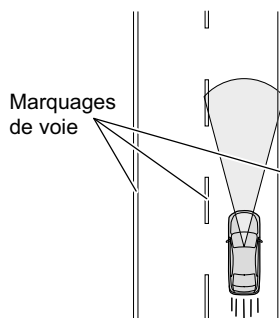


**REMARQUE**

- Les véhicules situés devant sur la même voie de circulation sont détectés par la caméra stéréo jusqu'à une distance d'environ 110 m (360 ft) vers l'avant. Toutefois, la distance de détection peut être réduite selon la circulation, les conditions de conduite, et la nature du véhicule situé devant.
- Changer le mode SI-DRIVE permet au régulateur de vitesse adaptatif de surveiller le véhicule situé devant en utilisant les caractéristiques de chaque mode.

# Assistance au maintien dans la voie

La caméra stéréo détecte les marquages de voie (y compris les plots de marquage de Botts) et le système assiste le fonctionnement de la direction en fonctionnant conjointement avec la direction assistée électrique pour vous aider à maintenir votre véhicule dans sa voie lors de la conduite sur les autoroutes, voies rapides et autoroutes internationales.



S01892



**DANGER**

**L'assistance au maintien dans la voie n'est pas un système de conduite automatique.**

**Ne surestimez pas les capacités de l'assistance au maintien dans la voie. Ce système n'est pas conçu pour assister une conduite inattentive ou pour permettre une conduite sans tenir le volant. Assurez-vous de tenir le volant de direction en conduisant. Pour conduire en toute sécurité, vérifiez la distance vous séparant du véhicule situé devant ou de celui roulant en parallèle de votre véhicule, les conditions environnantes et le milieu environnant pendant la conduite.**

Si vous estimez que le niveau de contrôle et que le timing du système sont différents de votre propre style de conduite, le système peut ne pas garantir une conduite en toute sécurité. N'utilisez pas l'assistance au maintien dans la voie.

L'assistance au maintien dans la voie ne fonctionne pas toujours dans toutes les situations. Si vous comptez uniquement sur l'assistance au maintien dans la voie pour rester dans une voie, cela peut provoquer un accident tel qu'une collision avec un obstacle à côté de votre voie, ou avec un véhicule roulant dans une voie adjacente.

- Vérifiez lors d'une inspection quotidienne qu'il n'y a aucun problème au niveau des pneus et des freins avant d'utiliser le système.

\* Reportez-vous au "livret de garantie et d'entretien".

- Dans les conditions suivantes, le système risque de ne pas fonctionner convenablement. N'utilisez pas l'assistance au maintien dans la voie.
  - La pression d'air des pneus n'est pas conforme aux spécifications.\*1
  - Des pneus usés inégalement, ou dont le type d'usure est inégal, sont installés.\*1
  - Des pneus de mauvaise taille sont installés.\*1
  - Les roues sont déséquilibrées (p. ex., la masse d'équilibrage est retirée ou mal alignée.)\*1
  - L'alignement des roues est hors de la valeur spécifiée.\*1
  - Les pneus crevés ont été réparés temporairement avec un kit de réparation de pneu.
  - La suspension a été modifiée (y compris les pièces SUBARU d'origine).
  - Un objet obstruant le champ de vision de la caméra stéréo est installé sur le véhicule.

- Des chaînes antidérapantes sont installées.
- Lorsque vous sentez une vibration anormale dans le volant ou que celui-ci est plus difficile à manier que d'habitude.
- Le volant a été remplacé par des pièces autres que des pièces SUBARU d'origine.
- Les phares sont sales ou recouverts de neige, de glace ou de saleté. (Les objets sont insuffisamment éclairés et difficiles à détecter.)
- Les phares sont incorrectement alignés. (Les objets sont insuffisamment éclairés et difficiles à détecter.)
- Les phares, phares antibrouillard, et d'autres feux ont été modifiés.
- Le véhicule fonctionne de manière irrégulière suite à un accident ou un dysfonctionnement.
- Le témoin avertisseur du système des freins est allumé (en rouge).<sup>\*2</sup>
- Une charge lourde se trouve sur ou dans le véhicule.
- Le nombre maximum de passagers est dépassé.
- Votre véhicule remorque un autre véhicule, etc.
- Les instruments de bord ne fonctionnent pas correctement. Par exemple, un témoin indicateur ou avertisseur des instruments de bord ne s'allume ou ne s'éteint pas correctement, un bip ne retentit pas, ou les indications sur l'affichage à cristaux liquides sont différentes de la normale.<sup>\*3</sup>

\*1: Les roues et pneus remplissent des fonctions d'importance cruciale. Assurez-vous d'utiliser les roues et pneus convenant à votre véhicule.

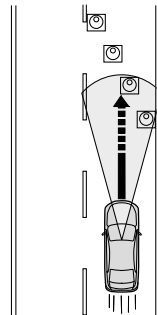
Pour de plus amples détails, reportez-vous au Manuel du conducteur de votre véhicule.

\*2: Si le témoin avertisseur du système des freins ne s'éteint pas, arrêtez immédiatement le véhicule dans un endroit sûr et contactez un concessionnaire SUBARU pour faire inspecter le système. Pour de plus amples détails, reportez-vous au Manuel du conducteur de votre véhicule.

\*3: Pour de plus amples détails relatifs aux fonctions et aux opérations des instruments de bord, reportez-vous au Manuel du conducteur de votre véhicule.

- L'assistance au maintien dans la voie est conçue pour être utilisée sur les autoroutes, voies rapides, routes à péage, autoroutes internationales et autres routes à accès limité. Abstenez-vous d'utiliser l'assistance au maintien dans la voie dans les conditions suivantes. Ceci est dangereux et peut provoquer des accidents.

- Routes ordinaires (autres que celles mentionnées ci-dessus)
- Routes à virages serrés
- Routes avec restrictions de voies ou voies provisoires en raison de travaux de construction, etc.
- Routes sur lesquelles il reste des marquages de voie anciens.
- Routes dont la surface est encore couverte de neige, de flaques ou de produit déneigeant.
- Routes comportant des restes de fissures ou de construction.





S01893

Suite à la page suivante →

⇒ Suite de la page précédente

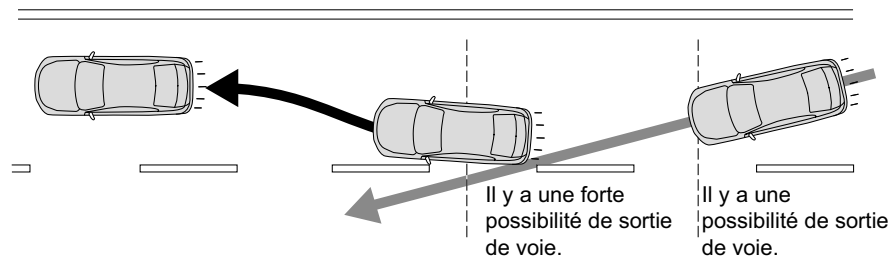
- Routes verglacées, couvertes de neige ou autres surfaces glissantes  
Les roues risquent de patiner et d'entraîner une perte de contrôle du véhicule.
- Aux abords d'un virage serré vous menant à un échangeur routier ou un embranchement, une station-service, une aire de stationnement, un poste de péage ou toute autre infrastructure.
- Lors de changements de luminosité, tel qu'à l'entrée ou la sortie d'un tunnel.
- Lorsque la visibilité est réduite par la présence de sable, de fumée ou de vapeur d'eau en suspension dans l'air, ou lorsque la vue vers l'avant du véhicule est gênée par les projections d'eau, de neige, de saleté ou de poussière du véhicule situé devant ou de ceux roulant en sens inverse.
- Lorsque le pare-brise est embué, rayé ou couvert de neige, de saleté, de poussière ou de gel, ou affecté d'une autre manière.
- Lorsque la pluie ou la saleté n'ont pas été bien essuyées du pare-brise, la caméra stéréo risque de ne pas détecter les voies.
- Lorsque le champ de vision couvert par la caméra stéréo est masqué (par exemple par un canoë placé sur le toit du véhicule).
- Dans les conditions suivantes, la caméra stéréo risque d'avoir des difficultés à garantir la détection des objets, et le système risque de ne pas fonctionner correctement.
  - Lorsque vous conduisez de nuit ou dans un tunnel, phares éteints.
  - Lorsque l'éclairage est faible en soirée ou au petit matin.
  - Par mauvais temps (par exemple, pluie ou neige)
  - La distance entre votre véhicule et celui vous précédant est courte, ce qui rend la détection des marquages de voie difficile.
  - Lorsqu'un véhicule venant d'une voie adjacente ou le véhicule situé devant change de voie.
  - La forme d'un virage routier change soudainement.
  - Des ombres de rambardes ou d'objets similaires chevauchent les marquages de voie.
  - Lorsque votre véhicule est exposé à une forte lumière venant de l'avant (rétro-éclairage du soleil, phares, etc.).
  - La voie est étroite.
  - La caméra stéréo peut avoir des difficultés à détecter la voie en raison de la performance de la caméra.
    - Les marquages de voie sont absents ou très usés.
    - Les marquages de voie sont peints en jaunes.
    - Les marquages de voie sont difficiles à détecter car leur couleur est similaire à celle de la route.
    - Les marquages de voie sont peints en double.
    - Les marquages de voie sont fins.
    - Les lignes indiquées pour la zone touchent des murs ou poteaux.
  - La forme des marquages de voie change soudainement (entrée/sortie d'un virage, route en forme de manivelle ou de S, etc.).
  - Il y a une bordure ou une paroi latérale dans l'accotement.
  - La luminosité change, comme lorsque vous conduisez sur une voie suspendue.



- Les performances de l'assistance au maintien dans la voie peuvent ne pas être optimales dans les conditions suivantes. En outre, l'assistance au maintien dans la voie peut ne pas fonctionner ou son fonctionnement peut être annulé.
  - Immédiatement après un changement radical du poids de votre véhicule
  - Immédiatement après le remplacement d'un pneu ou le réglage de la pression des pneus
  - Immédiatement après le réglage, la réparation ou le remplacement de la caméra ou des composants associés
  - Immédiatement après la réparation ou le remplacement de la suspension ou du système de direction
  - Un pneu hiver ou un pneu autre qu'un pneu SUBARU d'origine est utilisé.
  - Le véhicule subit un vent de travers.
  - Le niveau de pente change brusquement (montante ou descendante).
  - L'angle de sens de traversée de la route est large, ou change brusquement.
  - Surface de la route inégale, sinueuse ou présence de jonction sur la route
  - L'accélération/le ralentissement est fort(e).
  - Immédiatement après le démarrage du moteur lorsque la température extérieure est basse.
  - La température extérieure est élevée.
- Lorsque vous n'utilisez pas l'assistance au maintien dans la voie, assurez-vous de désactiver la touche  (assistance au maintien dans la voie). Si vous l'activez, la fonction peut se mettre en marche de manière inattendue, et ainsi provoquer un accident.
- Si vous activez la touche  (assistance au maintien dans la voie), la puissance d'actionnement de la direction assistée électrique peut changer.


## Fonction de prévention de sortie de voie


Le système détecte les marquages de voie, afin d'aider à empêcher toute sortie de voie. Si vous conduisez sur des autoroutes, voies rapides ou autoroutes internationales à des vitesses supérieures à environ 60 km/h (37 MPH), et que le véhicule est sur le point de sortir de la voie, le système assiste le fonctionnement de la direction en tournant le volant dans le sens qui vous aidera à éviter de sortir de la voie.

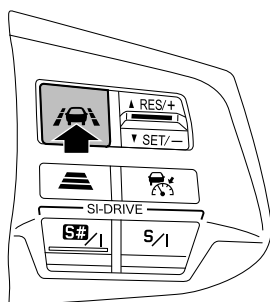


S01896

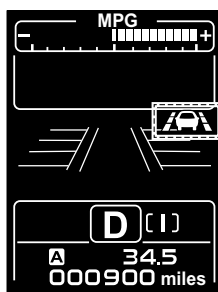
### ■ Comment utiliser la fonction de prévention de sortie de voie

Appuyez sur la touche  (assistance au maintien dans la voie).

L'assistance au maintien dans la voie est activée et "" (indicateur d'assistance au maintien dans la voie) (blanc) s'affiche sur la zone d'affichage EyeSight de l'affichage des instruments de bord.





S01897




Indicateur d'assistance au maintien dans la voie (blanc)

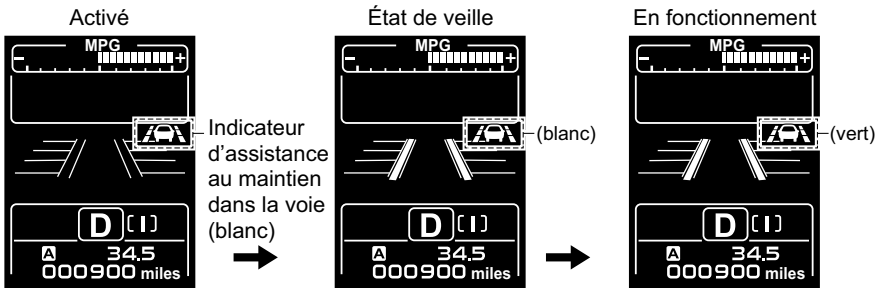
S01895

Appuyez une nouvelle fois sur la touche  (assistance au maintien dans la voie) pour la désactiver. “” (indicateur d’assistance au maintien dans la voie) s’éteint sur la zone d’affichage EyeSight.



La fonction de prévention de sortie de voie passe en état de veille, et l’indicateur de voie s’allume lorsque toutes les conditions suivantes sont réunies.

- La vitesse du véhicule est comprise entre 60 km/h (37 MPH) et 145 km/h (90 MPH) environ.
- Le système détecte les marquages de voie.
- Le conducteur tient le volant.
- Lorsque vous conduisez sur une route dont la voie a une largeur comprise entre 3 m (10 ft) et 4,5 m (15 ft).
- Lorsque vous conduisez sur une route droite ou sur une courbe légère.
- Lorsque vous conduisez près du centre de la voie.

Lorsque le véhicule est sur le point de sortir de la voie, la fonction de prévention de sortie de voie se met en marche et “” (indicateur d’assistance au maintien dans la voie) s’allume en vert pendant son fonctionnement.




#### REMARQUE


- Si vous ne faites que poser légèrement vos mains sur le volant pendant un certain temps ou si vous ne le manœuvrez pas, la fonction s’annulera automatiquement. (“” (indicateur d’assistance au maintien dans la voie) s’allume de nouveau en blanc.)
- La fonction de prévention de sortie de voie fonctionne lorsque le système détermine que le véhicule va sortir de la voie si vous continuez à conduire de la même manière. Par conséquent, il se met en marche plus tôt que l’alerte de sortie de voie (⇒ Reportez-vous à la page 70) (cela peut dépendre du milieu environnant et de l’état de la route).
- L’indicateur de voie peut ne s’allumer que du côté gauche ou droit en mode de veille et en cours de fonctionnement.
-  (indicateur d’assistance au maintien dans la voie) qui s’allume en blanc reste dans le même état lorsque le contacteur d’allumage est placé sur arrêt, même si la mise sur arrêt de ce dernier sert à arrêter le moteur avant de le redémarrer.)

## ■ Annulation de la fonction de prévention de sortie de voie


### ● Annulation par action du conducteur (Si aucun bip ne retentit)

L'opération suivante annule la fonction de prévention de sortie de voie.

Si la fonction est annulée, "" (indicateur d'assistance au maintien dans la voie) et l'indicateur de voie s'éteignent sur la zone d'affichage EyeSight.

- Appuyez sur la touche  (assistance au maintien dans la voie).


L'une des opérations suivantes annule temporairement la fonction de prévention de sortie de voie.



Pendant l'annulation temporaire de la fonction, "" (indicateur d'assistance au maintien dans la voie) s'allume en blanc sur la zone d'affichage EyeSight et l'indicateur de voie s'éteint.

- Pression sur la pédale de frein
- Actionnement du levier de clignotants de direction
- Lorsque le système détermine que le conducteur manœuvre le volant pour effectuer un changement de voie.
- Activation de la commande des feux de détresse

### ● Annulation automatique par le système (Un bip sonore retentit.)

Dans les conditions suivantes, un bip retentit et la fonction de prévention de sortie de voie est temporairement annulée.

Pendant l'annulation temporaire de la fonction, "" (indicateur d'assistance au maintien dans la voie) s'allume en blanc sur la zone d'affichage EyeSight et l'indicateur de voie est éteint.

- Lorsque le système ne parvient pas à détecter la voie.
- L'essuie-glace de pare-brise fonctionne à une vitesse élevée.
- La vitesse du véhicule est inférieure à environ 55 km/h (34 MPH) ou supérieure à environ 150 km/h (93 MPH).
- Le Contrôle de Dynamique du Véhicule ou la fonction de contrôle de traction est activé(e).
- La portière du conducteur, du passager avant ou le hayon est ouvert(e).
- La ceinture de sécurité du siège du conducteur est détachée.
- Le frein de stationnement électronique est serré.
- Le levier sélecteur est mis sur une position autre que  ou .
- Le système n'a pas pu détecter de manœuvre du volant par le conducteur pendant un certain temps.

- Lorsque le système n'a détecté aucune manœuvre du volant, l'écran d'interruption apparaît sur l'affichage des instruments de bord. L'écran d'interruption reste affiché jusqu'à ce que le système détecte une manœuvre du volant. Si le système ne peut toujours pas détecter de manœuvre du volant, la fonction de prévention de sortie de voie est automatiquement annulée.



S02234

- Lorsque vous entrez dans un virage serré.
- Lorsque vous conduisez dans un virage serré.
- Lorsque le système détermine qu'il est difficile de maintenir l'assistance de la direction en raison de l'état de la route.
- Lorsque le système détermine qu'il est difficile d'actionner l'assistance de la direction en raison d'un autre système.
- Lorsque le système EyeSight est en arrêt momentané. ("Eye Sight" (Indicateur d'arrêt temporaire de l'EyeSight: blanc) s'allume.)


⇒ Reportez-vous à la page 90.

- Lorsque le système EyeSight est défaillant. ("Eye Sight" (Indicateur d'avertissement EyeSight: jaune) s'allume.)

⇒ Reportez-vous à la page 91.

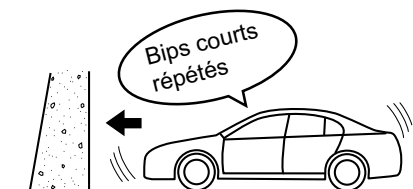


#### REMARQUE

Si la fonction est automatiquement annulée durant l'état de veille () (indicateur d'assistance au maintien dans la voie) s'allume en blanc, aucun bip ne retentit.

# Gestion de l'accélérateur avant collision

Lorsqu'un obstacle est détecté devant le véhicule, et que celui-ci est à l'arrêt ou roule lentement, si le système détermine que la pédale d'accélérateur a été sollicitée excessivement (erreur de conduite), il réduit notablement la puissance délivrée par le moteur pour faire ralentir le véhicule à une vitesse inférieure à la normale, afin d'accorder au conducteur davantage de temps pour freiner ou manœuvrer.



S01901

Pendant l'activité du système, un avertisseur sonore émet plusieurs bips courts et la mention "Obstacle detected" (obstacle détecté) apparaît sur la zone d'écran d'avertissement de l'affichage des instruments de bord. L'indicateur de véhicule devant vous clignote également.

Cette fonction n'intervient que lorsque le levier sélecteur de la boîte de vitesses se trouve sur la position **D** ou **M**.



S01891



**DANGER**

**Ne vous fiez pas excessivement à la gestion de l'accélérateur avant collision. La gestion de l'accélérateur avant collision ne permet pas d'éviter les collisions dans tous les cas. Avant de démarrer le véhicule et de rouler, pensez toujours à vérifier la position du levier sélecteur ainsi que les positions respectives des pédales, et observez la zone environnante. Si vous ne comptez que sur la gestion de l'accélérateur avant collision, un accident risque de se produire.**

- La gestion de l'accélérateur avant collision n'est pas conçue pour tenir le véhicule à l'arrêt.
- La gestion de l'accélérateur avant collision ne diminue pas l'accélération dans toutes les situations. Elle n'est pas non plus conçue pour empêcher les collisions.
- La gestion de l'accélérateur avant collision intervient lorsqu'un obstacle est détecté à l'avant. Cette fonction ne diminue cependant pas l'accélération si aucun obstacle n'est détecté (à l'approche d'une falaise, etc.)
- Ne sollicitez pas trop la pédale d'accélérateur lorsqu'il y a des obstacles à proximité. Il est dangereux de se fier exclusivement à la gestion de l'accélérateur avant collision pour commander l'accélération: un accident pourrait en résulter.

- Si votre véhicule est prisonnier sur un passage à niveau et que vous tentez de sortir en enfonçant la barrière, la caméra stéréo peut considérer la barrière comme un obstacle et provoquer l'activation du système de gestion de l'accélérateur avant collision. Dans une telle situation, restez calme, continuez d'enfoncer la pédale d'accélérateur ou désactivez le système de gestion de l'accélérateur avant collision.

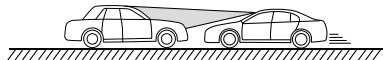
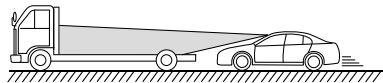
⇒ Reportez-vous à la page 69.

- Selon les conditions suivantes, la gestion de l'accélérateur avant collision est susceptible de ne pas s'activer:

- Éloignement de l'obstacle, différence de vitesse et déplacement horizontal
- État de détection de la caméra stéréo

La fonction risque particulièrement de ne pas s'activer dans les cas suivants:

- Mauvais temps (par exemple forte pluie, vent violent ou brouillard dense)
- Lorsque la visibilité est gênée par la présence de sable ou de fumée en suspension dans l'air
- Lorsque l'éclairage est faible en soirée, au petit matin, ou durant la nuit
- En zone sombre (parking intérieur, etc.)
- Lorsqu'un obstacle se trouve hors du champ éclairé par les phares
- Lorsque vous êtes ébloui par une forte lumière venant de l'avant (par exemple soleil au petit matin ou en soirée, faisceaux de phares, etc.)
- Lorsque le pare-brise est embué, rayé ou couvert de neige, de saleté, de poussière ou de gel, ou affecté d'une autre manière.
- Lorsque le pare-brise est mal essuyé pendant ou après utilisation du lave-glace
- Lorsque les obstacles ne peuvent pas être correctement reconnus en raison de la présence de gouttelettes d'eau ou de liquide de lave-glace sur le pare-brise, ou de l'obstruction du champ de vision couvert par la caméra stéréo par les balais d'essuie-glace
- Lorsque le champ de vision couvert par la caméra stéréo est masqué (par exemple par un canoë placé sur le toit du véhicule)
- En présence d'obstacles bas (mur bas, barrière de protection, véhicule bas, etc.)
- Lorsqu'un obstacle est plus petit que la limite inférieure de détection de la caméra stéréo
  - En présence d'enfants ou d'animaux de petite taille.
  - En présence de piétons assis ou allongés
- Lorsque la partie arrière la plus proche de votre véhicule est trop petite ou trop proche (comme une remorque ou un véhicule en approche), le système risque de ne pas reconnaître la partie de ce véhicule qui est la plus proche du vôtre.

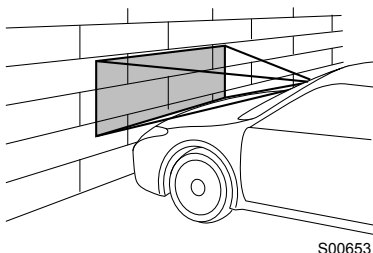


S01968

Suite à la page suivante ⇒

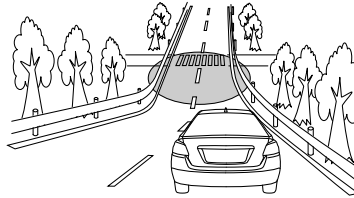
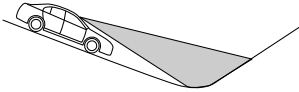
⇒ Suite de la page précédente

- Lorsque vous vous trouvez face à une clôture ou un mur, etc., présentant un motif uniforme (rayures, briques, etc.) ou dépourvu de tout motif
- Lorsque vous vous trouvez face à un mur ou une porte en verre, ou à un miroir
- Lorsqu'un obstacle (autre véhicule, deux roues, piéton, enfant ou animal, etc.) traverse la voie par le côté ou la quitte brusquement
- Lors du démarrage, si vous changez de voie de circulation, plaçant votre véhicule juste derrière un obstacle
- Dans des virages serrés, sur des montées ou descentes prononcées
- Lorsque le système interprète une sollicitation de la direction par le conducteur comme une manœuvre d'évitement
- Pour votre sécurité, veuillez ne pas tester la gestion de l'accélérateur avant collision seule. Elle risque de fonctionner de manière incorrecte et de provoquer un accident.



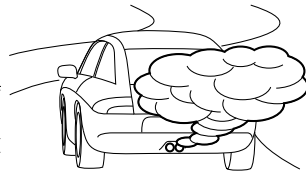
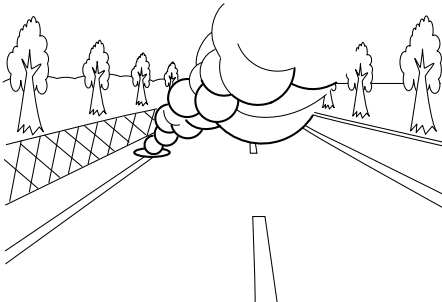

**ATTENTION**

- Si l'une des situations suivantes se présente, désactivez la gestion de l'accélérateur avant collision. Dans le cas contraire, la gestion de l'accélérateur avant collision pourrait s'activer de façon intempestive.
  - Lorsque le véhicule est remorqué
  - Lorsque le véhicule est chargé sur un plateau
  - Lors de l'utilisation d'un dynamomètre, de rouleaux ou d'un équipement similaire
  - Lorsque le véhicule est levé, le moteur démarré et les roues mises librement en rotation
  - Lorsque vous passez à hauteur de bannières accrochées, de drapeaux ou de branches, ou lorsqu'une végétation touffue/élevée effleure le véhicule
- Dans les situations suivantes, la gestion de l'accélérateur avant collision est susceptible d'intervenir. Efforcez-vous donc de conduire prudemment.
  - Lorsque votre véhicule est proche du véhicule situé devant
  - Lorsque vous passez un portail automatique
  - Lorsque votre véhicule se trouve sur une route présentant de fréquents changements d'angle de pente



S01869

- Lorsque vous passez au-travers de nuages de vapeur ou de fumée

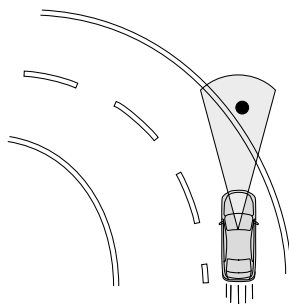


S00652

Suite à la page suivante ⇒

⇒ Suite de la page précédente

- Lorsqu'un obstacle se trouve dans un virage ou à une intersection
- Lorsque vous passez à proximité d'un véhicule ou d'un objet
- Lorsque vous vous arrêtez très près d'un mur ou d'un véhicule situé devant



S01870



#### REMARQUE

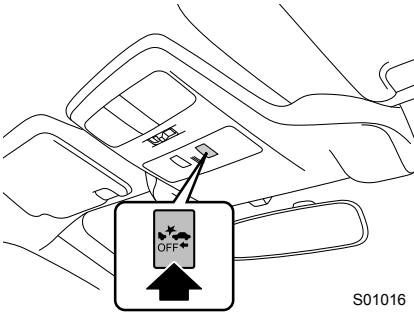
- Lorsque la pédale d'accélérateur est enfoncée pendant environ trois secondes, la gestion de l'accélérateur avant collision est progressivement libérée.
  - La désactivation du système de freinage avant collision est accompagnée par celle de la gestion de l'accélérateur avant collision.
- ⇒ Reportez-vous à la page 32.

## Désactivation de la gestion de l'accélérateur avant collision

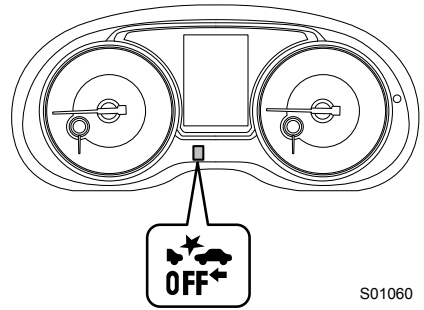
Appuyez pendant au moins 2 secondes sur la commande de désactivation du système de freinage avant collision pour désactiver le système de gestion de l'accélérateur avant collision. Lorsqu'un bip court retentit, cette fonction est désactivée et le témoin indicateur de désactivation du système de freinage avant collision s'allume sur le tableau de bord.

Pour réactiver le système, appuyez à nouveau pendant au moins 2 secondes sur la commande de désactivation du système de freinage avant collision. Lorsque cette fonction est activée, le témoin indicateur de désactivation du système de freinage avant collision s'éteint.

⇒ Reportez-vous à la page 33.



S01016



S01060



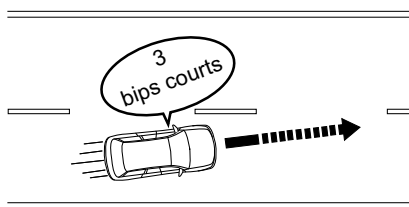
### REMARQUE

- La désactivation de la gestion de l'accélérateur avant collision est accompagnée par celle du système de freinage avant collision.
- Même lorsque la gestion de l'accélérateur avant collision est désactivée, si le contacteur d'allumage est placé sur arrêt et le moteur redémarré, la gestion de l'accélérateur avant collision sera activée. Par défaut, la gestion de l'accélérateur avant collision est sur "ON" à chaque redémarrage du moteur.

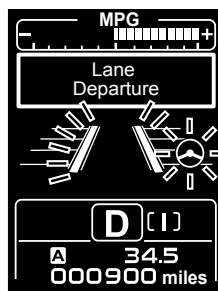
# Alerte de sortie de voie

Lorsque la vitesse du véhicule est d'environ 50 km/h (30 MPH) ou plus, cette fonction avertit le conducteur si le système établit que le véhicule est sur le point de quitter la voie de circulation.

Lorsque l'alerte de sortie de voie est activée, un signal sonore retentit avec 3 sons brefs, et l'indicateur du volant ainsi que l'indicateur de voie de gauche/droite sur l'affichage des instruments combinés clignotent tous en même temps.



S02416



S01903

\* L'illustration représente un véhicule quittant la voie de gauche.



**DANGER**

L'alerte de sortie de voie ne fonctionne pas dans toutes les situations. Elle ne ramène pas non plus le véhicule sur sa voie d'origine. Si le conducteur se fie exclusivement à l'alerte de sortie de voie pour tenir le véhicule sur sa voie, il risque de la quitter et de provoquer un accident.

L'alerte de sortie de voie intervient lorsqu'elle détecte les marquages de voie. Cette fonction n'est cependant pas capable de détecter le bord de la route (talus, caniveau, etc.) et d'avertir le conducteur.

**ATTENTION**

Dans les situations suivantes, l'alerte de sortie de voie risque de ne pas intervenir:

- La vitesse du véhicule est d'environ 50 km/h (30 MPH) ou moins.
- Lors d'un braquage significatif du volant vers la gauche ou la droite
- Lorsque le véhicule roule autour d'un virage dont le rayon est de 300 m (0,18 miles) ou moins.
- Lorsque la pédale de frein est enfoncée ou immédiatement après
- Lorsque la distance de sécurité avec le véhicule situé devant est courte
- Pendant l'utilisation des clignotants et durant environ 4 secondes après le retour du levier de clignotants en position de repos
- Après intervention de l'alerte de sortie de voie, lorsque le véhicule ne s'est pas recentré dans sa voie
- La voie est étroite.
- Lorsque la caméra a des difficultés à détecter les marquages de voie
  - Les marquages de voie sont absents ou très usés.
  - Les marquages de voie sont jaunes.
  - Les marquages de voie sont difficiles à détecter car ils sont d'une couleur similaire à celle de la route.
  - Les marquages de voie sont fins.

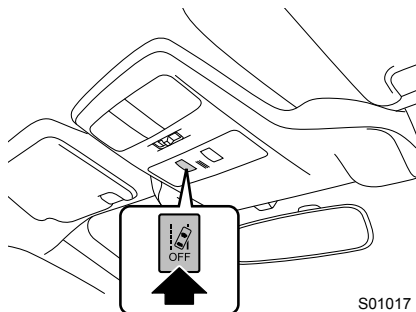
**REMARQUE**

- Dans les situations suivantes, la détection de voie de circulation peut être erronée, déclenchant une alerte de sortie de voie intempestive.
    - En cas d'empreintes de pneus sur route mouillée ou enneigée
    - En cas de limites entre neige et asphalte, de traces de réparation de la chaussée, etc.
    - En cas d'ombres projetées par les glissières de sécurité
    - Lorsque les marquages de voie sont peints en double
    - Lorsque certains marquages de voie sont des résidus de travaux routiers ou de la route précédente.
  - Lorsque le témoin indicateur de désactivation de l'alerte de sortie de voie est allumé, l'alerte de sortie de voie est inactive.
- ⇒ Reportez-vous à la page 72.

## Désactivation de l'alerte de sortie de voie

Pour désactiver l'alerte de sortie de voie, appuyez sur la commande de désactivation de l'alerte de sortie de voie pendant au moins 2 secondes. Lorsqu'un bip court retentit, cette fonction est désactivée et le témoin indicateur de désactivation de l'alerte de sortie de voie s'allume sur le tableau de bord.

Pour réactiver cette fonction, appuyez de nouveau pendant au moins 2 secondes sur la commande de désactivation de l'alerte de sortie de voie. Lorsque cette fonction est activée, le témoin indicateur de désactivation de l'alerte de sortie de voie s'éteint.



S01017



### REMARQUE

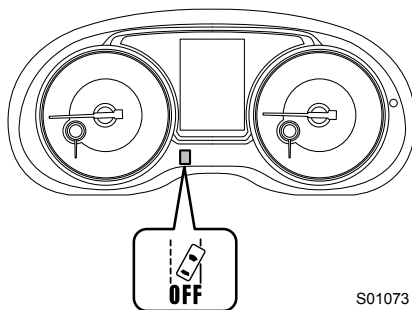
- L'alerte de dérive sur la voie se désactive en même temps que l'alerte de sortie de voie.
- L'état ON/OFF de l'alerte de sortie de voie est rétabli lorsque vous redémarrez le moteur.

## ■ Témoin indicateur de désactivation de l'alerte de sortie de voie

Ce témoin s'allume lorsque le contacteur d'allumage est placé sur la position ON; environ 7 secondes après le démarrage du moteur, il s'éteint ou reste allumé selon l'état actuel (ON ou OFF). Il s'allume lorsque la fonction d'alerte de sortie de voie est désactivée.

Il s'allume également dans les conditions suivantes.

- Lorsque le Contrôle de Dynamique du Véhicule est mis en mode OFF
  - \* Reportez-vous au Manuel du conducteur pour de plus amples détails.
- Lorsque le système EyeSight est défaillant
  - ⇒ Reportez-vous à la page 90.
- Lorsque le système EyeSight est en arrêt momentané
  - ⇒ Reportez-vous à la page 91.

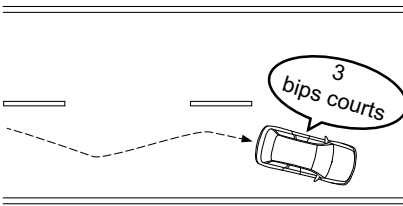


S01073

# Alerte de dérive sur la voie

Cette fonction détecte le louvoiement ou la dérive sur la voie et avertit le conducteur. Lorsque l'alerte de dérive sur la voie est activée, l'avertisseur sonore émet 3 sons brefs et les indicateurs de voie clignotent alternativement des côtés gauche/droit sur l'affichage des instruments de bord.

Cette fonction s'active lorsque la vitesse du véhicule dépasse environ 60 km/h (37 MPH) et se désactive lorsque la vitesse du véhicule chute à environ moins de 40 km/h (25 MPH). La fonction se réactive lorsque la vitesse du véhicule augmente et dépasse 60 km/h (37 MPH) environ.



S02417



S01905

**DANGER**

L'alerte de dérive sur la voie ne fonctionne pas dans toutes les situations. Elle ne corrige pas non plus le louvoiement automatiquement. Il est dangereux de se fier exclusivement à l'alerte de dérive sur la voie pour empêcher le louvoiement: un accident pourrait en résulter.

**ATTENTION**

Dans les conditions suivantes, l'alerte de dérive sur la voie est susceptible de ne pas fonctionner.

- Lorsque vous conduisez sur une route sinueuse
- Lorsque la vitesse du véhicule change de manière significative
- Juste après un changement de voie
- Lorsque la caméra stéréo EyeSight a des difficultés à détecter les marquages de voie
  - Les marquages de voie sont absents ou très usés.
  - Les marquages de voie sont difficiles à détecter car ils sont d'une couleur similaire à celle de la route.
  - Les marquages de voie sont fins.



#### REMARQUE

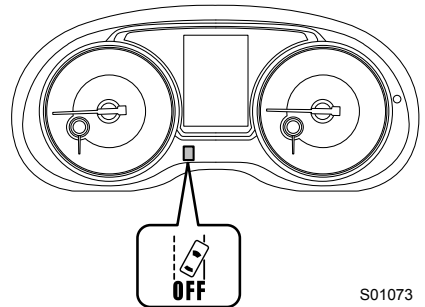
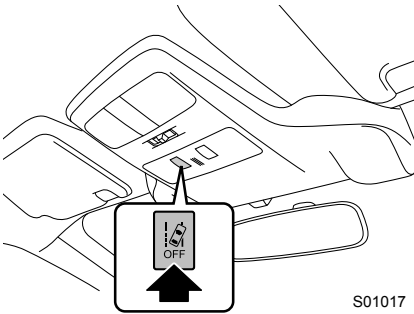
- La détection du louvoisement repose sur plusieurs minutes de données de conduite antérieures. Le louvoisement ne sera pas détecté immédiatement après que le véhicule commence à louvoyer. De plus, l'alerte risque de continuer un certain temps même après la fin du louvoisement.
  - Le système d'alerte de dérive sur la voie n'est qu'une fonction servant à avertir le conducteur. Lorsque le conducteur est fatigué, qu'il n'est pas concentré sur la route ou qu'il ne fait pas suffisamment attention à la conduite, il doit faire en sorte de faire des pauses aussi souvent que nécessaire.
  - Lorsque le témoin indicateur de désactivation de l'alerte de sortie de voie est allumé, l'alerte de dérive sur la voie ne fonctionne pas.
- ⇒ Reportez-vous à la page 72.

## Désactivation de l'alerte de dérive sur la voie

Pour désactiver l'alerte de dérive sur la voie, appuyez sur la commande de désactivation de l'alerte de sortie de voie pendant au moins 2 secondes. Lorsqu'un bip court retentit, cette fonction est désactivée et le témoin indicateur de désactivation de l'alerte de sortie de voie s'allume sur le tableau de bord.

Pour réactiver cette fonction, appuyez de nouveau pendant au moins 2 secondes sur la commande de désactivation de l'alerte de sortie de voie. Lorsque cette fonction est activée, le témoin indicateur de désactivation de l'alerte de sortie de voie s'éteint.

⇒ Reportez-vous à la page 72.



### REMARQUE

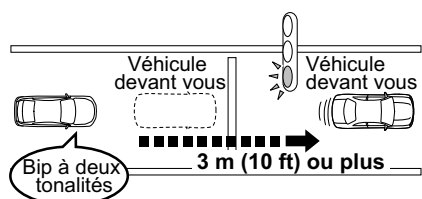
- L'alerte de sortie de voie se désactive en même temps que l'alerte de dérive sur la voie.
- L'état ON/OFF de l'alerte de dérive sur la voie est rétabli lorsque vous redémarrez le moteur.

# Alerte de démarrage du véhicule devant vous

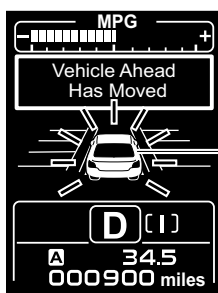
Lorsque le véhicule arrêté devant le vôtre commence à se déplacer, l'alerte de démarrage du véhicule devant vous avertit le conducteur en allumant un indicateur sur l'affichage des instruments de bord et en déclenchant un avertisseur sonore. Si vous êtes arrêté derrière un autre véhicule pendant plus de quelques secondes (avec une distance de sécurité d'environ 10 mètres (32 ft)), le système continue de détecter le véhicule situé devant et cette alarme intervient si ce dernier démarre et parcourt environ 3 m (10 ft) ou plus alors que le vôtre est toujours immobile.

Cette fonction n'intervient que lorsque le levier sélecteur se trouve sur la position **D**, **M** ou **N**.

Lorsque l'alerte de démarrage du véhicule devant vous intervient, un avertisseur sonore émet un bip à deux tonalités et l'indicateur de véhicule devant vous se déplace.



S01906



S02668



## DANGER

Même après l'émission d'alertes sonores et par l'affichage d'un indicateur, assurez-vous de vérifier soigneusement la zone autour du véhicule avant de démarrer. Se fier uniquement à l'alerte de démarrage du véhicule devant vous peut être la cause d'un accident.



## REMARQUE

- Le réglage de l'alerte de démarrage du véhicule devant vous peut être activé ou désactivé.  
⇒ Reportez-vous à la page 93.
- Dans les conditions suivantes, l'alerte de démarrage du véhicule devant vous est susceptible d'intervenir même lorsque le véhicule situé devant est toujours à l'arrêt, ou de ne pas intervenir même après que ce dernier ait commencé à avancer:
  - Un deux roues ou un objet similaire passe entre votre véhicule et le véhicule arrêté devant vous.
  - Les conditions météorologiques ou de circulation risquent d'affecter la détection du véhicule situé devant.
  - Lorsque la caméra stéréo EyeSight a perdu la trace du véhicule situé devant.

# Moniteur d'assistance EyeSight (selon modèles)

L'état de fonctionnement du système EyeSight est projeté sur la partie inférieure du pare-brise.

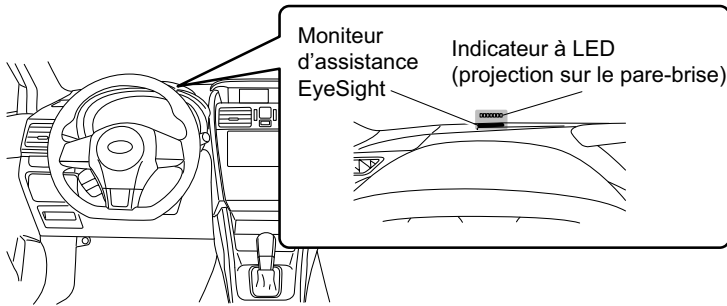
Ceci permet au conducteur de voir les avertissements et les informations affichés tout en restant concentré sur l'environnement de conduite.

Les indicateurs à LED peuvent être activés ou désactivés. Reportez-vous à "Personnalisation des fonctions" pour de plus amples détails sur le paramétrage.

⇒ Reportez-vous à la page 93.

Il est possible d'ajuster la luminosité de l'indicateur vert uniquement, en tournant la commande de réglage d'intensité lumineuse.

⇒ Reportez-vous au Manuel du conducteur de votre véhicule.



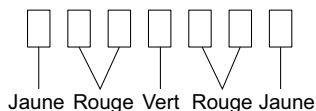
S02617

## Fonctionnement du moniteur d'assistance EyeSight

Lorsque le contact du moteur est mis sur la position "ON", les indicateurs à LED s'allument dans l'ordre Jaune → Rouge → Vert.

Lorsque la fonction de personnalisation du moniteur EyeSight est mise sur "ON", ils s'allument à deux reprises.

Pour informer le conducteur des conditions de fonctionnement d'EyeSight au cours de la conduite, les indicateurs à LED s'allument en fonction des conditions de fonctionnement d'EyeSight et la lumière qu'ils émettent est projetée sur la partie inférieure du pare-brise.



S02293

Affichage	Condition
Des indicateurs rouges clignotent simultanément (4 indicateurs)	L'alerte de distance de sécurité, le système de freinage avant collision (freinage primaire ou secondaire), l'alerte d'obstacle détecté ou la gestion de l'accélérateur avant collision est activé.
Un indicateur jaune clignote (un côté)	L'alerte de sortie de voie est activée (Le côté par lequel le véhicule est sorti de sa voie clignote, et l'autre côté est allumé.).
Des indicateurs jaunes clignotent (alternativement)	L'alerte de dérive sur la voie est activée.
Des indicateurs jaunes s'allument simultanément	Aucune action sur le volant n'a été détectée pendant un certain temps.
Un indicateur vert s'allume	Un véhicule est détecté devant le vôtre alors que le régulateur de vitesse adaptatif est activé.

# Régulateur de vitesse classique

## À propos du régulateur de vitesse classique

Le régulateur de vitesse classique est un système d'assistance à la conduite conçu pour améliorer le confort sur autoroutes, voies rapides et autoroutes internationales. Il permet de rouler à une vitesse constante dont la valeur est définie par le conducteur. Veuillez faire attention à ne pas dépasser les limites de vitesse autorisées.





### DANGER

- Contrairement au comportement avec le régulateur de vitesse adaptatif, le système n'assure pas de surveillance pour maintenir une distance de sécurité lorsque le régulateur de vitesse classique est en service. Soyez vigilant et, le cas échéant, appuyez sur la pédale de frein afin de ralentir et de maintenir une bonne distance de sécurité avec le véhicule situé devant.
- Abstenez-vous d'utiliser le régulateur de vitesse classique dans les conditions suivantes. Ceci est dangereux et peut provoquer des accidents.
  - Routes à circulation dense ou avec des virages serrés  
Il peut être difficile de conserver une vitesse appropriée à de telles conditions de conduite.
  - Chaussées glissantes, couvertes de neige ou surfaces glissantes  
Les roues risquent de patiner et d'entraîner une perte de contrôle du véhicule.
  - Descentes prononcées  
La vitesse sélectionnée du véhicule pourrait être dépassée.
  - Descente prononcée et longue  
Les freins risquent de surchauffer.





### ATTENTION

Lorsque vous utilisez le régulateur de vitesse, assurez-vous de vérifier la zone d'affichage EyeSight afin de confirmer le mode de régulateur de vitesse sélectionné: régulateur de vitesse adaptatif ou régulateur de vitesse classique.

- Si le régulateur de vitesse adaptatif est sélectionné, l'indicateur “” (régulateur de vitesse adaptatif) s'allume.
- Si le régulateur de vitesse classique est sélectionné, l'indicateur “” (régulateur de vitesse classique) s'allume.



### REMARQUE

- À l'activation initiale de la touche  (régulateur de vitesse), le système est lancé en mode de régulateur de vitesse adaptatif.
- Pour changer le mode du régulateur de vitesse, appuyez pendant au moins 2 secondes sur la touche  (réglage de distance de sécurité). (Cette commande n'est valide que lorsque la commande principale de régulateur de vitesse est en service alors qu'aucun des modes de régulateur de vitesse adaptatif et de régulateur de vitesse classique n'est en service.)
- Le régulateur de vitesse classique peut être utilisé même lorsque le système EyeSight est temporairement désactivé.



## Utilisation du régulateur de vitesse classique


Le régulateur de vitesse classique est disponible lorsque les conditions suivantes sont réunies.

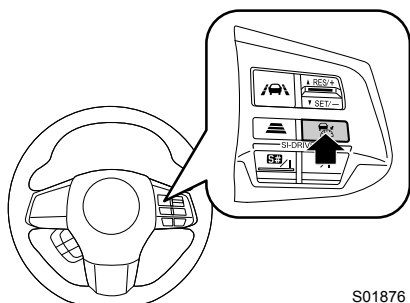
- Le levier sélecteur est sur la position **D** et la palette de changement de vitesses n'est pas actionnée.
- La pédale de frein est au repos.
- La vitesse du véhicule est comprise entre 30 km/h (20 MPH) et 145 km/h (90 MPH) environ.

### ■ Mise en service du régulateur de vitesse classique

(1) Mise du régulateur de vitesse classique en mode d'attente.

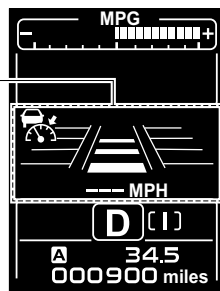
Appuyez sur la touche  (régulateur de vitesse). À ce moment,  (régulateur de vitesse adaptatif) ainsi que le témoin de réglage de distance de sécurité apparaissent sur la zone d'affichage EyeSight de l'affichage des instruments de bord. L'affichage de la vitesse sélectionnée du véhicule affiche la mention "-- MPH".

Lorsque la touche  (régulateur de vitesse) est enfoncée, le système passe toujours en mode de régulateur de vitesse adaptatif.




S01876


Zone  
d'affichage  
EyeSight




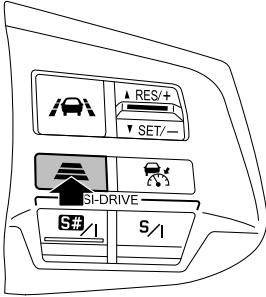
S01908

Une pression supplémentaire sur la touche  (régulateur de vitesse) fait disparaître l'affichage EyeSight. De plus, cet affichage s'éteint automatiquement à l'arrêt du moteur.

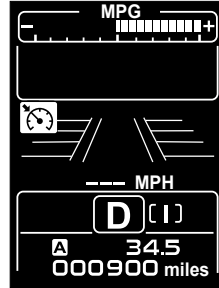
## (2) Passage au régulateur de vitesse classique.

Pour passer du régulateur de vitesse adaptatif au régulateur de vitesse classique, appuyez sur la touche  (réglage de distance de sécurité) pendant au moins 2 secondes. Un avertisseur sonore émet un bip court.

À ce moment, le témoin de réglage de distance de sécurité sur la zone d'affichage EyeSight de l'affichage des instruments de bord s'éteint et  (régulateur de vitesse classique) apparaît.



S01909



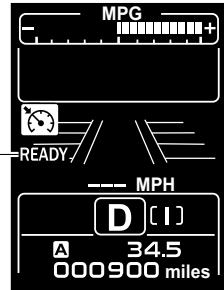
S01910

## Réglage du mode d'activation:

Le régulateur de vitesse classique peut être réglé lorsque toutes les conditions suivantes sont réunies et que **READY** s'affiche sur la zone d'affichage EyeSight.

- Toutes les portières (sauf le hayon/coffre) sont fermées.
- La ceinture de sécurité du conducteur est attachée.
- Le frein de stationnement électronique n'est pas serré (Le témoin avertisseur du système des freins est éteint.).
- Le levier sélecteur est sur la position **D** et la palette de changement de vitesses n'est pas actionnée.
- La pédale de frein n'est pas enfoncée.
- La route n'est pas très en pente.
- Le volant n'a pas été tourné de manière significative vers la droite ou la gauche.
- La vitesse du véhicule est comprise entre 30 km/h (20 MPH) et 145 km/h (90 MPH) environ.

Indicateur  
READY



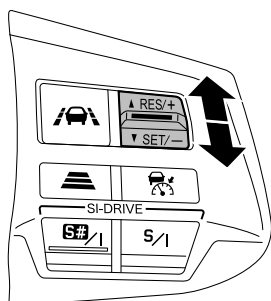
S02041

## (3) Pour atteindre la vitesse de votre choix, actionnez la pédale d'accélérateur.

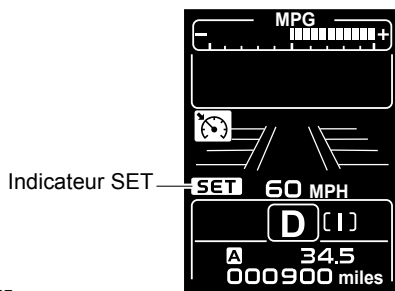
(4) Appuyez sur la touche “SET/-” ou “RES/+” du groupe RES/SET lorsque la vitesse du véhicule est comprise entre environ 30 km/h (20 MPH) et 145 km/h (90 MPH).

La vitesse à laquelle le véhicule roule au moment où la touche est enfoncée devient la vitesse sélectionnée du véhicule, et la conduite à vitesse constante est lancée.

**SET** ainsi que la vitesse sélectionnée du véhicule apparaissent sur la zone d’affichage EyeSight.



S02687



S02621



### ! DANGER

L’alerte “Obstacle Detected” (obstacle détecté) n’intervient pas tant que le régulateur de vitesse classique est en marche.

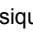


### ! ATTENTION

En mode de régulateur de vitesse classique, il n’y a aucune commande d’accélération et de freinage par surveillance du véhicule situé devant. Utilisez les pédales d’accélérateur et de frein si nécessaire.



### REMARQUE

- En descente, le freinage automatique peut intervenir afin de maintenir la vitesse sélectionnée du véhicule.
- Lorsque vous conduisez dans un virage, le véhicule risque de ne pas accélérer, voire de ralentir même si la vitesse sélectionnée est supérieure à la vitesse actuelle du véhicule.
- Pour revenir au régulateur de vitesse adaptatif, annulez le régulateur de vitesse classique et appuyez brièvement sur la touche  (réglage de distance de sécurité). Un avertisseur sonore retentit (1 bip court) lors du passage au régulateur de vitesse adaptatif.

## ■ Augmentation de la vitesse sélectionnée du véhicule

Les deux méthodes suivantes permettent d'augmenter la vitesse sélectionnée du véhicule.

### ● Via le groupe RES/SET

- Enfoncez brièvement le côté "RES/+"

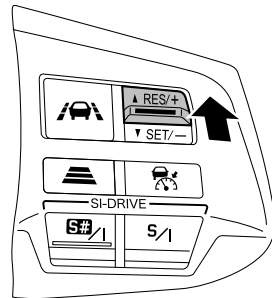
À chaque pression sur le côté "RES/+", la vitesse sélectionnée du véhicule augmente au prochain incrément de 5 km/h (5 MPH).

- Maintenez le côté "RES/+" enfoncé

Une pression maintenue sur le côté "RES/+" augmente la vitesse sélectionnée du véhicule par incréments de 1 km/h (1 MPH).

Actionner le groupe modifie la vitesse sélectionnée du véhicule sur l'affichage des instruments de bord.

La vitesse sélectionnée du véhicule apparaît sur la zone d'affichage EyeSight.

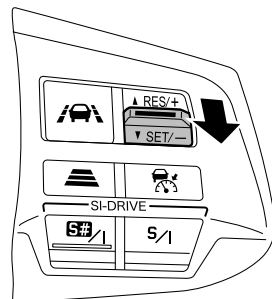


S01884

### ● Modification via la pédale d'accélérateur

Utilisez la pédale d'accélérateur pour augmenter la vitesse du véhicule.

Une fois la vitesse de votre choix atteinte, appuyez sur la touche "SET/-" du groupe RES/SET. La nouvelle vitesse est définie lorsque la touche est relâchée.



S01878

## ■ Diminution de la vitesse sélectionnée du véhicule

### ● Via le groupe RES/SET

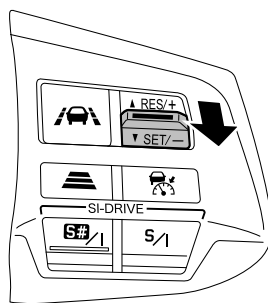
- Enfoncez brièvement le côté "SET/-"

À chaque pression sur le côté "SET/-", la vitesse sélectionnée du véhicule diminue au prochain décrétement de 5 km/h (5 MPH).

- Maintenez le côté "SET/-" enfoncé

Une pression maintenue sur le côté "SET/-" diminue la vitesse sélectionnée du véhicule par décrétements de 1 km/h (1 MPH). Actionner le groupe modifie la vitesse sélectionnée du véhicule sur l'affichage des instruments de bord.

La vitesse sélectionnée du véhicule apparaît sur la zone d'affichage EyeSight.



S01878

### ● Modification via la pédale de frein

- (1) Appuyez sur la pédale de frein pour diminuer la vitesse du véhicule. (Le régulateur de vitesse classique sera annulé et **SET** sera éteint.)
- (2) Dès que la vitesse souhaitée est atteinte, appuyez sur la touche "SET/-" du groupe RES/SET. La vitesse au moment de la pression sur la touche sera définie comme la nouvelle vitesse du véhicule, et apparaîtra dans la zone d'affichage EyeSight.

## ■ Accélération momentanée

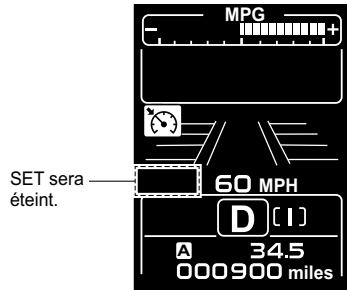
Appuyez sur la pédale d'accélérateur pour accélérer momentanément.

Lorsque la pédale d'accélérateur est relâchée, le véhicule revient à la vitesse sélectionnée.

## ■ Ralentissement momentané

Pour ralentir temporairement, appuyez sur la pédale de frein. Le régulateur de vitesse classique est annulé lorsque la pédale de frein est enfoncée. Tant que la vitesse cible sélectionnée du véhicule reste affichée sur la zone d'affichage EyeSight, **SET** sera éteint.

Relâchez la pédale de frein et appuyez sur la touche "RES/+" du groupe RES/SET pour réinitialiser la vitesse cible sélectionnée du véhicule.






S02236

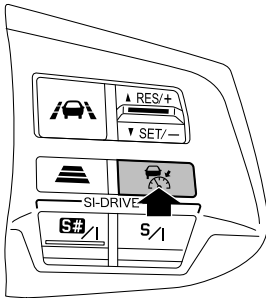
## ■ Annulation du régulateur de vitesse classique

### ● Annulation manuelle par le conducteur

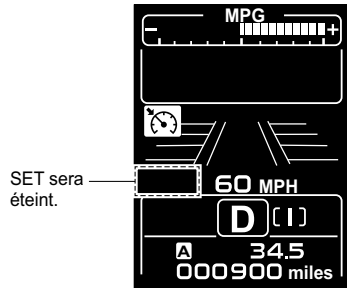
Toutes les méthodes suivantes permettent d'annuler le régulateur de vitesse classique.

- Appuyez sur la pédale de frein.  
**SET** sera éteint tant que la vitesse cible sélectionnée du véhicule reste affichée sur la zone d'affichage EyeSight.
- Appuyez sur la touche  (régulateur de vitesse).  
**SET** sera éteint tant que la vitesse cible sélectionnée du véhicule reste affichée sur la zone d'affichage EyeSight.

Lorsque vous appuyez à nouveau sur la touche  (régulateur de vitesse),  s'éteint et le régulateur de vitesse classique est désactivé.



S01913



S02236

## ● Annulation automatique par le système

Dans les cas suivants, un avertisseur sonore émet 1 bip court et 1 bip long et la fonction de régulateur de vitesse est automatiquement annulée (**OFF** s'affiche sur la zone d'affichage EyeSight.). Une fois les situations suivantes corrigées, recommencez la mise en service du régulateur de vitesse afin de réactiver cette fonction.

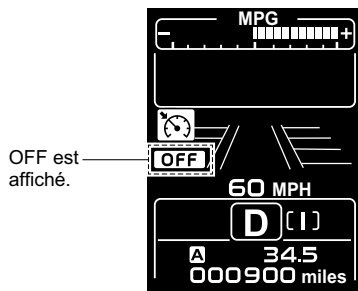
- Le levier sélecteur a été placé sur une position autre que **D**.

La fonction de régulateur de vitesse redevient disponible après que le levier ait été ramené sur la position **D**.

- Un commutateur de changement de vitesses a été actionné pendant la conduite avec le levier sur la position **D**.

La fonction de régulateur de vitesse redevient disponible après que l'indicateur de changement de vitesses soit revenu sur **D**.

- La vitesse du véhicule descend à environ 25 km/h (16 MPH) ou moins (en raison de l'inclinaison d'une pente en montée ou pour une autre raison).



S02237

- Lorsque le Contrôle de Dynamique du Véhicule est en mode OFF
  - La fonction peut être réactivée après avoir mis le Contrôle de Dynamique du Véhicule en mode normal ou en mode de traction.
- La vitesse du véhicule augmente à environ 160 km/h (100 MPH) ou plus.
- Les fonctions de Contrôle de Dynamique du Véhicule ou de contrôle de traction sont activées.
- Une portière (autre que le hayon/couvercle de coffre) a été ouverte.
- La ceinture de sécurité du conducteur est détachée.
- Le frein de stationnement électronique est serré.
- Lorsque le système EyeSight est défaillant. ("**Eye Sight**" (indicateur d'avertissement EyeSight: jaune) s'allume.)
- Le volant est tourné de manière significative vers la droite ou vers la gauche.
- L'inclinaison de la route est prononcée.
- Le freinage secondaire avant collision s'est activé.



**DANGER**

N'utilisez pas le régulateur de vitesse classique sur des routes glissantes.  
Ceci est dangereux et peut provoquer des accidents.


**ATTENTION**

Lorsque vous mettez le levier sélecteur sur la position **N**, le régulateur de vitesse classique est automatiquement annulé. Ne mettez pas le levier sur la position **N** sauf en cas d'urgence. Autrement, le frein moteur risque de ne pas fonctionner, ce qui pourrait provoquer un accident.


**REMARQUE**

- En cas de dysfonctionnement du système EyeSight, l'indicateur d'avertissement EyeSight apparaît sur l'affichage des instruments de bord et le témoin indicateur de désactivation du système de freinage avant collision ainsi que le témoin indicateur de désactivation de l'alerte de sortie de voie s'allument. Dans ce cas, gardez le véhicule dans un endroit sûr, arrêtez le moteur et redémarrez-le. Si les indicateurs restent allumés après le redémarrage du moteur, le régulateur de vitesse classique est inutilisable. Cette situation ne gêne aucunement la conduite classique; il convient cependant de faire vérifier le système par un concessionnaire SUBARU dès que possible.

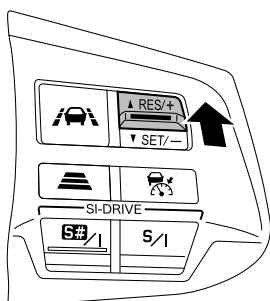
⇒ Reportez-vous à la page 90.

- Après une annulation automatique du régulateur de vitesse classique, le régulateur de vitesse peut être réactivé dès que la cause ayant provoqué l'annulation a été corrigée. Si le régulateur de vitesse demeure inutilisable après correction du dysfonctionnement, le système EyeSight peut être défaillant. Cette situation ne gêne aucunement la conduite classique; il convient cependant de faire vérifier le système par un concessionnaire SUBARU dès que possible.

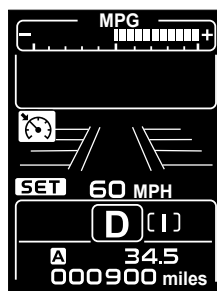
## ■ Réactivation d'une vitesse précédemment sélectionnée

Une vitesse du véhicule précédemment sélectionnée est enregistrée en mémoire\*. Pour rappeler et régler cette vitesse, appuyez sur la touche "RES/+" du groupe RES/SET. (La zone d'affichage EyeSight affiche de nouveau l'état de réglage.)

Le rétablissement est possible à condition qu'une vitesse ait été précédemment sélectionnée et que le véhicule roule actuellement à 30 km/h (20 MPH) environ ou plus.




S01884



S02235



### REMARQUE

- \* La vitesse du véhicule enregistrée en mémoire est effacée dans les cas suivants:
  - Le régulateur de vitesse est désactivé par une pression sur la touche  (régulateur de vitesse).
  - Le Contrôle de Dynamique du Véhicule ou la fonction de contrôle de traction a été activé(e).
  - Le mode de régulateur de vitesse classique a été passé au mode de régulateur de vitesse adaptatif.
- Le véhicule roule à la vitesse sélectionnée du véhicule de manière constante, soit entre 30 km/h (20 MPH) et 145 km/h (90 MPH).
- Si aucune vitesse de véhicule n'a été sauvegardée dans la mémoire (vitesse précédemment sélectionnée), il est impossible de revenir à une autre vitesse en appuyant sur la touche RES/+.

# Liste des tonalités

Tonalité	État	Page de référence
Un seul bip continu	Système de freinage avant collision: Le freinage secondaire est actif.	⇒ Reportez-vous à la page 29.
1 bip court et 1 bip long	Le régulateur de vitesse adaptatif ou le régulateur de vitesse classique est annulé.	⇒ Reportez-vous aux pages 51 et 86.
	Frein de stationnement électronique activé automatiquement par le régulateur de vitesse adaptatif en mode d'arrêt total.	
	L'assistance au maintien dans la voie est automatiquement annulée.	
Bips courts répétés	Système de freinage avant collision: Le freinage primaire est actif.	⇒ Reportez-vous à la page 29.
	Système de freinage avant collision: L'alerte de distance de sécurité est active.	⇒ Reportez-vous à la page 54.
	L'alerte "Obstacle Detected" (obstacle détecté) du régulateur de vitesse adaptatif est active.	
	La gestion de l'accélérateur avant collision est active.	⇒ Reportez-vous à la page 64.
3 bips courts	L'alerte de sortie de voie est active.	⇒ Reportez-vous à la page 70.
	L'alerte de dérive sur la voie est active.	⇒ Reportez-vous à la page 73.
5 bips intermittents, 1 bip court et 1 bip long	Activation automatique du frein de stationnement électronique après 2 minutes d'activité de la fonction d'arrêt total du régulateur de vitesse adaptatif.	⇒ Reportez-vous à la page 49.
1 bip court	L'un des événements suivants est intervenu alors que le régulateur de vitesse adaptatif était en service. - Détection d'un véhicule situé devant*. - Fin de détection d'un véhicule situé devant*.	⇒ Reportez-vous à la page 42.
	Le mode du régulateur de vitesse (régulateur de vitesse adaptatif ↔ régulateur de vitesse classique) est modifié.	⇒ Reportez-vous aux pages 81 et 82.
	Le système EyeSight est défectueux.	⇒ Reportez-vous aux pages 90 et 91.
	Le système EyeSight est en arrêt momentané.	
	Le système de freinage avant collision et la gestion de l'accélérateur avant collision sont activés/désactivés.	⇒ Reportez-vous aux pages 32 et 69.
	L'alerte de sortie de voie et l'alerte de dérive sur la voie sont activées/désactivées.	⇒ Reportez-vous aux pages 72 et 75.
Bip à deux tonalités	L'alerte de démarrage du véhicule devant vous est active*.	⇒ Reportez-vous à la page 76.


\*La tonalité signalant la détection ainsi que la fin de détection d'un véhicule de tête (son de détection du véhicule devant vous) et l'alerte de démarrage du véhicule devant vous peut être activée ou désactivée.

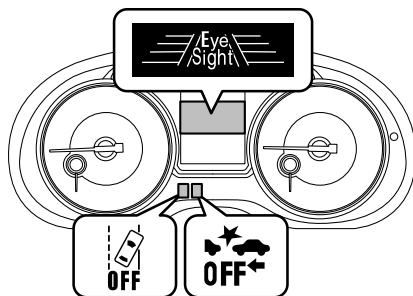
⇒ Reportez-vous à la page 93.

# Dysfonctionnement du système EyeSight et arrêt momentané


Les indicateurs du tableau de bord ainsi que l'affichage des instruments de bord informent le conducteur de tout dysfonctionnement détecté dans le système EyeSight. Observez les éléments affichés et réagissez en conséquence.

## ■ Dysfonctionnement (y compris les défauts de positionnement/d'angle de la caméra stéréo)

L'avertisseur sonore émet un bip court et l'indicateur d'avertissement EyeSight  (jaune) clignote ou s'allume. Simultanément, le témoin indicateur de désactivation du système de freinage avant collision et le témoin indicateur de désactivation de l'alerte de sortie de voie s'allument. Un message apparaît également sur l'affichage des instruments de bord.



S01088

Écran affiché	Cause	Action
 S00699	Dysfonctionnement du système EyeSight ou défaut de positionnement/d'angle de la caméra stéréo.	Contrôlez et réglez si nécessaire. Contactez votre concessionnaire SUBARU.



### ATTENTION


Si l'indicateur d'avertissement EyeSight et le témoin avertisseur d'anomalie moteur CHECK ENGINE/témoin indicateur de dysfonctionnement s'allument en même temps lors de la conduite, faites inspecter/réparer votre véhicule par un concessionnaire SUBARU dès que possible. Le système EyeSight ne peut pas être utilisé en cas d'anomalie du moteur, etc.



### REMARQUE

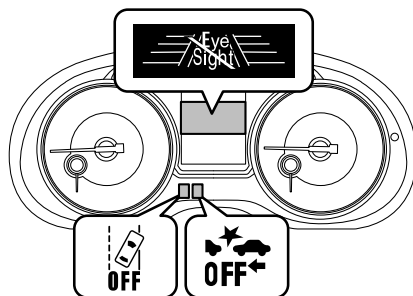
- Si l'indicateur d'avertissement EyeSight s'allume ou clignote, arrêtez-vous dans un endroit sûr, arrêtez le moteur en l'éteignant, puis redémarrez-le.
- Si l'indicateur d'avertissement EyeSight s'allume ou clignote, le système RAB risque de ne pas fonctionner (modèles équipés du système RAB).
- Si l'indicateur reste allumé ou continue de clignoter même après le redémarrage du moteur, le système EyeSight est défaillant. Toutes les fonctions EyeSight sont alors arrêtées. La conduite classique reste néanmoins possible. Contactez cependant un concessionnaire SUBARU en vue d'un contrôle.

## ■ Arrêt momentané



L'avertisseur sonore émet un bip court et l'indicateur d'arrêt temporaire de l'EyeSight  (blanc), ainsi que le témoin indicateur de désactivation du système de freinage avant collision et le témoin indicateur de désactivation de l'alerte de sortie de voie s'allument en même temps.


Un message apparaît également sur l'affichage des instruments de bord.

Une fois la cause corrigée, le mode d'arrêt momentané est annulé et le système EyeSight redémarre automatiquement.



S01090

Écran affiché	Cause	Action
 <p>S00700</p>	<p>La caméra stéréo a du mal à détecter les objets situés devant</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le pare-brise est sale ou embué</li> <li>• Mauvaises conditions météorologiques</li> <li>• Forte luminosité venant de l'avant</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nettoyez le pare-brise.</li> <li>• Par mauvais temps ou si la luminosité à l'avant est intense, le système EyeSight redémarre une fois que votre véhicule a roulé un certain temps, sous réserve que les conditions de détection se soient améliorées. Si le système ne redémarre pas alors que les conditions se sont améliorées et qu'un certain temps s'est écoulé, contactez votre concessionnaire SUBARU en vue d'un contrôle.</li> </ul>
 <p>S00701</p>	<p>Températures basses ou élevées</p>	<p>Le système redémarre une fois que la température est dans la plage de fonctionnement du système EyeSight. Si le système ne redémarre pas alors que la température intérieure du véhicule est dans la plage de fonctionnement, contactez votre concessionnaire SUBARU en vue d'un contrôle.</p>

Écran affiché	Cause	Action
 <p>S00694</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le système EyeSight est en train de démarrer.</li> <li>• Le système a établi que le véhicule est très incliné.</li> <li>• Le freinage secondaire avant collision est intervenu 3 fois depuis le démarrage du moteur.</li> <li>• Le moteur s'est arrêté.</li> <li>• Le système de direction assistée électronique est en mode de prévention de surchauffe car le volant a été manœuvré alors que le véhicule est à l'arrêt ou roule extrêmement lentement.</li> <li>• Le système EyeSight a déterminé une valeur différente en raison du retrait ou de l'installation du volant.</li> <li>• Les roues sont déséquilibrées.</li> <li>• L'alignement des roues est hors de la valeur spécifiée.</li> </ul>	<p>Le système redémarre dès que la cause a été éliminée. Le redémarrage du système peut alors prendre un certain temps.</p> <p>Si le système ne redémarre pas alors que les conditions se sont améliorées et qu'un certain temps s'est écoulé, contactez votre concessionnaire SUBARU en vue d'un contrôle.</p>



#### REMARQUE

- Lorsque l'indicateur d'arrêt temporaire de l'EyeSight est allumé, aucune fonction EyeSight n'est disponible, à l'exception du régulateur de vitesse classique.
- Si l'indicateur d'arrêt temporaire de l'EyeSight est allumé ou clignote, le système RAB risque de ne pas fonctionner (modèles équipés du système RAB).

# Personnalisation des fonctions

Les réglages suivants peuvent être modifiés sur l'affichage des instruments de bord.

Élément		Réglage	Réglage par défaut	
EyeSight	Volume d'avertissement	Max/Mid/Min	Mid	
	Son de détection du véhicule devant vous	ON/OFF	ON	
	Fonction de surveillance de déplacement de véhicule situé devant	ON/OFF	ON	
	Moniteur d'assistance EyeSight	Rouge	ON/OFF	ON
		Jaune	ON/OFF	ON
Vert		ON/OFF	ON	



## REMARQUE

Les réglages suivants peuvent être rétablis aux réglages d'usine (par défaut).  
 ⇒ Reportez-vous au Manuel du conducteur de votre véhicule.

## ■ Méthode de personnalisation

Les opérations peuvent être effectuées lorsque le levier sélecteur est sur la position **P** et le contacteur d'allumage sur la position ON, pendant que le véhicule est stationné.

(1) Pour afficher l'écran "Modifier les réglages", tirez la commande ▲ / ▼ vers vous.

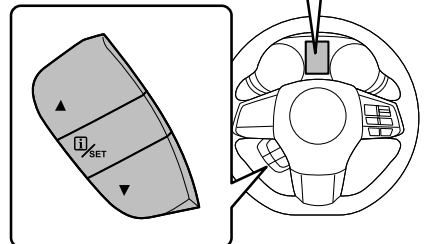
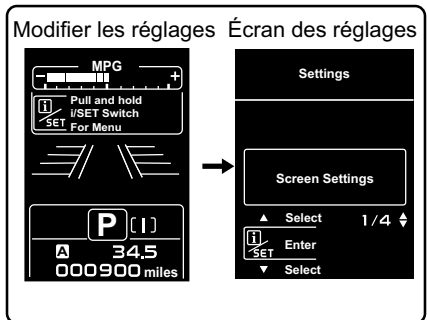
Pour passer à l'écran des réglages, tirez sur la commande **i** (Info)/SET de façon prolongée.

(2) Tirez la commande ▲ / ▼ vers vous, sélectionnez "EyeSight" puis tirez la commande **i** (Info)/SET pour valider.

Le système passe alors à l'écran des réglages EyeSight.

Activez les commandes suivantes en fonction de l'affichage à l'écran.

- Sélection: Commande ▲ (retour)/  
Commande ▼ (envoi)
- Validation: Touche **i** (Info)/SET



S02331

### ● Réglage du volume d'avertissement

Le volume peut être réglé sur Max, Mid, ou Min.

Si le volume est sélectionné depuis l'écran de réglage de volume d'avertissement via la commande ▲ / ▼, l'avertisseur sonore émet 3 bips courts.

### ● Réglage du son de détection du véhicule devant vous

Le réglage du son de détection du véhicule devant vous peut être activé (ON) ou désactivé (OFF).

### ● Fonction de surveillance de déplacement du véhicule devant vous

Le réglage de la fonction d'alerte de démarrage du véhicule devant vous peut être activé (ON) ou désactivé (OFF).

### ● Moniteur d'assistance EyeSight (pour les modèles équipés uniquement)

Le fonctionnement marche/arrêt assigné à chaque indicateur à LED du moniteur d'assistance EyeSight Assist peut être réglé par couleur.

Affichage	Condition
Des indicateurs rouges clignotent simultanément (4 indicateurs)	L'alerte de distance de sécurité, le système de freinage avant collision (freinage primaire ou secondaire), l'alerte "Freinez davantage" ou la gestion de l'accélérateur avant collision est activé.
Un indicateur jaune clignote (un côté)	L'alerte de sortie de voie est activée (Le côté par lequel le véhicule est sorti de sa voie clignote, et l'autre côté est allumé.).
Des indicateurs jaunes clignotent (alternativement)	L'alerte de dérive sur la voie est activée.
Des indicateurs jaunes s'allument simultanément	Aucune action sur le volant n'a été détectée pendant un certain temps.
Un indicateur vert s'allume	Un véhicule est détecté devant le vôtre alors que le régulateur de vitesse adaptatif est activé.



#### REMARQUE

Lorsque vous sélectionnez la commande "Return" (retour), le système revient à l'écran du niveau supérieur à l'écran actuel.

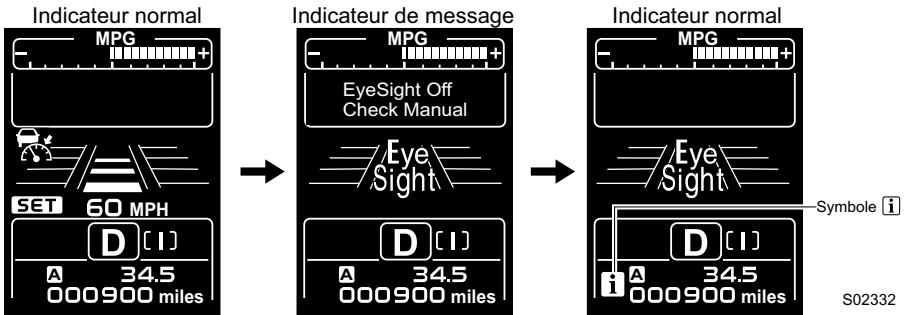
### ● Annulation des fonctions personnalisées

Dans les cas suivants, les fonctions personnalisées seront annulées et l'écran "Modifier les réglages" s'affichera.

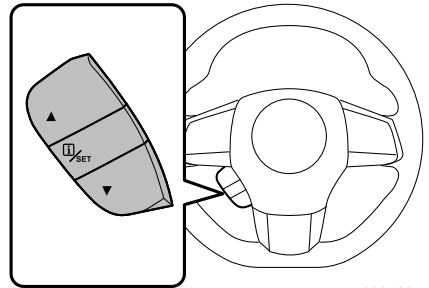
- Lorsque vous tirez la commande **I** (Info)/SET vers vous de façon prolongée
- Lorsque le moteur est éteint
- Lorsque la commande n'est pas actionnée pendant environ 30 secondes

# Liste des écrans de messages

Si une alerte ou un dysfonctionnement du système EyeSight est détecté(e), un message apparaît sur l'affichage des instruments de bord. Certains messages sont accompagnés d'un bip émis par l'avertisseur sonore.


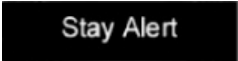
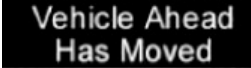
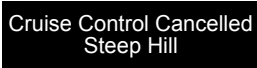


Si un message s'affiche, reportez-vous à la liste des messages et agissez en conséquence. Pendant que le symbole **i** est allumé, vous pouvez tirer la commande **i** (Info/SET) pour réafficher le message.

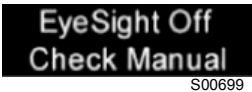
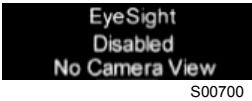




## ■ Liste des écrans de messages (précautions et remarques)




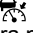








Élément	Écran affiché	Symbole <b>i</b>	Action
Système de freinage avant collision		Aucun	⇒ Reportez-vous à la page 29.
L'alerte "Obstacle Detected" (obstacle détecté)	<b>Obstacle Detected</b> S00695	Aucun	⇒ Reportez-vous à la page 54.
Gestion de l'accélérateur avant collision		Aucun	⇒ Reportez-vous à la page 64.
Alerte de sortie de voie	<b>Lane Departure</b> S00696	Aucun	⇒ Reportez-vous à la page 70.









Élément	Écran affiché	Symbole <b>i</b>	Action
Manœuvre du volant non détectée par l'assistance au maintien dans la voie	 <small>S01997</small>	Aucun	⇒ Reportez-vous à la page 70.
Alerte de dérive sur la voie	 <small>S00697</small>	Aucun	⇒ Reportez-vous à la page 73.
Alerte de démarrage du véhicule devant vous	 <small>S00698</small>	Aucun	⇒ Reportez-vous à la page 76.
Annulation automatique du régulateur de vitesse adaptatif/régulateur de vitesse classique (lorsque l'inclinaison de la route est très prononcée)	 <small>S02219</small>	Aucun	⇒ Reportez-vous aux pages 51 et 86.




## ■ Liste des écrans de messages (dysfonctionnement, arrêt temporaire)



Élément	Écran affiché	Symbole <b>i</b>	Action
Dysfonctionnement du système EyeSight	 <p>EyeSight Off Check Manual S00699</p>	Oui (jaune)	⇒ Reportez-vous à la page 90.
Arrêt momentané du système EyeSight	 <p>EyeSight Disabled No Camera View S00700</p>	Oui (blanc)	⇒ Reportez-vous à la page 91.
	 <p>EyeSight Disabled Temp Range S00701</p>	Oui (blanc)	⇒ Reportez-vous à la page 91.
	 <p>EyeSight Disabled Check Manual S00694</p>	Oui (blanc)	⇒ Reportez-vous à la page 92.












# Dépannage










	<p>Le régulateur de vitesse adaptatif ne peut pas être réglé.</p>
	<p>Avez-vous pensé à appuyer sur la touche  (régulateur de vitesse) ? Si vous n'avez pas appuyé sur la touche  (régulateur de vitesse),  (régulateur de vitesse adaptatif) n'apparaîtra pas.</p>
	<p>Le système EyeSight est-il en arrêt momentané ? Lorsque le système EyeSight est en arrêt momentané,  apparaît sur l'affichage des instruments de bord. Réactivez le régulateur de vitesse adaptatif une fois que l'origine de l'arrêt momentané a été corrigée.</p>
	<p><b>READY</b> s'affiche-t-il ? Le régulateur de vitesse adaptatif ne peut pas être réglé lorsque <b>READY</b> n'est pas affiché. Réglez le régulateur de vitesse adaptatif lorsque <b>READY</b> est affiché.</p>
	<p><b>READY</b> ne s'affiche pas.</p>
	<p>Les conditions d'activation du régulateur de vitesse sont-elles réunies ? <b>READY</b> n'apparaît dans aucun des cas suivants.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La pédale de frein est enfoncée pendant la conduite.</li> <li>• La vitesse du véhicule n'est pas comprise entre 0 km/h (0 MPH) et 145 km/h (90 MPH) environ (pendant le fonctionnement du régulateur de vitesse adaptatif).</li> <li>• La vitesse du véhicule n'est pas comprise entre 30 km/h (20 MPH) et 145 km/h (90 MPH) environ (pendant le fonctionnement du régulateur de vitesse classique).</li> <li>• Les instruments de bord affichent une position autre que . (Le levier sélecteur ou les commutateurs de changement de vitesses sont actionnés manuellement.)</li> <li>• La ceinture de sécurité du conducteur est détachée.</li> <li>• Une portière est ouverte (sauf hayon/couvercle de coffre).</li> <li>• Le frein de stationnement électronique est serré.</li> <li>• Le véhicule se trouve sur une pente raide.</li> <li>• Le volant est tourné de manière significative vers la droite ou vers la gauche.</li> <li>• Le Contrôle de Dynamique du Véhicule est en mode OFF (  (Témoin indicateur de désactivation du Contrôle de Dynamique du Véhicule) s'allume dans les instruments de bord, et <b>TRAC MODE</b> (témoin indicateur de mode de traction) s'éteint)</li> <li>- Le témoin <b>READY</b> s'allume lorsque la commande de désactivation du Contrôle de Dynamique du Véhicule est enfoncée pour sélectionner le mode normal ou de traction.</li> <li>• Le système EyeSight est en arrêt momentané (régulateur de vitesse adaptatif).</li> <li>• Le véhicule est en arrêt total via le fonctionnement du maintien automatique du véhicule.</li> </ul>







	Un véhicule (situé devant votre véhicule) n'est pas détecté, la détection est retardée ou la détection est vite perdue.
	Le véhicule situé devant roule-t-il lentement ou très lentement par rapport au vôtre, ou est-il arrêté ? La détection des véhicules à l'arrêt comme celle de ceux roulant lentement ou très lentement par rapport au vôtre peut s'avérer difficile.
	Le pare-brise est-il sale ou embué ? Si tel est le cas, il peut être impossible de détecter des objets ou véhicules. Nettoyez le pare-brise, puis réessayez de lancer le système.
	Le véhicule situé devant est-il éloigné ? La distance maximale de détection de la caméra stéréo EyeSight est d'environ 110 m (360 ft). La détection est impossible si le véhicule est plus éloigné.
	Êtes-vous dans un virage ? Lorsque la caméra est convenablement pointée, la plage de détection est limitée en plan horizontal.
	La route comporte-t-elle de nombreuses montées et descentes (voies suspendues, etc.), ou est-elle inclinée ? La plage de détection est limitée en plan vertical.
	Le véhicule situé devant a-t-il changé ? La détection peut être retardée si le véhicule situé devant a laissé place à un autre.
	Le véhicule situé devant projette-t-il de l'eau, de la neige ou d'autres substances durant la conduite ? Les projections d'eau ou de neige peuvent rendre la détection du véhicule situé devant impossible.

	La commande est activée alors qu'aucun véhicule n'est détecté devant.
	Y a-t-il un véhicule sur la voie adjacente ? Selon les conditions de circulation, les véhicules des voies adjacentes peuvent être détectés aussi bien qu'un véhicule roulant juste devant.
	Êtes-vous près d'un virage ou dans un virage ? Lorsque vous conduisez dans un virage, la commande de freinage peut être activée en réponse à la détection de glissières de sécurité, de l'angle du volant ou des infrastructures routières.

	L'alerte de démarrage du véhicule devant vous intervient alors qu'aucun véhicule ne roule devant le vôtre.
	En fonction des objets alentours, de la circulation et des conditions météorologiques, l'alerte de démarrage du véhicule devant vous peut intervenir en réaction à des objets autres qu'un véhicule apparaissant devant le vôtre.

	<p>Le système EyeSight ne redémarre pas après un arrêt momentané.</p>
	<p>Le Contrôle de Dynamique du Véhicule est-il désactivé ? (“” (le témoin indicateur de désactivation du Contrôle de Dynamique du Véhicule) s’allume à l’intérieur des instruments de bord, et “” (le témoin indicateur de mode de traction du Contrôle de Dynamique du Véhicule) s’éteint.) Lorsque le Contrôle de Dynamique du Véhicule est en mode OFF, aucune fonction EyeSight n’est disponible.</p>
	<p>Conduisez-vous sous la pluie avec des balais d’essuie-glace fonctionnant mal ? Le pare-brise est-il gras ? Remplacez les balais d’essuie-glace ou nettoyez le pare-brise. Les conditions météorologiques sont-elles mauvaises (forte pluie, neige, brouillard ou poussière) ? Dans de tels cas, le système EyeSight est susceptible de passer en arrêt momentané aussi longtemps que la visibilité reste réduite.</p>
	<p>La luminosité à l’avant est-elle intense (lever ou coucher du soleil, etc.) ? Êtes-vous ébloui par les phares des véhicules roulant en sens inverse durant la nuit ? Dans de tels cas, le système EyeSight est susceptible de passer en arrêt momentané.</p>
	<p>Êtes-vous stationné dans un environnement extrêmement chaud ou froid ? Dans un cas ou dans l’autre, le système EyeSight est susceptible de passer en arrêt momentané jusqu’à ce que la température augmente ou diminue jusqu’à une température à laquelle la caméra peut fonctionner.</p>
	<p>L’alerte “Obstacle Detected” (obstacle détecté) intervient parfois plus tôt ou plus tard que ce qui pourrait sembler être un comportement normal.</p>
	<p>L’alerte “Obstacle Detected” (obstacle détecté) intervient lorsque le système détermine qu’un complément de freinage est nécessaire, à partir de paramètres tels que l’éloignement par rapport au véhicule situé devant et la différence de vitesse entre les deux véhicules. En conséquence, le moment d’apparition du message dépend de l’intensité du freinage vis-à-vis du véhicule situé devant ainsi que de la différence de vitesse par rapport à ce dernier.</p>
	<p>Lorsque le véhicule situé devant a quitté la route ou si la distance avec le véhicule situé devant a augmenté, l’accélération est parfois plus lente ou plus rapide.</p>
	<p>Selon le moment où le système ne détecte plus de véhicule situé devant, le système EyeSight peut réagir plus lentement, différant ainsi le début de l’accélération et allongeant le temps de freinage par rapport à une conception habituelle de la conduite.</p>

	<p>Le régulateur de vitesse est automatiquement annulé.</p>
	<p>Avez-vous effectué l'une des actions suivantes ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pression sur la pédale de frein</li> <li>• Pression sur la touche  (régulateur de vitesse)       <ul style="list-style-type: none"> <li>- Si la touche  (régulateur de vitesse) est enfoncée alors que le régulateur de vitesse est en service, ce dernier sera annulé.</li> </ul> </li> <li>• Stationnement sur une pente raide</li> <li>• Rotation brusque du volant</li> <li>• Activation du levier sélecteur à palette</li> <li>• Déplacement du levier sélecteur sur la position <b>M</b></li> <li>• Le Contrôle de Dynamique du Véhicule a-t-il été mis en mode OFF ? (Le témoin indicateur de désactivation du Contrôle de Dynamique du Véhicule s'allume.)</li> <li>• Êtes-vous sur une pente raide ?</li> <li>• Le système peut également s'annuler dans des situations qui ne sont pas décrites ci-dessus.       <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Reportez-vous à la page 51 (régulateur de vitesse adaptatif)</li> <li>⇒ Reportez-vous à la page 86 (régulateur de vitesse classique)</li> </ul> </li> </ul>
	<p>Le système EyeSight est-il en arrêt momentané ?        *Lorsque la fonction de régulateur de vitesse adaptatif est en cours d'usage.</p>
	<p>La commande de freinage automatique est accompagnée d'un bruit.</p>
	<p>Il s'agit du bruit de fonctionnement de la commande de freinage automatique: le système comprend certains composants mécaniques qui émettent parfois un bruit pendant le freinage automatique. Ce bruit n'est pas signe de dysfonctionnement.</p>
	<p>La commande de freinage intervient souvent en circulation dense.</p>
	<p>Lorsque le régulateur de vitesse adaptatif est activé, le système EyeSight effectue la commande en fonction des mouvements des véhicules ou objets situés devant. Par conséquent, les accélérations et ralentissements peuvent être plus fréquents pendant que le système s'ajuste aux véhicules ou objets détectés par le système de la caméra. S'il est difficile de maintenir une distance de sécurité constante dans certaines conditions (telles que la circulation dense, le mauvais temps ou la conduite urbaine), abstenez-vous d'utiliser le régulateur de vitesse adaptatif.</p>

	<p>Lorsque la fonction d'arrêt total est en fonctionnement, le frein de stationnement électronique intervient automatiquement.</p>
	<p>Le frein de stationnement électronique intervient dans les cas suivants.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La fonction d'arrêt total (⇒ Reportez-vous à la page 48) est actionnée en continu depuis environ 2 minutes.</li> <li>• Les conditions d'annulation automatique sont réunies. (⇒ Reportez-vous à page 51).</li> </ul>
	<p>L'assistance au maintien dans la voie a brusquement été annulée.</p>
	<p>Avez-vous lâché le volant ? Avez-vous juste posé légèrement vos mains sur le volant en conduisant ?</p> <p>S'il ne peut pas détecter de manœuvre du volant par le conducteur, le système annulera temporairement l'assistance au maintien dans la voie.</p>
	<p>Avez-vous effectué un virage serré ?</p> <p>L'assistance au maintien dans la voie ne fonctionne pas pendant un virage serré.</p>
	<p>Avez-vous effectué l'une des actions suivantes ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Actionnement du levier de clignotants de direction</li> <li>• Manœuvre du volant pour sortir d'une voie</li> <li>• Actionnement de l'essuie-glace de pare-brise à vitesse élevée</li> <li>• Conduite de votre véhicule à une vitesse inférieure à environ 55 km/h (34 MPH) ou supérieure à environ 150 km/h (93 MPH)</li> <li>• Pression sur la pédale de frein</li> <li>• Activation de la commande des feux de détresse</li> <li>• Le système peut également s'annuler dans des situations qui ne sont pas décrites ci-dessus.</li> </ul> <p>⇒ Reportez-vous à la page 62</p>





B1702BF-A  
Publié en mars 2017  
Imprimé 03/17  
2018A



SUBARU CORPORATION  
TOKYO, JAPAN

フランス語